



CONGRÈS ANNUEL DE
L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION
ET D'ACTION SOCIALE



ENSEMBLE



DANS
L'INNOVATION



DOCUMENTS DE TRAVAIL

14 - 15 - 16 AOÛT 1989
CENTRE DES CONGRÈS DE LAVAL



AFEAS

5999, RUE DE MARSEILLE, MONTRÉAL, QC H1N 1K6

S O M M A I R E

LES COMMANDITAIRES.....	3
CARTE GEOGRAPHIQUE.....	5
LISTE DES SERVICES A PROXIMITE DU SHERATON.....	6
ORDRE DU JOUR.....	7
RAPPORT DE LA PRESIDENTE.....	9
RAPPORT DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION.....	18
RAPPORT FINANCIER ET PREVISIONS BUDGETAIRES.....	37
REGLES DE PROCEDURES.....	48
RAPPORTS DE COMITES.....	52
PRECISIONS QUANT AUX ETATS DE FAITS.....	76
ATELIER 1: EDUCATION - LANGUE.....	77
ATELIER 2: SANTE - SERVICES SOCIAUX.....	96
ATELIER 3: SANTE - MEDIAS.....	110
ATELIER 4: SERVICES DE GARDE - PERSONNES AGEES.....	126
ATELIER 5: TRAVAIL.....	138
ATELIER 6: FISCALITE - DIVERS.....	152
ATELIER 7: CURATELLE PUBLIQUE - ENVIRONNEMENT.....	172
ATELIER 8: REGIE INTERNE - ENVIRONNEMENT.....	180
PROPOSITIONS POUR VOTRE INFORMATION.....	190
TEXTES POUR CELEBRATION DE LA PAROLE.....	192
FORMULAIRE D'EVALUATION A COMPLETER.....	194

M E R C I À N O S C O M M A N D I T A I R E S



RABAIS DE 10%

sur nos vêtements pour dames
offert aux membres de L'A.F.E.A.S.
les 14, 15 et 16 août
à notre magasin du Carrefour Laval



restaurants
les p'tits fourneaux

Daniel Pépin
Propriétaire

LA MIE DE PAIN INC.
Centre Duvernay
3100 boulevard de la Concorde
Duvernay, Laval, Québec H7E 2B8
Téléphone: (514) 661-5552

MINI PAIN INC.
1502, Ste-Catherine Ouest
Montréal, (Québec) H7G 1S8
Téléphone: (514) 932-2293

*Boutique
Jackmino*
vêtements pour dames

Tél.: 682-8547

Coiffure pour
Elle et Lui

Christiane

SHERATON-LAVAL
H7T 1X5

669-8221

*** *Boutique Maude* *****

Mme Maude Gamache

545, Hauteville, Duvernay
(face à l'église St-Maurice)

 **arcell**

PLACE LONGUEUIL (514) 677-8522
CENTRE D'ACHATS DUVERNAY, LAVAL (514) 661-1071
CENTRE D'ACHATS BOULEVARD, MONTRÉAL (514) 721-2597

Carroll

DESSOUS MÈGE
LINGERIE DE NUIT
MAILLOTS DE BAIN
VÊTEMENTS DE PLAGE

CARREFOUR LAVAL

TEL: 687-6469.



**Les caisses populaires
Desjardins de Laval**

Tél. 681-9902

*Restaurant
Place du Carrefour*

Carrefour Laval, Laval, Qué. H7T 1C8

LES CONSTRUCTIONS ATTILIO PERENCIN INC.

*Entrepreneur — Menuiserie
Pose de cloisons — Métal & Gypse
Plafonds suspendus*

Tél.: 661-9080



TRANS-ACTION
IMMEUBLES M.S. INC.
COURTIER EN IMMEUBLES

1000 RUE BUREAU SUITE 209 REPENTIGNY QC J6A 6M4

André Cournoyer
Agent associé

Montréal : (514) 640-4040
Repentigny : (514) 654-6000
Résidence : (514) 354-8515
Pagette : 330-4938

PARTOUT AU QUÉBEC

Le Carrefour Laval, Chomedey
Tél.: 681-7381

Chez



Sandra
LA BOUTIQUE DE L'ÉLÉGANCE

6712 Plaza St-Hubert
Montréal
Tél.: 279-2020

Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou
Tél.: 352-1334

Les Promenades St-Bruno
St-Bruno
Tél.: 653-5614

Centre Fairview
Pointe Claire
Tél.: 694-6598

VENDEUSE

LISTE DES SERVICES A PROXIMITE DU SHERATON LAVAL

POLICE OU AMBULANCE	911
HOPITAL Cité de la santé, 1755 René Laennec	668-1010
POLYCLINIQUE ST-MARTIN, 1455 St-Martin O.	668-7301
TAXI CO-OP	688-8700
PHARMACIE JEAN COUTU, 605 Curé Labelle (22 h.)	287-5910
PHARMAPRIX, Carrefour Laval	688-6963
DENTISTE, 255 Concorde O.	668-9220
DENTUROLOGISTE, 255 Concorde O.	668-4792
OPTOMETRISTE, 255 Concorde O.	669-0717
OPTOMETRISTE, Carrefour Laval (Greiche & Scaff)	682-1112
NETTOYEUR DAoust, 1600 Le Corbusier	681-1843
CORDONNERIE GORDNETT, Carrefour Laval	687-4609
SALON COIFFURE ELLE ET LUI, Carrefour Laval	687-2136
SALON COIFFURE SHERA-DI, Sheraton Laval	682-7636
SALON COIFFURE EVE DAN, 2129 Le Carrefour	688-1792
CAISSE POPULAIRE, 1599 St-Martin O.	669-2671
BANQUE ROYALE, 2525 Daniel Johnson	682-8004
BANQUE NATIONALE, 2900 boul. Industriel	668-6300
BANQUE LAURENTIENNE, 1995 St-Martin O.	681-9239
RESTAURANT ST-HUBERT, 3325 St-Martin O.	385-5555
RESTAURANT MCDONALD'S, 2005 St-Martin O.	688-8531
RESTAURANT AUX SERRES, 1446 St-Martin O.	663-1962
RESTAURANT SCALOPINATA, 1845 St-Martin O.	688-1050
RESTAURANT AU VIEUX DULUTH, 1670 St-Martin O.	681-2550
RESTAURANT LES PRES, 3298 St-Martin O.	681-2332
RESTAURANT LE MIRAGE, 1825 St-Martin O.	688-3621
RESTAURANT CHALET SUISSE, 1955 St-Martin O.	687-6650
RESTAURANT LE FLAMBERTE DELICATESSEN, 1723 St-Martin O.	681-7428

**ASSEMBLEE GENERALE 14-15-16 AOÛT 1989
ORDRE DU JOUR**

14 août

18.00 h. Inscriptions (hall entrée salle Laval du centre des congrès du Sheraton à Laval).

20.00 h. Ouverture du congrès.

Lecture de l'avis de convocation - Vérification du quorum.

Adoption de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal des 15-16-17 août 1988.

Adoption du rapport des activités de la présidente.

Adoption du rapport des activités de l'association.

Désignation des comités permanents 89-90.

Adoption du rapport financier 1989.

Adoption des prévisions budgétaires 89-90.

Désignation du vérificateur 89-90.

Adoption des règles de procédures pour étude des propositions.

Nomination des scrutatrices.

15 août 1989

9.00 h. Etude des propositions en ateliers de travail.

Ateliers

Salles (capacité)

1: éducation - langue	St-Martin des Rapides (150)
2: santé	Terrebonne (100)
3: santé - médias	Rosemère (100)
4: services sociaux	Desprairies (150)
5: travail	Laval I (150)
6: fiscalité - divers	Laval II (150)
7: curatelle publique - environnement	Laval III (150)
8: régie interne - environnement	Chomedey (150)

11.30 h. Dîner pour les ateliers 1 et 8.

12.00 h. Dîner pour les ateliers 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7.

14.00 h. Vérification du quorum (salle Laval).

Adoption des rapports de comités pour 88-89.

Plénière sur l'étude des propositions. Présidente de délibérations: Jacqueline Martin.

17.30 h. Suspension des activités.

19.30 h. Banquet et conférence de la sénatrice Solange Chaput-Rolland (salle Laval)

Tirage des prix de 10 000\$, 2 000\$ et 1 000\$.

16 août 1989

8.00 h. Célébration de la parole (salle Laval).

9.00 h. Vérification du quorum - Suite de l'étude en plénière.
Présidente de délibérations: Angèle Briand

12.00 h. Dîner.

14.00 h. Remise des Prix Azilda Marchand et Solange Fernet-Gervais.

Lancement de la campagne de recrutement.

Elections:

- vérification du quorum
- désignation de la présidente et secrétaire d'élections
- rapport du comité de mise en candidature
- présentation des candidates
- élection des membres du conseil exécutif

Installation du conseil d'administration 89-90.

16.00 h. Clôture du congrès.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Au terme d'une année bien remplie, il convient de prendre un temps d'arrêt afin de faire le bilan du travail accompli et d'analyser les résultats obtenus. Ce moment privilégié nous permettra de constater ensemble quelles sont nos forces et nos faiblesses et, du même souffle, nous pourrons voir comment enrichir encore davantage les unes et tenter de se défaire des autres.

Notre année AFEAS 1988-89 aura été des plus remplies. Toutes les personnes impliquées de près ou de loin au palier provincial ont souvent eu cette année à prendre les bouchées doubles. Avant de procéder à l'analyse de ce que nous avons accompli, je tiens à remercier chacune des personnes qui composait la remarquable équipe dont j'étais entourée. Au conseil exécutif trois personnes étaient nouvelles et les trois autres, quoi qu'ayant déjà siégé au conseil exécutif, occupaient toutes de nouvelles fonctions. J'aimerais vous présenter ces femmes qui toutes relevaient un nouveau défi:

Conseil exécutif

Jacqueline Martin, lière vice-présidente
 Angèle D. Briand, 2ième vice-présidente
 Stella Bellefroid, conseillère
 Huguette Marcoux, conseillère
 Nicole Drapeau, conseillère

Le conseil d'administration, quant à lui, était composé de sept (7) nouvelles présidentes sur treize (13). Toutefois, conscientes de l'importance du rôle qu'elles ont à jouer dans notre association, nouvelles et anciennes ont agi en véritables professionnelles. Ce sont:

Présidentes de régions

Cécile Barette	Abitibi-Témiscamingue
Louise Corbeil	Mont-Laurier
Solange Dorval	Bas St-Laurent-Gaspésie
Pierrette Duperron	Richelieu-Yamaska
Monique Ferrer	St-Jean longueuil Valleyfield
Simone Gérin-Lajoie	Lanaudière
Marie-Paule Godin	Mauricie
Gaby Imbeault	Côte-Nord
Paula Lambert	Centre du Québec
Monique Larouche-Morin	Saguenay Lac St-Jean-Chibougamau-Chapais
Lise Perrault	Estrie
Cécile Therrien Royer	Québec
Lise Tremblay-Cournoyer	Montréal-Laurentide-Outaouais

Parmi ces femmes, quelques-unes n'ont pas sollicité de nouveau mandat. Nous ne pouvons que respecter leur décision, même si c'est à regret que nous les voyons partir. Je tiens cependant à les remercier pour tout le temps, l'énergie et le talent qu'elles ont consacré à l'AFEAS. Ce qui me rassure, c'est de voir que partout la relève est prête et déjà active. C'est donc avec joie que j'accueille ces nouvelles présidentes:

Johanne Fecteau	Centre du Québec
Nicole Lachaine Gingras	Québec
Marie-Marthe Normand	Mauricie
Anita Simard	Montréal-Laurentide-Outaouais

Je tiens aussi à souligner le remarquable travail fait par les membres des différents comités provinciaux qui, année après année, relèvent le défi et réussissent dans un nombre restreint de réunions à réaliser un mandat généralement bien rempli. Le travail de ces femmes est essentiel puisqu'il vient alimenter l'exécutif et le conseil d'administration sur les programmes, les activités et les actions à poser durant l'année. Je ne peux les nommer toutes, elles sont nombreuses, mais sachez que leur travail est des plus apprécié.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas souligner l'apport des membres du personnel dans la réalisation de nos projets. Il semblerait que l'AFEAS prêche par l'exemple et donne de bonnes conditions de travail aux femmes qui sont ses employées puisque nous avons la joie d'avoir celles-ci à notre service depuis plusieurs années. Permettez-moi de vous les présenter:

Personel du secrétariat

Claire Levasseur	Rédactrice du Dossier (elle remplace Louise Dubuc, actuellement en congé de maternité).
Yolande Haines	Secrétaire de comités
Lucie Tremblay	Commis de bureau
Lise Gratton	Adjointe administrative
Huguette Dalpé	Documentaliste et secrétaire pour la revue.
Michelle Houle-Ouellet	Chargée du plan d'action
Lise Girard	Secrétaire générale

Comme vous pouvez le constater, nous sommes nombreuses à oeuvrer au palier provincial. A toutes je veux exprimer ma reconnaissance pour le travail accompli et la joie que j'ai eu à travailler à leur côté, qu'elles soient membres de l'exécutif, du conseil d'administration, des comités ou du personnel.

Le plan d'action

Puisque l'action sociale fait partie de la mission même de l'AFEAS, il m'apparaît opportun d'analyser ce que nous avons réalisé cette année dans ce domaine. Conséquence logique des propositions que nous adoptons en assemblée générale, le plan d'action est bâti à partir de nos dossiers prioritaires et des projets spéciaux faisant l'objet d'une demande de subvention au secrétariat d'Etat. Cette année, quelques faits saillants méritent qu'on s'y attarde.

Dans le dossier **formation des filles**, nous avons pu réaliser en 88-89 le rapport de recherche sur les services en orientation dans les écoles et remettre la bourse Défi à une jeune fille étudiante en métier non traditionnel. La remise de cette bourse à la jeune Nancy Montour fut un événement que j'aurais aimé partager avec vous toutes. Il nous a permis de constater que nous avons raison de croire que les jeunes filles qui ont le courage de se lancer dans un métier non traditionnel ont besoin de support, d'appui et de reconnaissance. Les commentaires que nous avons reçu de toutes celles qui ont participé au concours de même que ceux des jeunes femmes que nous avons rencontrées lors de la remise de la bourse (et qui sont des jeunes femmes qui déjà exercent un métier non traditionnel) remerciaient l'AFEAS pour son initiative et l'invitaient à poursuivre son action. Il faut continuer d'inciter les jeunes filles à aller vers les métiers non traditionnels. Celles qui l'ont fait en sont généralement très heureuses. Mais en même temps, il ne faut pas oublier de continuer à les appuyer.

Par cette initiative, l'AFEAS se met à la portée des jeunes. Des contacts comme celui-ci sont gratifiants à tout point de vue.

Dans un tout autre domaine, le projet **autonomie et implication des femmes**, a fait lui aussi de grands pas cette année. Elaboré et testé l'an dernier dans deux cercles, le projet a cette année été publié dans sa forme définitive et lancé dans quatre régions. Actuellement, plus de 20 cercles se prévalent de ce service dont l'objectif est d'informer et de soutenir les femmes désireuses d'entreprendre ou de poursuivre une démarche d'autonomie ou d'implication.

Voilà un service qui devrait répondre aux attentes de nombreuses membres de l'AFEAS puisqu'il est vraiment à la portée de toutes. La documentation à elle seule serait presque suffisante pour donner le goût de participer à ce projet. Mais comme dans n'importe quel domaine, une belle documentation sera parfaitement inutile si elle n'est pas utilisée. Le projet autonomie et implication des femmes est un service de plus que l'AFEAS offre à ses membres. Il est donc impératif que l'an prochain le projet s'étende à d'autres régions. A moyen terme, toute membre AFEAS devrait pouvoir utiliser ce service, peu importe le lieu où elle habite.

Un autre dossier qui continue de nous tenir à coeur, est celui de la **travailleuse au foyer**. En janvier dernier, le conseil d'administration se penchait sur cette question et un tour de table nous permit de constater que nos membres, à travers toute la province ont toujours la volonté ferme de faire reconnaître la valeur sociale du travail au foyer. Les engagements électoraux de l'actuel gouvernement nous avaient laissé croire que l'intégration des travailleuses au foyer au Régimes des Rentes du Québec, pourrait se réaliser au cours de son mandat. Cependant, force nous fut de constater à ce moment que rien n'était acquis.

A la veille d'une nouvelle campagne électorale, nous avons donc décidé de relancer le dossier travailleuse au foyer en donnant une conférence de presse dont le double objectif était de questionner le gouvernement et de lancer la <Campagne d'autocollants>. Ces autocollants veulent rappeler aux décideurs(es) que 82% de la population est d'accord avec l'intégration des travailleuses au foyer au RRQ et qu'il est temps d'agir. Distribués dans tous les cercles, ces autocollants sont une façon simple et efficace pour nos membres de faire une action sociale. A l'heure actuelle, il est impératif de nous serrer les coudes et d'afficher nos convictions si nous voulons vraiment faire reconnaître notre statut de travailleuse au foyer. Je compte sur la participation active de chacune!

J'ai d'ailleurs pu constater en juin dernier la puissance d'action de notre association lorsque je lançais le mot d'ordre de téléphoner à tous les députés de la province pour leur signifier notre appui au projet de loi 146 sur les droits économiques des conjoints. Devant le puissant lobby des opposants à ce projet, il nous fallait réagir si nous ne voulions pas le voir mourir au feuillet. En l'espace d'une demi journée, toutes les régions sont passées à l'action et j'ai entendu dire dans les coulisses que certains ministres ont reçu jusqu'à 150 appels téléphoniques. Le projet fut adopté et l'AFEAS peut dire qu'elle y a été pour quelque chose! Ce projet de loi est important pour nous puisqu'il est une forme de reconnaissance de la valeur du travail au foyer en rendant obligatoire le partage d'un minimum de biens acquis durant le mariage.

Cependant, nos recommandations vont bien plus loin que ce partage et il nous faudra continuer de travailler et, je le répète, de se serrer les coudes car tout n'est pas acquis, loin de là! L'intégration de la travailleuse au foyer ne se fera pas s'il n'y a pas de pressions suffisantes. A nous d'être vigilantes.

Ce dossier m'amène à parler du dossier sur **l'implication des femmes en politique**. A l'heure actuelle, deux clubs politiques ont été fondés dans la province et au moins deux autres régions ont l'intention d'en fonder un sous peu. Le comité provincial avait pour mandat d'outiller et de supporter les clubs fondés en

région. A prime abord, ce projet ne semble intéresser qu'une minorité de femmes. Pourtant, nous devrions toutes avoir de l'intérêt pour cette question. Il faut bien comprendre que toutes les décisions qui sont prises par les législateurs(es), à quelque palier de gouvernement que ce soit, ont des répercussions sur notre vie, sur notre quotidien.

Les clubs politiques sont un moyen que nous nous donnons pour apprivoiser le monde de la politique. Depuis celle qui désire se lancer dans la politique jusqu'à celle qui désire tout simplement se renseigner sur ce monde fascinant, en passant par celle qui désire travailler pour la campagne d'une autre, toutes ces femmes devraient adhérer à un club politique. Une journaliste a dit un jour que l'AFEAS se préparait un <incubateur de politiciennes>. L'image me plaît. Pour les clubs politiques comme pour tout ce qu'elle a fait, l'AFEAS a commencé doucement et elle avancera pas à pas pour finalement atteindre ses objectifs qui sont d'informer et d'inciter les membres à participer activement à la vie politique. Il ne servirait à rien de monter trop haut le degré de chaleur de l'incubateur. Une température constante est suffisante à condition qu'il soit bien rempli.

Outre les dossiers où nous prévoyons d'avance avoir à agir, l'AFEAS doit composer avec les événements de l'actualité et faire valoir l'opinion de ses membres. Ainsi, quelques semaines à peine après leur adoption en assemblée générale, certaines recommandations faisaient l'objet d'actions concrètes. Ce fut le cas pour le débat entourant l'ouverture des magasins le dimanche qui a amené l'AFEAS à se joindre à une coalition s'opposant à cette idée. De même toutes nos positions concernant les nouvelles technologies de reproductions nous ont amené à présenter l'opinion de nos membres à quelques reprises, notamment lors d'un débat télévisé en décembre dernier et lors d'un colloque organisé par le CCCSF. Lors du colloque, j'ai d'ailleurs été à même de constater qu'une fois de plus l'AFEAS fait preuve de leadership dans ce dossier sur lequel encore trop peu de groupes de femmes se sont prononcés.

Les consultations gouvernementales nous ont également demandé beaucoup d'énergie cette année puisque l'AFEAS s'est présentée devant trois commissions parlementaires. Une première concernait les droits économiques des conjoints; la seconde traitait des services de garde à l'enfance et la troisième portait sur les régimes complémentaires de rentes. L'AFEAS a également déposé un document regroupant les positions de nos membres concernant la politique familiale lors de la rencontre annuelle des groupes de femmes convoquée par madame la Ministre déléguée à la condition féminine. Cette consultation concernait plus spécifiquement les mesures pour favoriser la venue d'enfants et les moyens favorisant la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Dans tous ces cas les préparatifs sont énormes. Il faut d'une part bien comprendre de quoi il est question, comparer les recommandations de nos membres avec les propositions gouvernementales et finalement préparer un document étoffé capable de bien faire valoir l'opinion de nos membres et de défendre leur point de vue. Malgré le surcroît de travail que cela a représenté, j'ai été très heureuse de pouvoir faire entendre la voix des 27 000 membres de l'AFEAS. Nous représentons une part importante de la société et nos actions, j'en suis sûre, contribuent au mieux-être de toutes les femmes du Québec.

Bien entendu, l'AFEAS continue de porter et de défendre les recommandations adoptées par ses membres dès que nous en avons l'opportunité. Mais nous sommes aussi en mesure de voir l'évolution des tendances et les projets sociaux qui se dessinent. Ainsi, il devient de plus en plus évident que les préoccupations gouvernementales s'orientent vers les problèmes de dénatalité ainsi que sur les façons de concilier les responsabilités parentales et le travail gagne-pain. Dans cette perspective, on prévoit qu'il y aura d'ici peu une consultation gouvernementale qui portera sur une réforme des normes du travail.

Si l'AFEAS a une position bien étoffée en ce qui concerne les travailleuses au foyer, il n'en va pas de même en ce qui concerne celles qui ont un travail rémunéré. Pourtant, un sondage effectué en 1987 nous révèle que 52,5% de nos membres sont des travailleuses au foyer. Il y a donc 47,5% de nos membres qui ont un travail rémunéré: 26,4% travaillant à temps plein et 21,1% travaillant à temps partiel (sondage effectué par Conceptum en avril 1987). Sur cette question des normes du travail, quels sont les besoins de nos membres qui sont sur le marché de l'emploi rémunéré? Et quels seraient les besoins de celles de nos membres qui sont encore des travailleuses au foyer à temps plein mais qui envisagent de se trouver éventuellement un travail rémunéré?

C'est pour répondre à toutes ces questions que le conseil d'administration provincial adoptait en avril dernier le principe de recommandations concernant les normes du travail. Bien entendu, il appartient à l'assemblée générale d'en disposer. Je vous invite cependant à le faire en vous rappelant que près de la moitié de nos membres (en 1987) ont un travail rémunéré et en vous rappelant que les tendances à l'AFEAS suivent les tendances de la société, c'est-à-dire que de plus en plus de nos membres sont sur le marché du travail rémunéré.

Le financement

Une autre préoccupation constante a été le financement de notre association. Devant le manque-à-gagner provoqué essentiellement par les baisses successives du membership, nous devons procéder à des recherches de plus en plus exhaustives de sources de revenus.

Cette année encore nous avons dû avoir recours à un tirage pour nous financer. J'aimerais remercier tous les cercles et toutes les personnes qui se sont chargées de la vente de billets. Je suis heureuse de constater que nous sommes en mesure de comprendre que l'AFEAS nous appartient à toutes et que c'est toutes ensemble que nous devons participer à ce genre d'activité.

Nous nous efforçons également de gérer nos revenus de la façon la plus stricte possible et cela depuis plusieurs années déjà. Ainsi, par exemple, depuis bientôt deux ans, le conseil exécutif se réunit aux six semaines plutôt que de se réunir à tous les mois. D'autres mesures du même genre ont été appliquées. Sans prétendre qu'elles ont été inutiles, il faut tout de même réaliser qu'elles ne sont pas suffisantes. C'est pourquoi nous avons décidé lors du dernier conseil d'administration de réduire la parution de la revue Femmes d'Ici à cinq (5) numéros par année.

Nous basant sur les publications d'autres organismes (comme par exemple la revue Ma Caisse qui est publiée à tous les deux mois) et qui sont quand même des revues très intéressantes, nous avons confié à l'équipe de la revue le mandat de remanier celle-ci en étant soucieuse de produire une revue de qualité qui contiendra quelques pages de plus et, par la même occasion, nous tenterons de faire peau neuve côté présentation visuelle. Je suis convaincue que l'équipe de la revue saura relever avec brio ce nouveau défi et que votre facteur vous apportera une revue encore améliorée.

Le plan de développement et le recrutement

Les projets pilotes mis de l'avant par le plan de développement en sont à leur deuxième année d'opération. Dès l'an prochain, nous serons sans doute en mesure d'évaluer en profondeur leur pertinence et leur impact sur le redressement du membership. Une chose semble déjà toutefois certaine, ils n'auront pas généré de recrutement spectaculaire, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas valables pour autant.

Le plan de développement vise essentiellement à accroître la valeur du statut de membre AFEAS, autrement dit, de rendre l'adhésion à l'AFEAS de plus en plus alléchante pour les femmes. Voilà pourquoi nous parlons de plus en plus de nos activités en terme de services offerts à nos membres. Ainsi l'assemblée mensuelle devient notre <Service Plus>, celui que toute membre peut se procurer facilement.

Plus qu'un changement de langage, c'est toute notre façon de percevoir notre vie d'AFEAS qui évolue. Nous prenons de plus en plus conscience que l'AFEAS offre à ses membres une foule d'activités qui sont en fait des services. Dans une société de consom-

mation comme la nôtre, cette nuance est très importante. Etre membre de l'AFEAS c'est un privilège qui donne droit à une foule de bénéfices: assemblée mensuelle, formation sur mesure, activités artisanales, revue, prix de faveur lors de certaines activités, escomptes chez certains marchands et bien d'autres.

C'est ce langage positif que je souhaite voir tenir par toutes les membres de l'AFEAS et plus particulièrement par les dirigeantes à tous les paliers. Notre enthousiasme face à ce que nous faisons sera bien plus invitant que toute autre démarche pour convaincre de plus en plus de femmes de joindre nos rangs.

Une AFEAS médiatique

Parmi les grands rêves que nous caressons toutes à l'AFEAS, celui d'avoir une annonce publicitaire vantant les mérites de notre association, était sans doute celui qu'on aurait pu croire irréalisable. Pourtant, en septembre dernier, ce rêve se concrétisait. Grâce à une entente avec le groupe Cogéco, l'AFEAS pouvait produire un "spot" publicitaire d'une durée de trente secondes et le faire diffuser à 150 reprises, en échange de quoi l'AFEAS s'engageait à reproduire une publicité pour Cogéco à l'endos de la revue Femmes d'Ici, pendant dix mois.

Malgré la grande satisfaction que nous avons ressentie pour cette réalisation, il nous faut bien admettre que notre "spot" n'a pas eu l'impact que nous aurions souhaité. 150 diffusions ne sont qu'une goutte dans l'océan de la publicité télévisée. Nous avons néanmoins un outil de diffusion réutilisable puisque nous avons eu la sagesse d'éviter, lors du tournage, toute allusion qui aurait pu rendre l'annonce inutilisable pour l'avenir. Ainsi donc nous travaillons actuellement à trouver une nouvelle entente de diffusion.

Mais il n'y a pas que par la publicité que l'AFEAS a été visible cette année dans les médias, qu'ils soient électroniques ou écrits. Nous avons donné quatre (4) conférences de presse et si l'on inclut les entrevues données à la suite de celles-ci, il y a eu au-delà de trente entrevues données pour l'AFEAS dans les journaux, à la radio et à la télévision. Je ne peux que me réjouir de cette visibilité et souhaiter que celle-ci continue l'an prochain.

L'AFEAS de l'avenir

Le dernier point que je souhaite aborder concerne le prochain congrès d'orientation qui se tiendra en août 1991. Au moment de celui-ci, l'AFEAS fêtera ses 25 ans. Durant ce premier quart de

siècle, notre association aura grandement contribué à l'amélioration de la condition féminine. Mais ces gains que nous avons obtenus, de même que l'évolution de la société en général font que les besoins des femmes, leurs centres d'intérêts, leur mode de vie même sont bien différents.

Pourtant la condition féminine et la société en général ont encore bien besoin d'un organisme comme l'AFEAS. Le défi que nous aurons à relever dans les années qui viennent et dans tout le processus qui nous conduira au prochain congrès d'orientation sera de redéfinir le féminisme et les modes de participation et d'action des femmes en fonction de nos nouveaux besoins. Ce congrès d'orientation devra dépasser les limites de nos structures et de notre fonctionnement interne. C'est toute notre mission qu'il faudra réévaluer.

Après la période de désengagement qui s'est vécu dans toute la société (et dont, inévitablement, a souffert l'AFEAS), les sociologues s'entendent pour dire qu'on verra un nouvel essor des groupes associatifs d'ici quelques années. L'avenir appartiendra au groupe qui saura s'ajuster aux nouvelles tendances. A nous d'être visionnaires. Je souhaite vivement que chacune apporte sa collaboration à notre démarche du congrès d'orientation. C'est grâce à nous que l'AFEAS pourra prendre le bon virage et continuer d'agir pendant les 25 prochaines années.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, les dossiers que nous avons porté cette année sont nombreux, variés, exigeants et enthousiasmant. J'ajouterais que les projets d'avenir que nous avons le sont tout autant. C'est grâce à un travail semblable à celui qui s'est fait cette année que l'AFEAS s'est acquise au fil des années une très grande crédibilité tant auprès des gouvernements que des autres groupes. Ses actions et ses revendications sont connues et reconnues.

Mais l'AFEAS n'est pas que cela; c'est aussi cette opportunité que l'on donne aux femmes de tous les milieux, dans toute la province de Québec de se rencontrer et de discuter sur des sujets qui les intéressent. Ces deux aspects de notre association sont aussi importants l'un que l'autre: il ne faut jamais l'oublier.

Toutes les décisions qui furent prises cette année l'ont été dans le respect de cette double réalité. C'est dans ce même esprit qu'il faudra continuer d'agir dans le futur.

**Rédigé par Christine Marion,
présidente provinciale.**

RAPPORT DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

1988 - 1989

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil exécutif

Christine Marion, présidente
 Jacqueline Martin, lière vice-présidente
 Angèle Briand, 2ième vice-présidente
 Stella Bellefroid, conseillère
 Nicole Drapeau, conseillère
 Huguette Marcoux, conseillère

Présidentes de régions

Cécile Barrette, Abitibi-Témiscamingue
 Pierrette Duperron, Richelieu-Yamaska
 Lise Perreault, Estrie
 Louise Corbeil, Mont-Laurier
 Solange Dorval, Bas St-Laurent Gaspésie
 Gaby Imbeault, Côte nord
 Marie-Paule Godin, Mauricie
 Paula Lambert, Centre du Québec
 Monique Morin, Saguenay Lac St-Jean Chibougamau Chapais
 Simone Gérin Lajoie, Lanaudière*
 Cécile Therrien Royer, Québec
 Monique Ferrer, St-Jean Longueuil Valleyfield
 Lise Tremblay Cournoyer, Montréal Laurentides Outaouais

*Simone Aubertin a remplacé Janine Longval en cours de mandat

PERSONNEL DU SIEGE SOCIAL

Personnel régulier

Lise Girard, secrétaire générale - temps plein
 Lise Gratton, adjointe administrative - temps partiel
 Michelle Houle Ouellet, chargée du plan d'action et coordonnatrice
 de projets - temps plein
 Huguette Dalpé, secrétaire coordonnatrice à Femmes d'ici, recher-
 chiste et documentaliste - temps plein
 Yolande Haines, secrétaire de comités - temps partiel
 Lucie Tremblay, commis de bureau - temps partiel

Contractuelles

Louise Dubuc et Claire Levasseur ont rédigé les dossiers et articles de revue concernant les sujets d'études et effectué différents travaux de rédaction et de publicité.

Christine Marion a agi comme responsable du plan de développement.

Louise Coulombe Joly agissait comme responsable du projet autonomie et implication des femmes. Elle a rédigé les textes des brochures publiées dans le "kit autonomie".

Le siège social embauche également des contractuelles pour des travaux de dactylographie, d'entrées de données ou de rédaction.

ADMINISTRATION GENERALE

REUNIONS

Le conseil d'administration se réunissait en août (1 jour), novembre (2 jours), janvier (2 jours) et avril (2 jours). D'autre part, le conseil exécutif se rencontrait à 7 reprises entre le premier juillet et le 30 juin (2 jours par réunion).

FORMATION DES COMITES

En 88-89, le conseil d'administration a formé 13 comités et nommé des responsables:

Stella Bellefroid, commission de recherche
 Angèle Briand, comité programme étude et action
 Jacqueline Martin, comité formation
 Marie-Marthe Normand, comité art et culture
 Christine Marion, comité rerutement
 Louise Picard Pilon (jusqu'en mai) et Marie-Ange Sylvestre,
 équipe de rédaction de Femmes d'ici
 Doris Bernard, comité du Prix Azilda Marchand
 Gilberte Faucher, comité implication politique
 Louise Coulombe Joly, comité autonomie des femmes
 Marie-Paule Godin, comité formation des filles
 Martine Simard, comité médias
 Marie-Ange Sylvestre, comité des résolutions
 Janine Bouvet, comité de mise en candidature

Mis à part le comité de mise en candidature, chaque responsable a produit un rapport des activités de son comité. Ces rapports seront soumis pour étude et adoption aux congressistes. Chaque comité a reçu un mandat adopté par le conseil d'administration et soumis régulièrement des rapports au conseil exécutif.

Quant au comité de mise en candidature, il remettra son rapport au moment des élections du conseil exécutif le 16 août prochain. Le comité est formé de: Janine Bouvet, Pierrette D'Amour, Micheline Lesage, Isabelle Beaulieu et Nicole Denoury.

FINANCES

Des rapports financiers ont été soumis pour adoption à chaque réunion du conseil d'administration et du conseil exécutif. En fin d'année, les opérations ont été soumises pour vérification à la maison Massie Turcotte qui déposera son rapport avant l'assemblée générale. Le vérificateur retenu par l'assemblée générale d'août 1988 était M. Pierre Blain. Malheureusement, ce dernier a choisi de prendre sa retraite et ne pouvait agir comme vérificateur pour 88-89.

Les congressistes retrouveront dans les documents ci-joints:

- le bilan au 30 juin 1989
- l'état des revenus et dépenses du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989
- l'état des revenus et dépenses du 1er juillet 1988 au 30 juin 1989 comparés aux prévisions budgétaires 88-89, ainsi que les prévisions budgétaires pour 89-90
- les détails de transactions sur différents comptes

Situation financière

Manque-à-gagner

En août 1988, les déléguées adoptaient des prévisions budgétaires basées sur un membership de 29 000. Or, les effectifs atteignent à peine 27 000 en 88-89. Dès janvier, le conseil d'administration se voyait dans l'obligation de prendre des mesures pour assurer des revenus additionnels de l'ordre de 20 000\$ afin de couvrir les dépenses d'opérations prévues. Il choisissait l'organisation d'un tirage avec vente de 550 billets à 100\$ chacun et remise de prix en argent de 10 000\$, 2 000\$ et 1 000\$. Le tirage aura lieu dans le cadre du congrès 1989 (15 août).

Le tirage de l'an dernier (87-88) avait rapporté ce qui suit:

<u>Vente de billets:</u>	
Estrie	48
Saguenay Lac St-J. C.C.	46
Lanaudière	16
Abitibi-T.	10
Mont-Laurier	26
St-Jean Long. V.	10
Centre Québec	36
Bas St-Laurent	42

Québec	28	
Côte nord	22	
Richelieu-Y.	51	
Montréal L.O.	16	
Mauricie	49	
Membres c.e. et autres	28	
	<u>428</u> billets	38 540\$
Dépenses		
Prix		10 000\$
Permis		1 100\$
Imprimerie		150\$
Frais de lettre de créance		87\$
		<u>11 337\$</u>
Profit		27 203\$

Lors de sa réunion d'avril, le conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation financière et discuté des orientations budgétaires pour 89-90, décidait de faire de la revue Femmes d'ici un bimestriel (publié tous les 2 mois) plutôt qu'un mensuel. Une telle mesure permettra à l'AFEAS d'investir davantage de ressources dans le recrutement et les relations publiques. Cette décision sera effective à compter de septembre 1989. Les membres recevront donc dorénavant 5 numéros par année plutôt que 10.

Projet maison

L'an dernier (au 30 juin 1988) nous avons accumulé 129 199\$ dans une réserve spéciale pour l'achat d'un immeuble pour loger le siège social. L'achat de cet immeuble s'était concrétisé en 87-88. En 88-89, des dépenses supplémentaires ont été effectuées pour l'aménagement et certains cercles ont versé leur contribution (re: résolution adoptée à l'effet que chaque membre verse 1\$ par année pour le projet).

Les chiffres cumulatifs de contributions à ce projet se résument ainsi:

Contributions totales

Abitibi-Témiscamingue	1 192\$
Bas St-Laurent Gaspésie	10 203\$
Côte nord	4 995\$
Lanaudière	5 710\$
Mauricie	15 329\$

Mont-Laurier	2 985\$
Montréal-Laurentides-0.	2 669\$
Centre du Québec	14 327\$
Québec	7 204\$
Richelieu-Yamaska	16 757\$
Saguenay Lac St-Jean C.C.	11 868\$
Estrie	10 033\$
St-Jean Longueuil V.	6 208\$
Autres: intérêts, activités...	26 970\$
Total:	<u>136 450\$</u>

De cette somme, 100 000\$ ont été utilisés pour l'achat de l'immeuble (hypothèque de 85 000\$). La balance a servi ou servira aux frais de déménagement, d'aménagement et réparations.

A l'automne 1988 nous procédions à l'ouverture officielle du nouveau siège social de l'AFEAS en présence de plusieurs invités. Depuis, une dizaine de groupes de cercles AFEAS ont visité les locaux.

Si on compare les coûts du nouvel immeuble versus les coûts de loyer que nous devions assumer précédemment, on réalise rapidement que l'AFEAS a fait un bon placement. En plus de bénéficier d'un bon rendement sur le capital investi (augmentation de la valeur de l'immeuble), les sommes consacrées au logement ont diminué. Auparavant, il en coûtait approximativement 17 000\$ par année en loyer. Cette année, il nous en a coûté moins de 18 000\$ en frais de logement et nous avons reçu 3 720\$ pour la location d'un appartement dans l'immeuble. Faites les calculs!

Prévisions budgétaires 89-90

Le conseil d'administration, lors de sa réunion d'avril, demandait au conseil exécutif de préparer les prévisions budgétaires 89-90 en tenant compte des éléments suivants:

- publication bimestrielle (5 fois l'an) de Femmes d'ici. Cette décision aura pour effet de réduire considérablement le budget alloué à la revue.
- affectation de ressources financières plus importantes pour améliorer les relations publiques (communications internes et externes).
- mise sur pied d'une équipe volante pour formation en recrutement.

- prévisions de ressources financières suffisantes pour le congrès d'orientation.
- amélioration du mécanisme nous permettant de réagir aux questions d'actualité.

Le conseil exécutif a préparé les prévisions budgétaires qui sont soumises aux déléguées pour adoption.

Endossement de projets

Le conseil d'administration endosse différents projets présentés par les régions AFEAS. Ces projets sont habituellement présentés pour financement à des programmes gouvernementaux. En 88-89, le c.a. a endossé les projets suivants:

- Région Québec: projet sur la reconnaissance de la pratique des sages-femmes présenté au programme promotion de la femme du Secrétariat d'état. Total du budget: 6 370\$
- Région Centre du Québec: projet de colloques sur l'accès des femmes au pouvoir politique présenté au programme promotion de la femme du Secrétariat d'état. Budget de 9 000\$
- Région Saguenay Lac St-Jean-C.C. colloque sur l'autonomie des femmes présenté au programme promotion de la femme du Secrétariat d'état. Budget de 62 000\$.

EFFECTIFS-MEMBRES-CERCLES

En 88-89, le conseil d'administration a adopté de nouvelles affiliations et dissolutions de cercles:

Affiliations

- Cercle Anjou, région Montréal-Laurentides-Outaouais
- Cercle Beauharnois, région St-Jean Longueuil Valleyfield

Dissolutions

- Cercle Deux Montagnes, région Montréal-Laurentides-Outaouais
- Cercle St-Thomas de Caxton, région Mauricie

Au 30 juin 1989, on enregistrait les effectifs suivants:

Régions	Nombre de membres		Nombre de cercles	
	87-88	88-89	87-88	88-89
Abitibi-Témiscamingue	302	317	8	8
Bas St-Laurent Gaspésie	2 634	2 536	67	65
Côte nord	353	280	7	6
Lanaudière	1 842	1 736	38	38
Mauricie	4 712	4 616	84	83

Régions	Nombre de membres		Nombre de cercles	
	87-88	88-89	87-88	88-89
Mont-Laurier	628	567	19	17
Montréal-Laurentides-0.	402	412	10	11
Centre du Québec	3 626	3 460	49	49
Québec	1 075	1 046	29	29
Richelieu Yamaska	2 983	2 912	62	62
Saguenay Lac St-Jean-C.-C.	5 770	5 537	70	70
Estrie	2 252	2 171	64	63
St-Jean-Longueuil V.	1 591	1 462	42	41
Totaux:	<u>28 170</u>	<u>27 052</u>	<u>549</u>	<u>542</u>

AFFILIATIONS-COLLABORATIONS

L'AFEAS est affiliée à l'Union Mondiale des Organismes Féminins Catholiques (UMOFC) et à Relais-Femmes. Janine Bouvet agit comme répondante de l'AFEAS à l'UMOFC.

L'AFEAS détient également des sièges aux sous-commissions de l'éducation et de la condition féminine de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Louise Coulombe Joly et Christine Marion nous représentent à ces organismes.

LIENS AVEC LES REGIONS

Chaque région pouvait compter sur une "marraine" membre du conseil exécutif provincial. Cette marraine a suivi l'évolution de la région en lisant des rapports ou en entretenant des communications écrites et/ou téléphoniques tout au cours de l'année.

En 88-89, les 13 régions ont reçu à deux reprises la visite d'une membre du conseil exécutif provincial, soit dans le cadre d'une réunion de responsables (habituellement un c.a. régional) ou d'une session de formation et lors du congrès régional de mai.

Evidemment, le siège social expédie régulièrement des communications écrites aux secrétaires ou présidentes régionales.

ASSURANCES

L'AFEAS offre à ses membres différents services reliés à l'assurance:

Assurance responsabilité civile. Obligatoire pour tous les cercles et régions AFEAS, cette police d'assurance couvre la respon-

sabilité de l'AFEAS pour toutes les activités organisées. Le conseil d'administration provincial détermine le partage de la prime annuelle entre les trois paliers.

Assurance-biens. Tous les regroupements AFEAS (cercles et régions) peuvent, s'ils le désirent, adhérer à cette police d'assurance pour couvrir les biens qu'ils détiennent. Ils bénéficient ainsi de rabais substantiels.

Assurance-vie. Cette assurance est offerte grâce à une entente avec les Coopérants. Chaque membre AFEAS peut, si elle le désire, obtenir une assurance-vie selon ses spécifications.

Assurance auto et maison. Nous négocions actuellement une entente avec la SSQ société d'assurances générales pour la mise sur pied d'un service offrant des assurances auto et maison pour nos membres et les personnes résidant sous leur toit. Là encore, il s'agirait d'une assurance facultative à laquelle les membres pourraient souscrire selon leurs spécifications. Ce service devrait leur permettre d'épargner au moins 5% sur leurs primes.

PLAN DE DEVELOPPEMENT

En 87-88, après avoir pris connaissance des résultats d'une analyse menée par une maison en communications (Conceptum), le conseil d'administration adoptait une stratégie de redressement pour le membership AFEAS (plan de développement). Trois régions acceptaient alors de mener des projets pilotes dans le cadre de ce plan: Richelieu-Yamaska, Saguenay Lac St-Jean C.-C. et St-Jean Longueuil Valleyfield. Depuis, Christine Marion agit comme responsable du plan de développement et supervise le déroulement des projets pilotes.

Soupers-conférences. La région Richelieu Yamaska a organisé une série de soupers-conférences dans le cadre du plan de développement. Cette formule a permis à des centaines de femmes d'assister à des soupers-conférences avec thèmes variés. Au moment de l'évaluation, on a conclu que cette formule répondait à un réel besoin pour plusieurs femmes (participation de plus de 200 femmes par souper-conférence). La région travaille déjà à la planification des activités pour l'an prochain. De plus, financièrement, il s'agit d'une formule rentable.

Clubs politique. A date, deux clubs politique ont été fondés (régions St-Jean-Longueuil V. et Bas St-Laurent G.). Plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de ces clubs (voir rapport du comité chargé du projet).

Cercles décroisonnés. Ce projet visait à explorer de nouveaux fonctionnements dans certains cercles. Les régions de St-Jean Longueuil V. et Saguenay Lac St-Jean C.-C. ont participé au projet. La principale difficulté rencontrée demeure le peu de ressources que nous pouvons investir pour mener à terme de tels projets. Le suivi est difficile à effectuer. Pour le moment, l'évaluation des projets n'a pas été faite.

Cercle littéraire. La région de St-Jean Longueuil V. a travaillé à la mise sur pied d'un cercle littéraire en collaboration avec une bibliothèque. La fondation d'un tel cercle ne s'est pas encore concrétisée.

FEM. La région Saguenay Lac St-Jean C.C. a mis sur pied ce projet visant à créer un fonds spécial d'investissement auquel toutes les membres AFEAS peuvent participer. Les Caisses d'Etablissement collaborent au projet. La région a même entrepris les démarches pour l'adoption d'un bill privé. Le projet va bon train et plusieurs autres régions attendent l'évaluation pour décider si elles participeront également à ce projet.

Publicité. L'AFEAS a produit, avec la collaboration de COGECO, un message publicitaire d'une trentaine de secondes pour diffusion sur les réseaux de T.V. COGECO nous a offert tout le support technique nécessaire en échange d'une page de publicité dans la revue Femmes d'ici (une page dans 10 numéros). Le message publicitaire fut diffusé l'automne dernier à plusieurs reprises. Des cassettes furent reproduites pour utilisation régionale. La responsable du plan de développement tente actuellement d'obtenir du temps d'antenne pour rediffusion à l'automne.

PUBLICATIONS

FEMMES D'ICI

L'AFEAS a publié 10 numéros de la revue Femmes d'ici en 88-89. Le tirage fut d'environ 28 000 exemplaires par numéro. Une équipe de rédaction a planifié et supervisé les publications (voir rapport de l'équipe dans documents de congrès).

Le conseil d'administration, en avril, a décidé que dorénavant la revue femmes d'ici deviendrait un bimestriel (publication tous les 2 mois - 5 fois l'an). Cette décision fut prise dans le but de diminuer les ressources financières utilisées pour la publication et diffusion de la revue.

DOSSIERS D'ETUDES

Le siège social a produit huit (8) dossiers d'études en 88-89. Ces dossiers se veulent des outils de travail pour les responsables locales. On y présente mensuellement des informations sur les sujets d'études et le programme art et culture. Le comité du programme d'étude et d'action et le comité art et culture déterminent les orientations des contenus et une agente d'information rédige les textes. Le tirage mensuel fut d'environ 2300 exemplaires.

OUTILS PUBLICITAIRES

Un feuillet publicitaire fut imprimé et diffusé en plus de 35 000 exemplaires (buts, objectifs, activités, informations AFEAS) pour aider aux campagnes de renouvellement et de recrutement.

Des cartons à accrocher aux portes ont été produits et distribués. Ces cartons servaient aux personnes faisant du recrutement porte-à-porte dans le cadre des campagnes de renouvellement et de recrutement.

Des drapeaux avec le logo de l'AFEAS furent imprimés et distribués selon les demandes des régions ou cercles.

AUTOCOLLANTS

L'AFEAS imprimait et distribuait 10 000 autocollants dans le cadre d'une campagne pour l'intégration des travailleuses au foyer au régime des rentes du Québec. Ces autocollants reprenaient le texte utilisé pour la campagne de cartes postales en 87-88.

BROCHURE "UNE SEMAINE DANS LA VIE DE JULIE"

Cette brochure publiée en 87-88 dans le cadre du projet formation des filles (8 000 exemplaires), fut rééditée en 88-89 (7 000 exemplaires).

RECUEIL DES RESOLUTIONS

Nous avons regroupé dans un seul document toutes les résolutions adoptées lors du congrès 1988 (recueil des résolutions). En plus de servir à l'acheminement des résolutions aux instances concernées, cette publication fut distribuée à tous les cercles et régions AFEAS. Tirage: 1 000 exemplaires.

KIT AUTONOMIE

Les trois (3) premières brochures et fiches techniques du "kit autonomie" ont été publiées et distribuées aux groupes "autonomie et implication des femmes" formés dans les régions (tirage de 1 000).

FEUILLET BOURSE DEFI

Nous avons produit un feuillet publicitaire pour la bourse défi (projet formation des filles). Ce feuillet fut distribué dans les cercles AFEAS (10 000 exemplaires).

MEMOIRES OU DOCUMENTS SYNTHESSES

- mémoire présenté lors de la commission parlementaire sur les services de garde.
- mémoire présenté à la commission parlementaire sur les droits économiques des conjoints.
- mémoire présenté à la commission parlementaire sur les régimes complémentaires de rentes.
- document synthèse concernant les positions de l'AFEAS dans le dossier de la famille.

- document synthèse regroupant les positions de l'AFEAS dans le domaine de l'environnement.
- rapport de la recherche effectuée dans les écoles secondaires concernant les services d'orientation (dossier formation des filles).

IMPLICATION POLITIQUE

Publication d'une série de 3 documents portant sur les femmes et les médias, la loi sur le financement des partis politiques et les structures politiques du Québec. Ces documents furent préparés par le comité provincial chargé du projet implication politique et acheminés aux clubs politiques fondés.

Nous avons également diffusé (par le biais des dossiers d'études) des "particip'éllections" pour les campagnes électorales fédérale (automne dernier) et provinciale (automne prochain).

RAPPORTS INTERNES

En plus de tous ces documents à tirage élevé, le siège social a produit une série de rapports ou documents internes: rapports de groupes de travail, documents de travail, documents d'information, procès-verbaux, etc... Le siège social a imprimé au-delà de 60 000 photocopies en 88-89.

PROJETS SPECIAUX

On appelle "projets spéciaux" les projets mis sur pied par l'AFEAS et pour les lesquels on prévoit des activités à long terme (3 à 5 ans). A l'heure actuelle, quatre de ces projets sont financés par le programme promotion de la femme du Secrétariat d'état (animatrices populaires, formation des filles, implication politique, autonomie et implication des femmes). Le programme verse annuellement plus de 80 000\$ pour ces projets.

Pour les projets formation des filles, implication politique et autonomie/implication des femmes, nous formons, au palier provincial, des comités pour superviser les activités, alors que Michelle Houle-Ouellet agit comme coordonnatrice des activités reliées aux quatre projets financés par le programme promotion de la femme.

FORMATION D'ANIMATRICES POPULAIRES

Le projet vise à former des intervenantes à l'AFEAS qui pourront répondre aux besoins de formation et travailler à développer une conscience sociale des membres pour en arriver à une meilleure connaissance du milieu et ainsi susciter l'action.

Nous bénéficions d'un protocole d'entente avec l'UQAM (Université du Québec à Montréal) pour un certificat en animation et recherche culturelle offert à des groupes formés par l'AFEAS. Les cours et

stages s'échelonnent sur deux années à raison de 3 jours par mois durant le calendrier universitaire. Actuellement, un groupe de 25 membres suivent le programme depuis janvier 1988 (elles termineront cette année). Dès l'automne, elles réaliseront, dans leur milieu respectif, des stages d'intervention reliés aux travaux de l'AFEAS. Ainsi, trois d'entre elles ont choisi de faire porter leur stage sur les enquêtes requises pour la préparation de notre congrès d'orientation de 1991.

AUTONOMIE ET IMPLICATION DES FEMMES

Ce projet vise à fournir des ressources (informations et support) aux femmes désireuses d'entreprendre des démarches personnelles ou collectives susceptibles de développer leur autonomie et de favoriser leur implication dans la société.

Actuellement, trois centres ont été mis sur pied et rejoignent une vingtaine de cercles de quatre régions: Richelieu-Yamaska, St-Jean Longueuil Valleyfield, Bas St-Laurent Gaspésie, Estrie. Le projet doit se poursuivre et étendre les activités à d'autres régions.

Un comité dont la responsabilité a été confiée à Louise Coulombe Joly assure la planification des activités. Le comité a remis un rapport de ses activités.

FORMATION DES FILLES

Ce projet mis sur pied il y a trois ans, vise globalement à:

Identifier les stéréotypes qui conditionnent le choix de carrière et y sensibiliser les jeunes du secondaire et leurs parents.

Amener nos membres à évaluer leurs modèles d'éducation scolaire et familial.

Sensibiliser les filles à l'importance de l'autonomie financière lors du choix de carrière.

Favoriser l'accès aux programmes de formation non-traditionnels pour les filles.

La formation des filles constituait un dossier prioritaire pour l'AFEAS en 88-89. Nous avons lancé et remis, en collaboration avec Bell, une bourse d'étude de 1 000\$ pour une étudiante en technique non-traditionnelle au CEGEP, publié le rapport d'une recherche menée dans les écoles secondaires (étudiants-es et professeurs) concernant l'orientation, planifié l'organisation d'activités régionales et locales dans le cadre de la priorité d'action en mars 89.

La responsable du comité formé pour superviser le projet, Marie-Paule Godin, a remis un rapport détaillé des activités de son groupe.

IMPLICATION POLITIQUE

Ce projet vise à informer les femmes et les inciter à participer activement à la vie politique. On veut également supporter et outiller les femmes désireuses de s'impliquer politiquement.

En 88-89, un comité spécial dirigé par Gilberte Faucher a supervisé le projet. Le comité a produit une série de documents d'information ainsi qu'une session de formation (voir rapport du comité pour plus de détails).

En plus activités générales d'information (publications, colloques, rencontres...), il existe actuellement deux clubs politiques au Québec, soit dans les régions du Bas St-Laurent Gaspésie et St-Jean Longueuil Valleyfield.

25 ANS AFEAS

On a poursuivi cette année les démarches pour la production d'un volume traçant le portrait de l'évolution de la condition féminine depuis 25 ans au Québec. Le lancement de ce volume s'effectuerait dans le cadre des festivités organisées pour les 25 ans de l'AFEAS en 1991. Actuellement, nous travaillons, avec les services à la collectivité de l'Université du Québec à Montréal, à la réalisation du projet.

ETATS GENERAUX SUR LE FEMINISME

L'AFEAS avait collaboré en 87-88, avec d'autres organismes féminins, aux travaux visant à préparer les activités pour souligner le 50e anniversaire du droit de vote des femmes. Or, à l'automne 88, nous nous retirions du groupe et songions à organiser nos propres activités.

L'AFEAS s'est retirée des Etats généraux sur le féminisme parce qu'elle éprouvait de la difficulté à accepter les méthodes de gestion du projet (questions administratives) et surtout parce qu'elle n'approuvait pas l'outil dont on voulait se servir pour tracer le bilan des 50 ans du féminisme au Québec. Il nous apparaissait que cet outil ne nous permettrait pas de mesurer efficacement les données utiles à l'analyse et que cette situation risquait d'entraîner des interprétations subjectives.

Nous travaillons actuellement à la mise sur pied d'activités régionales et provinciales pour souligner ce 50e anniversaire du droit de vote (en 1990).

FORMATION

Les sessions de formation sont largement financées par le programme des organismes volontaires d'éducation populaire (ovep) du ministère de l'éducation. Le comité de formation planifie, supervise, organise et évalue le programme de formation en collaboration, s'il y a lieu, avec d'autres comités.

Cette année, la responsable du comité de formation, Jacqueline Martin, a produit un rapport exhaustif des activités du groupe. Veuillez donc vous y référer pour les informations concernant les activités de formation en 88-89.

ACTION

En septembre, la chargée du plan d'action, Michelle Houle-Ouellet, avait préparé un plan d'action qui fut soumis et adopté par le conseil exécutif et le conseil d'administration. Ce plan d'action concerne nos dossiers prioritaires et des activités régulières (ex: acheminement des résolutions, suivi de l'actualité...). Ce plan d'action a été mené à terme et on en retrouve les éléments dans les rapports présentés aux déléguées pour adoption.

Au cours de 88-89, nous avons pris position dans différents dossiers. Voici la liste de ces principales prises de position et/ou activités reliées aux résolutions adoptées par les membres AFEAS:

Chronique condition féminine dans la Presse

L'AFEAS a protesté contre la disparition de la chronique condition féminine dans la Presse.

Environnement

Le palier provincial a préparé un document regroupant nos positions en matière d'environnement. Ce document avait été préparé pour le Conseil de conservation et de l'environnement. Le document a également servi aux régions pour les audiences publiques sur l'environnement.

Ouverture des magasins le dimanche

L'AFEAS fait partie de la coalition contre l'ouverture des magasins le dimanche. Le dossier fut actif l'automne dernier mais est retombé dans l'oubli depuis plusieurs mois sans que le problème ne soit résolu pour autant.

Discrimination envers les femmes

Le conseil exécutif a étudié un document fédéral constituant une convention pour éliminer la discrimination envers les femmes. Nous avons également fait part de nos commentaires.

Services de garde

Nous nous présentions en commission parlementaire étudiant le projet de loi sur les services de garde. Nous y avons défendu les positions adoptées par nos membres.

Résolutions 1988

Toutes les résolutions adoptées au congrès de 1988 ont été colligées dans un recueil et expédiées aux instances concernées. Une distribution interne du document fut également effectuée.

Santé

Des pressions furent effectuées auprès de la ministre des affaires sociales du Québec pour que le gouvernement adopte le plus

rapidement possible une politique globale en matière de santé.

Publicité destinée aux enfants

Nous faisons partie de la coalition contre le retour de la publicité destinée aux enfants. Il semble qu'avec la décision récente de la Cour Suprême reconnaissant aux provinces le droit de légiférer en cette matière nous puissions maintenir les acquis dans ce dossier.

Travailleuse au foyer

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du dossier de la travailleuse au foyer:

- Nous avons appuyé une pétition du King's Cross Women Centre réclamant l'intégration de la valeur du travail de la travailleuse au foyer au produit national brut.
- Le dossier des droits économiques des conjoints fut un dossier très important pour l'AFEAS. L'adoption de cette loi fut difficile. L'AFEAS s'est présentée devant la commission parlementaire qui étudiait ce projet de loi. Par la suite, au moment du dépôt du projet à l'Assemblée nationale, l'AFEAS a organisé rapidement une série d'actions pour contrer l'opposition au projet de loi: télégrammes, lettres, téléphones aux bureaux des ministres et députés, pression auprès du premier ministre, etc...
- Des rencontres ont eu lieu avec un groupe restreint formé de fonctionnaires du gouvernement pour étudier des hypothèses d'inclusion des travailleuses au foyer au RRQ. A date, les démarches sont demeurées infructueuses.
- Une conférence de presse se tenait le 1er mars (fête des travailleurs-euses) pour rappeler les demandes des membres de l'AFEAS au niveau de la reconnaissance du travail des T.F. Plusieurs groupes de femmes et syndicats se joignaient à l'AFEAS pour cette activité. Nous lançons, lors de cette conférence de presse, une campagne d'autocollants réclamant l'inclusion des T.F. au RRQ. Les autocollants furent distribués à travers la province (10 000).

Sages femmes

L'AFEAS est intervenue à plusieurs reprises dans le dossier des sages femmes. Nous faisons partie d'une coalition d'organismes réclamant le droit de pratique pour les sages femmes et nous avons fréquemment demandé à la ministre de prendre les dispositions nécessaires pour reconnaître la pratique des sages-femmes.

Travail

Le gouvernement révisera incessamment les normes minimales du travail. Dans ce cadre, le conseil d'administration provincial avait demandé que des propositions soient élaborées pour nous permettre d'intervenir dans cet important dossier. Les propositions ainsi adoptées par le c.a. sont soumises aux déléguées du congrès 1989 pour étude.

Coupsures Radio-Canada

L'AFEAS a protesté contre les coupures à Radio-Canada. Ces coupures avaient entraîné l'annulation de la production d'une série d'émissions sur l'histoire de l'obtention du droit de vote des femmes.

Régimes complémentaires de rentes

Un mémoire fut présenté aux audiences de la commission parlementaire sur les régimes complémentaires de rentes. Nous y avons défendu toutes les résolutions de l'AFEAS concernant les régimes privés de rentes.

Budget fédéral

En plus de participer aux consultations pré-budgétaires, l'AFEAS, avec d'autres groupes, a réagi à plusieurs mesures contenues dans le dernier budget du fédéral: impact des nouvelles mesures sur les services de garde, la formation professionnelle, les allocations familiales, les programmes de transfert, les coupures budgétaires pour les groupes de femmes...

Equité salariale

L'AFEAS a donné un appui de principe à la lutte de la CSN pour le droit à l'équité salariale (salaire égal pour travail équivalent).

Respect de la personne

Des pressions furent effectuées auprès des commissions scolaires et du ministère de l'éducation pour l'instauration d'une semaine du respect de la personne à travers le Québec dans le réseau scolaire.

REPRESENTATIONS**Médias: télé, radio, journaux**

Conférence de presse dans le cadre du congrès AFEAS d'août 88 (Louise Joly, Christine Marion, Jacqueline Martin).

Emission "au jour le jour" à Radio-Canada (télé) suite au congrès 88 (Christine Marion).

Emission "opinion sur la place" à CFTM. Thème: avortement (Christine Marion).

Emission "les jeux de la vie" à Radio-Québec. Thème: services AFEAS (Christine Marion).

Entrevue téléphonique à CIBL-FM. Thème: congrès AFEAS (Christine Marion).

Entrevue téléphonique à CJSO-Sorel. Thème: congrès AFEAS (Christine Marion).

Entrevue avec le magazine Super hebdo. Thème: AFEAS (Christine Marion).

Entrevue à CJMS. Thème: les nouvelles techniques de reproduction (Christine Marion).

Entrevue à CJAD. Thème: les nouvelles techniques de reproduction (Christine Marion).

Production d'un texte pour la revue "ma caisse". Thème: AFEAS (Christine Marion).

Emission "matinée avec" à Radio-Canada. Thème: les nouvelles techniques de reproduction (Christine Marion).

Conférence de presse de l'AFEAS pour le lancement de la Bourse défi (Marie-Paule Godin, Christine Marion, Michelle Ouellet).

Conférence de presse pour la remise de la Bourse défi (AFEAS et Bell) (Marie-Paule godin, Christine Marion).

Entrevue à l'émission "il fait beau quelque part" de Radio-Canada. Thème: bourse défi (Christine Marion).

Entrevue à la télé-communautaire de Sorel. Thème: AFEAS (Christine Marion).

Conférence de presse pour relance du dossier travailleuse au foyer la journée de la fête des travailleurs(euses), le 1er mai (Christine Marion, Huguette Marcoux, Jacqueline Martin, Angèle Briand).

Forum sur le féminisme à l'émission "Actuel" de Radio-Canada (Christine Marion).

Consultations-lobbying

Rencontre de la députée de l'opposition chargée des dossiers condition féminine, Cécile Vermette (Christine Marion, Michelle Ouellet).

Journée d'information sur les droits économiques des conjoints organisée par Relais Femmes (Michelle Ouellet).

Réunions du comité consultatif sur la révision des formulaires d'impôts provinciaux (Lise Girard).

Rencontre du président de la corporation des conseillers en orientation (Marie-Paule Godin, Michelle Ouellet).

Présentation de notre mémoire à la commission parlementaire sur les droits économiques des conjoints (Christine Marion, Huguette Marcoux, Michelle Ouellet).

Consultation des groupes de femmes organisée par le parti Québécois (Angèle Briand).

Consultation de la ministre à la condition féminine du Québec sur la révision de la loi sur les normes du travail (Christine Marion).

Consultation fédérale sur la violence familiale et conjugale (Lise Girard).

Présentation de notre mémoire à la commission parlementaire sur les services de garde (Christine Marion, Michelle Ouellet).

Consultation pré-budgétaire du ministre Wilson au fédéral (Jacqueline Martin, Michelle Ouellet).

Participation aux consultations de la table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie (Christine Marion).

Présentation de notre mémoire à la commission parlementaire sur les régimes complémentaires de retraite (Christine Marion, Michelle Ouellet).

Participation au colloque "la politique familiale: vision française et québécoise" (Huguette Marcoux).

Rencontre de la vice-présidente de la Commission des droits de la personne (Michelle Ouellet).

Exposé sur le dossier de la travailleuse au foyer devant des membres du Mouvement des femmes chrétiennes (Louise Joly).

Atelier d'information sur les travailleuses au foyer au carrefour Hochelaga-Maisonneuve (Louise Joly).

Information et/ou administration

Rencontre du chef des opérations du ministère fédéral de la justice, Serge Lortie (Lise Girard).

Rencontre d'information sur le fonctionnement des tables éducation main d'oeuvre (Michelle Ouellet).

Etude par la Commission municipale du Québec d'une demande d'exemption de taxes (Lise Girard).

Enquête sur les services du programme promotion de la santé du fédéral (Lise Girard).

Rencontre de Lucie Marchessault du Centre canadien de recherche en informatique et travail (Lise Girard).

Réunion pour information sur le programme d'aide à l'autonomie des aînés (Louise Joly).

Représentation du théâtre Parminou "l'égalité brille pour tout le monde" (Huguette Dalpé).

Lancement du rapport "dénatalité des solutions" (colloque international sur les orientations de la politique familiale) (Huguette Marcoux).

Rencontre thématique avec les représentantes des femmes aux tables éducation main d'oeuvre (Angèle Briand).

Rencontre de la secrétaire générale du secrétariat à la condition féminine du Québec (Christine Marion).

Colloque du CCCSF "femme mieux-être" (Christine Marion).

Colloque sur la reconnaissance des acquis (Angèle Briand, Michelle Ouellet).

Colloque "femmes ensemble vers l'accès au travail" organisé par le ministère des communautés culturelles (Christine Marion).

Réunion de la sous-commission éducation de la Commission canadienne pour l'UNESCO (Louise Joly).

Relations avec autres organismes

Rencontre de représentantes de FRAPPE concernant le sommet international sur la multidimensionalité du pouvoir (Michelle Ouellet).

Rencontre de représentantes de Femmes en-tête pour expliquer le retrait de l'AFEAS des activités des Etats généraux (Christine Marion, Louise Joly).

Assemblée générale de femmes en-tête (Lise Girard).

Ouverture des locaux du centre de documentation éducation des adultes et condition féminine (Christine Marion).

Rencontre annuelle des groupes de femmes convoquée par la ministre à la condition féminine (Christine Marion, Michelle Ouellet).

Appui à la campagne de financement de l'Association nationale des téléspectateurs (Christine Marion).

Patronne d'honneur de la campagne de levée de fonds de l'Office des communications sociales (Christine Marion).

Rédigé par Lise Girard

BILAN COMPARE AU 30 JUIN 1989

ACTIF	1989	1988
Argent en caisse		
Fonds général et petite caisse	106 788	32 698
Fonds d'entraide internationale	10 331	9 858
Fonds de soutien AFEAS	3 882	3 439
Fonds tirage	8 849	14 218
	<u>129 850</u>	<u>60 213</u>
Disponibilités à moyen terme		
Comptes payés d'avance	1 482	-----
Intérêts courus à recevoir	1 200	1 200
Inventaire librairie	7 606	7 957
	<u>10 288</u>	<u>9 157</u>
Placements		
Bonds du trésor	96 000	-----
Dépôts long terme Fiducie Desjardins	78 096	78 096
Dépôts court terme Caisse populaire	13 000	70 000
	<u>187 096</u>	<u>148 096</u>
Immobilisations		
Immeuble	186 779	186 779
Mobilier/équipement bureau	26 329	24 100
Amortissement accumulé mobilier/équipement	(7 619)	(6 634)
Équipement informatique	39 885	39 886
Amortissement accumulé équip.informatique	(39 885)	(35 877)
	<u>205 489</u>	<u>208 254</u>
TOTAL DE L'ACTIF	532 723	425 720
PASSIF		
Exigibilités		
Comptes à payer	10 686	-----
Recettes perçues d'avance	80 061	13 975
	<u>90 747</u>	<u>13 975</u>
Passif à long terme		
Hypothèque à payer (10,5%, amortissement 20 ans, échéance 01-06-91)	83 645	84 810
Réserves		
Réserve fonds d'entraide internationale	10 331	9 858
Réserve fonds de soutien AFEAS	3 882	3 439
Réserve projet achat immeuble	-----	25 831
	<u>14 213</u>	<u>39 128</u>
Surplus		
Solde au début de l'exercice	287 807	172 373
Profits (pertes)	56 311	115 434
	<u>344 118</u>	<u>287 807</u>
TOTAL DU PASSIF	532 723	425 720

ETAT DES RESULTATS COMPARE A L'ANNEE DERNIERE

1er juillet 1988 au 30 juin 1989

	<u>88-89</u>	<u>87-88</u>
REVENUS		
Cotisations des membres	237 007	225 218
Abonnements Femmes d'ici	1 076	1 332
Annonces Femmes d'ici	4 751	5 128
Abonnements dossier d'étude	34 112	34 236
Vente de librairie	22 585	21 619
Congrès général	97 989	40 594
Aide gouvernementale (voir note 1)	142 377	142 382
Intérêts sur placements	23 640	9 522
Revenus de location	3 420	
Revenus divers (tirages)	53 894	13 826
	<hr/>	<hr/>
Total avant poste extraordinaire	620 851	493 857
Revenu extraordinaire (appropriation réserve pour achat immeuble)	33 081	103 369
	<hr/>	
Total après poste extraordinaire	653 932	597 226
<hr/>		
<u>Note 1</u>		
<u>Détail aide gouvernementale</u>		
Secrétariat d'état (fédéral), programme promotion de la femme	83 148	80 080
Ministère de l'éducation, programme OVEP (provincial)	59 229	59 802
Rassemblement peuples francophones		2 500
	<hr/>	<hr/>
	142 377	142 382

	<u>88-89</u>	<u>87-88</u>
DEPENSES		
Réunions régulières		
Conseil d'administration	9 800	9 035
Conseil exécutif	5 552	7 180
Commissions et comités	8 271	5 473
Congrès général	85 552	35 133
Visites de régions	4 483	1 312
Total réunions régulières	113 658	58 133
 Relations publiques-expansion		
Délégations-représentations	3 211	3 620
Publicité-développement	5 848	9 478
Affiliations	20	20
Total relations publiques-expansion	9 079	13 118
 Revue Femmes d'ici		
Imprimerie	69 015	66 179
Expédition	20 449	20 254
Equipe rédaction	4 370	3 931
Graphisme, photos, etc...	2 626	4 687
Total revue Femmes d'ici	96 460	95 051
 Dossiers d'étude		
Imprimerie	10 286	10 868
Expédition	1 242	1 067
Total dossiers d'étude	11 528	11 935
 Imprimerie générale		
Papier et fournitures	2 924	1 200
Entretien et location équipement	1 903	4 241
Imprimerie extérieur	23 475	10 424
Total imprimerie générale	28 302	15 865

	<u>88-89</u>	<u>87-88</u>
Formation		
Remise subventions aux régions	40 067	40 067
Sessions provinciales	19 321	19 964
Formation animatrices populaires (séjours)	16 222	8 460
Salaires formation animatrices pop.	4 775	4 800
Total formation	<u>80 385</u>	<u>73 291</u>

Projet autonomie des femmes

Salaires et honoraires	10 900	12 000
Imprimerie	9 445	2 002
Déplacements/séjour	6 521	3 518
Installations	-----	1 222
Total projet autonomie femmes	<u>26 866</u>	<u>18 742</u>

Projet formation des filles

Salaires et honoraires	15 000	12 000
Imprimerie	7 543	6 493
Déplacements/séjour	3 045	5 178
Organisations du 8 mars		12 840
Total projet formation filles	<u>25 588</u>	<u>36 511</u>

Projet femme et pouvoir politique

Salaires et honoraires	4 200	5 200
Imprimerie	1 500	1 495
Déplacements/séjour	3 020	4 337
Divers: lancements, formation	-----	1 425
Total projet action politique	<u>8 720</u>	<u>12 457</u>

	<u>88-89</u>	<u>87-88</u>
Secrétariat		
Salaires	113 444	104 364
Frais de logement/taxes/chauf...	18 302	16 384
Timbres et expédition	6 643	5 520
Communications	5 072	4 416
Articles de bureau	993	1 406
Collaboration secrétariat	6 091	163
Assurances	2 231	1 464
Livres et abonnements	707	657
Vérification livres	500	450
Reconnaisances	670	292
Frais bancaires	496	499
Amortissement mobilier	985	919
Amortissement équipement informatique	4 008	7 977
Divers (prix tirage...)	11 284	25
Fonds soutien AFEAS	541	563
Total secrétariat	<u>171 967</u>	<u>145 099</u>
TOTAL DES DEPENSES AVANT P.E.	572 553	480 202
DEPENSES EXTRAORDINAIRES (immeuble)	25 068	1 590
TOTAL DES DEPENSES APRES P.E.	<u>597 621</u>	<u>481 792</u>
PROFIT AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES	48 298	13 655
PROFIT APRES POSTES EXTRAORDINAIRES	56 311	115 434

DETAILS DES TRANSACTIONS SUR LES DIFFERENTS COMPTES

FONDS D'ENTRAIDE

Balance au 1er juillet 88 9 858,50\$

Recettes 88-89

Don de la région de Mont-Laurier	250.30
Don de la région Abitibi-Témiscamingue	70.61
Don de la région de Lanaudière	437.83
Don de la région Richelieu Yamaska	371.25
Don de la région de l'Estrie	111.50
Don de la région St-Jean Longueuil V.	131.50
Don de la région Saguenay Lac St-Jean C.C.	250.00
Don de la région de Québec	45.00
Don de la région de Montréal Laurentides O.	90.00
Don de la région Côte-Nord	20.00
Don de la région Bas St-Laurent Gaspésie	309.00
Quête au congrès 88	335.00
Intérêts	182.87

Total des recettes 2 604.86

Dépenses 88-89

Cotisation annuelle	220.00
Abonnement Newsletter	10.00
Don UMOFC pour l'année	1 891.56
Frais bancaires	10.40

Total des dépenses (2 131.96)

Balance au 30 juin 89 10 331,40\$

FONDS DE SOUTIEN

Balance au 1er juillet 88 3 438,94\$

Recettes 88-89

Contribution du fonds général Aféas 89	541,26
--	--------

Total des recettes 541,26

Dépenses 88-89

Remboursement de cotisations nouveaux cercles	90.00
Frais bancaires	8.05

Total des dépenses (98,05)

Balance au 30 juin 89 3 882,15

ETAT DES RESULTATS ET PREVISIONS BUDGETAIRES

	Budget 88-89	Résultats 88-89	Budget 89-90
REVENUS			
Cotisations des membres	253 750	237 007	237 000
Abonnements Femmes d'ici	1 300	1 076	1 000
Annonces Femmes d'ici	3 000	4 751	2 000
Abonnements dossier d'étude	34 000	34 112	34 000
Vente de librairie	15 000	22 585	18 000
Congrès général	72 000	97 989	97 000
Aide gouvernementale	142 500	142 377	60 000
Intérêts sur placements	10 000	23 640	15 000
Revenus de location	-----	3 420	3 720
Revenus divers	30 000	53 894	25 000
Total avant poste extraordinaire	561 550	620 851	492 720
Poste extraordinaire (appropriation réserve achat immeuble)	25 831	33 081	-----
Total après poste extraordinaire	587 381	653 932	492 720
DEPENSES			
Réunions régulières			
Conseil d'administration	15 000	9 800	15 000
Conseil exécutif	12 000	5 552	12 000
Commissions et comités	9 000	8 271	20 000
Congrès général	55 000	85 552	87 000
Visites de régions	4 500	4 483	6 000
Total réunions régulières	95 500	113 658	140 000

	Budget 88-89	Résultats 88-89	Budget 89-90
Relations publiques-expansion			
Délégations-représentations	3 000	3 211	7 000
Publicité-développement	13 000	5 848	15 000
Affiliations	50	20	100
Total relations publiques-expansion	16 050	9 079	22 100

Revue Femmes d'ici

Imprimerie	68 000	69 015	45 000
Expédition	21 500	20 449	12 000
Equipe rédaction	5 600	4 370	3 000
Graphisme, photos, etc...	4 500	2 626	2 000
Total revue Femmes d'ici	99 600	96 460	62 000

Dossiers d'étude

Imprimerie	11 000	10 286	11 500
Expédition	1 300	1 242	1 500
Total dossiers d'étude	12 300	11 528	13 000

Imprimerie générale

Papier et fournitures	2 000	2 924	4 000
Entretien et location équipement	4 500	1 903	6 000
Imprimerie extérieur	15 000	23 475	18 000
Total imprimerie générale	21 500	28 302	28 000

	Budget 88-89	Résultats 88-89	Budget 89-90
Formation			
Remise subventions aux régions	40 000	40 067	40 000
Sessions provinciales	19 000	19 321	20 000
Formation animatrices populaires	16 200	16 222	à venir
Salaires formation animatrices pop.	4 775	4 775	à venir
Total formation	79 975	80 385	60 000

Projet autonomie des femmes

Salaires et honoraires	10 900	10 900	à venir
Imprimerie	8 500	9 445	
Déplacements/séjour	6 500	6 521	
Total projet autonomie femmes	25 900	26 866	

Projet formation des filles

Salaires et honoraires	15 000	15 000	à venir
Imprimerie	7 500	7 543	
Déplacements/séjour	3 000	3 045	
Total projet formation filles	27 000	25 588	

Projet action politique

Salaires et honoraires	4 200	4 200	à venir
Imprimerie	1 500	1 500	
Déplacements/séjour	3 000	3 020	
Total projet action politique	8 700	8 720	

	Budget 88-89	Résultats 88-89	Budget 89-90
Secrétariat			
Salaires	117 000	113 444	122 000
Frais de logement/taxes/chauf...	17 000	18 302	19 000
Timbres et expédition	6 000	6 643	8 500
Communications	4 800	5 072	5 500
Articles de bureau	1 500	993	1 500
Collaboration secrétariat	5 000	6 091	6 000
Assurances	1 500	2 231	2 300
Livres et abonnements	700	707	800
Vérification livres	500	500	900
Reconnaisances	400	670	600
Frais bancaires	750	496	700
Amortissement mobilier	1 000	985	1 000
Amortissement équipement informatique	4 000	4 008	4 000
Amortissement immeuble	3 800	-----	4 000
Divers (prix tirage...)	10 200	11 284	14 000
Fonds soutien AFEAS	600	541	550
Total secrétariat	174 750	171 967	191 350
TOTAL DES DEPENSES AVANT P.E.	561 275	572 553	516 450
DEPENSES EXTRAORDINAIRES	25 831	25 068	
TOTAL DES DEPENSES APRES P.E.	587 106	597 621	516 450
PROFIT AVANT P.E.	275	48 298	(23 730)
PROFIT APRES P.E.	275	56 311	(23 730)

REGLES DE PROCEDURES

PROCEDURES POUR ETUDE EN ATELIERS

Etude des propositions

- 1- L'animatrice fait une synthèse de l'état de faits.
- 2- L'animatrice lit la proposition.
- 3- La discussion est ouverte sur la proposition.
- 4- L'atelier peut proposer des amendements aux propositions.
- 5- L'atelier désigne la première intervenante "pour" et la première intervenante "contre" à la plénière (pour chaque proposition).

Droit de parole

- 1- A toutes les membres présentes à l'atelier.
- 2- Chaque intervenante doit s'identifier et nommer sa région avant d'intervenir.
- 3- Une même intervenante peut intervenir une 2ième fois sur une même proposition à la condition qu'il n'y ait pas de nouvelles intervenantes.

Droit de vote

- 1- A toutes les membres AFEAS présentes à l'atelier.
- 2- Evaluation "à l'oeil" de la majorité.
- 3- Les amendements devront être acceptés par un vote majoritaire.
- 4- Les 2/3 des votes sont nécessaires pour adopter un avis de motion.

Rapport d'atelier (contenu)

- 1- Nombre de personnes présentes.
- 2- Nombre de régions représentées.
- 3- Nombre de déléguées.
- 4- Noms des animatrices et secrétaires.
- 5- Nombre de propositions contenues au cahier.

49

- 6- Nombre de propositions étudiées par l'atelier.
- 7- Les principaux arguments apportés (le pour et le contre) non inscrits déjà dans les états de faits.
- 8- Les amendements acceptés.
- 9- Le résultat du vote sur chaque proposition.
- 10- Noms des intervenantes mandatées par l'atelier pour chaque proposition (le premier "pour" et le premier "contre" en plénière).

Rôle de l'animatrice en atelier

- 1- Préside l'assemblée, elle ne participe pas à la discussion.
- 2- Fait l'appel des régions et vérifie le nombre de membres AFEAS présentes, le nombre d'invités et d'observatrices.
- 3- Répartit le temps alloué à chacune des propositions, selon le nombre de propositions à étudier et le nombre d'interventions par proposition.
- 4- Demande s'il y a des questions de clarification avant de passer à la discussion.
- 5- Accorde le droit de parole et fait respecter les procédures.
- 6- Détermine le moment du vote.
- 7- Prend les noms des premières intervenantes "pour" et "contre" sur chaque proposition.
- 8- Rédige le rapport d'atelier avec la secrétaire.

Rôle de la personne-ressource d'atelier (s'il y a lieu)

- 1- Donne des informations supplémentaires s'il y a lieu.
- 2- Répond aux questions concernant un sujet précis.

Rôle de la secrétaire d'atelier

- 1- Note les informations nécessaires à la rédaction du rapport.
- 2- Rédige le rapport d'atelier tel que décrit plus haut (avec l'animatrice).
- 3- Le rapport doit être remis à la salle Ste-Dorothée **avant 12.30 heures le 15 août.**

PROCEDURES POUR ETUDE EN PLENIERE

Etude des propositions

- 1- Le temps d'étude des propositions pour chaque atelier est prévu à l'ordre du jour.
- 2- Le temps maximum accordé pour chaque proposition sera annoncé par la présidente de délibérations.
- 3- Les deux premières interventions sur chaque proposition sont réservées aux intervenantes désignées par les ateliers (pour et contre).
- 4- La présidente de délibérations dirige les délibérations.
- 5- La présidente de délibérations donne lecture de la proposition inscrite au cahier ainsi que du rapport de l'atelier. Ensuite, on discute à partir des propositions inscrites au cahier. Pour être recevables et discutés, les amendements apportés par les ateliers doivent être proposés et appuyés en plénière.
- 6- On reçoit un maximum de trois interventions "pour" et trois interventions "contre" pour chaque proposition et chaque amendement s'il y a lieu, à moins que les déléguées ne demandent de prolonger la discussion.
- 7- Les propositions non-étudiées en plénière seront remises aux régions concernées pour présentation ultérieure.

Droit de parole

- 1- Réservé aux déléguées seulement.
- 2- Evaluation "à l'oeil" d'un vote nettement majoritaire.
- 3- Recours aux scrutatrices dans le cas où la majorité n'est pas évidente.

Note: Les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des votes exprimés (ex: 8 personnes ont droit de vote, 4 personnes votent en faveur de la proposition et 4 personnes s'abstiennent: la proposition est adoptée à l'unanimité.

Rôle de la présidente de délibérations et d'assemblée

- 1- Limite le temps de discussion pour chaque proposition.
- 2- Limite le temps des interventions.
- 3- Lit ou fait lire la proposition telle qu'inscrite au cahier.
- 4- Accorde le droit de parole.

51

- 5- Fait respecter les procédures.
- 6- Détermine le moment du vote.
- 7- La présidente de délibérations n'a pas droit de vote.

Rôle de la secrétaire

Prend note des discussions pour les consigner au procès-verbal
(il s'agit de la secrétaire générale).

RAPPORT DE LA COMMISSION DE RECHERCHE

Stella Bellefroid, responsable
 Lucie Gervais, adjointe
 Monique Morin, adjointe
 Lise Perreault, adjointe

La commission de recherche avait reçu le **mandat** suivant: préparer le plan de travail pour le congrès d'orientation de 1991:

- définir les objectifs du congrès;
- proposer des thèmes;
- établir les étapes à franchir avec procédures et échéanciers.

Nous avons donc défini trois grands **objectifs**:

- 1- Vérifier si la mission de l'AFEAS est encore valable (orientation globale).
- 2- Déterminer les champs d'intérêt de l'AFEAS pour l'avenir et ajuster nos actions à cette réalité.
- 3- Découvrir ce que les membres veulent comme services et expansion.

Les thèmes ont été choisis pour répondre aux objectifs et un échéancier couvrant toutes les étapes a été adopté par le conseil d'administration en avril dernier.

Cette première année de travail en a surtout été une de déblayage et de structuration. Des étudiantes au cours d'animation culturelle à l'UQAM, Angèle Briand, Jacqueline Martin et Hélène Aubry, prépareront le travail de recherche sur le nouveau profil des membres AFEAS. Nous tenterons de nous adjoindre des personnes ressources pour l'analyse du questionnaire et l'élaboration des procédures du congrès.

Nous pouvons être fières du travail amorcé mais nous sommes conscientes que la prochaine année sera décisive dans l'élaboration de ce vaste projet.

Nous avons reçu un **deuxième mandat**: évaluer les projets pilotes menés dans le cadre du plan de développement.

Les membres qui expérimentent ces projets étant les mieux placées pour les évaluer, la responsable du plan de développement préparera un questionnaire d'évaluation qui leur sera envoyé vers septembre 1990 dans le but de vérifier si les objectifs ont été atteints.

Je remercie les membres de la commission de recherche pour leur assiduité aux rencontres et leur dynamisme. Chacune a apporté ses idées, son expérience et ses talents et n'a pas ménagé ses efforts. Je remercie aussi Christine Marion pour sa présence et son aide constante, de même que Yolande Haines, notre secrétaire dont le travail assidu a allégé notre tâche.

Fières du travail accompli, toutes les membres de la commission de recherche souhaitent renouveler leur mandat l'an prochain.

**Rédigé par Stella Bellefroid,
responsable de la commission de recherche.**

RAPPORT DU COMITE PROGRAMME D'ETUDE ET D'ACTION

Angèle D. Briand, responsable
Hélène Aubry, adjointe
Yolande Rochefort, adjointe
Martine Simard, adjointe
Louise Dubuc, agente d'information
Claire Levasseur, agente d'information

Déjà une deuxième année écoulée au poste de responsable du comité programme d'étude et d'action, à l'Association. Le moment est venu pour moi de vous présenter mon rapport.

Ce travail s'est accompli facilement grâce à l'équipe qui m'a secondée. Avec sa collaboration et son appui, je me suis engagée à donner le meilleur de moi-même, tout en étant consciente de la responsabilité à laquelle j'avais à faire face.

Dés le 2 septembre dernier, nous étions à la tâche. Encore cette année, au moment de produire les dossiers d'études, une attention spéciale était accordée à l'item <accueil>. Nous étions convaincues qu'une bonne réunion mensuelle doit débiter par un accueil chaleureux qui aura été préparé et présenté avec créativité.

Le dossier se veut un outil aidant à la présentation du sujet à traiter. L'équipe du C.P.E.A. veut, par cette production, vous donner le goût d'en savoir plus, d'aller plus loin. A vous de l'adapter aux besoins de vos membres. Vous comprendrez sûrement qu'il est un peu difficile de répondre à chacune des particularités des cercles. Afin de lui donner sa couleur locale, une longue bibliographie vous est toujours présentée en page couverture.

Cette année, le comité s'est donné comme objectif de mettre l'accent sur les actions à entreprendre, suite à l'étude du mois. A cette fin, dans la grille d'activités proposées en dernière page du dossier d'étude, plus d'une action, tant individuelles que collectives vous étaient suggérées, laissant place aux suggestions des membres de vos cercles respectifs.

A la lecture des rapports de fin d'année des responsables régionales, en plus de la compilation de l'évaluation du dossier d'étude, l'action se fait encore beaucoup individuellement, quoique pour quelques régions, des actions collectives ont été entreprises. Bravo à celles qui ont osé!

RAPPORT DU COMITE DE FORMATION

Jacqueline Nadeau Martin, responsable
Raymonde Bouchard, adjointe
Huguette Labrecque Marcoux, adjointe
Lise Tremblay, adjointe

Mandat du comité

- 1- Préparer, organiser, réaliser et évaluer les sessions d'automne et celles destinées aux membres du conseil d'administration provincial.
- 2- Préparer la journée de formation générale et collaborer aux besoins de formation spécifique lors des journées d'études provinciales (J.E.P.).

Le comité bénéficiait de six (6) jours pour réaliser le travail.

Réalisation des activités de formation

Cette année, le programme offert permettait aux participantes d'apprendre ou de réviser certains grands principes de base afin de <savoir organiser, savoir décider> donc mieux administrer; puis certains principes pour mieux gérer les conflits et enfin, d'autres notions pour améliorer la qualité des propositions et des avis de motion.

Session d'octobre 88: Gestion participative par objectifs (GPO)

Nous dispensions quinze heures (15) de formation pour transmettre les éléments du système de gestion par objectifs à trente-sept (37) participantes venues de douze (12) régions.

Les représentantes démontraient un grand intérêt quant à l'importance de préciser la mission de l'organisme, de participer à l'élaboration des objectifs et du plan d'action. La définition de la responsabilité de chaque niveau (cercle, région, association) et la nécessité d'améliorer la communication entre les différents paliers portaient à réfléchir sur notre propre fonctionnement actuel.

Les apprenantes expérimentaient toutes les étapes du processus. Quelques-unes éprouvaient des difficultés à saisir le lien entre les objectifs personnels et les objectifs collectifs. Certaines optaient pour des évaluation de rendement du personnel. Pour compléter l'information transmise lors de la session, une membre du comité produisait un article dans la revue de juin concernant l'évaluation.

Une attestation de participation confirmait ces deux jours de travail intense.

Un point fort... La présence de représentantes des trois paliers fut grandement appréciée et permettait un rapprochement des différentes instances de gestion.

Par cette session, nous voulions rendre chacune consciente de l'impact de sa contribution à l'atteinte des objectifs et à la réalisation de la mission de l'organisme. Nous voulions mettre à votre portée un mode très actuel de gestion, tout en précisant l'importance de la participation de chacune à l'amélioration de ce pouvoir partagé.

Selon les évaluations, nos objectifs de formation ont été atteints à 85%.

Session pour les membres du conseil d'administration provincial (janvier 1989)

Une mini session de trois (3) heures de formation donnée aux présidentes régionales et aux membres du conseil exécutif, concernait la rédaction et la présentation des propositions et des avis de motion.

Nous précisions les critères de recevabilité et les qualités essentielles d'une bonne recommandation. C'est par la pratique que chaque équipe appliquait les notions théoriques.

Nous insistions sur l'importance de noter les références et les arguments lors de l'étude en assemblée régionale pour aider à développer la situation de fait et faciliter la tâche du comité provincial.

Les résultats des ateliers étaient excellents et selon les dirigeantes, ce fut une très bonne révision. Le comité visait surtout à améliorer la qualité des propositions soumises à l'étude lors de nos assemblées décisionnelles tant régionales que provinciales.

Journées d'études provinciales (juin 1989)

Journée de formation générale (JEP 1)

Pour répondre à un besoin identifié par le comité et endossé par le conseil d'administration, nous impliquions dans un processus de solution de problème (PSP), cent trente-neuf (139) participantes réparties en neuf (9) ateliers.

Une situation problématique plongeait les apprenantes dans la recherche de leur propre démarche de résolutions. Par la suite, la pratique de chaque étape du processus en gérant un problème recueilli auprès des présidentes régionales, s'avérait plus exigeante et laborieuse parfois.

Malgré la fatigue, les femmes demeuraient attentives et intéressées durant la dernière activité plénière où chaque formatrice dévoilait les problèmes à résoudre et les solutions pertinentes applicables et réalisables, retenues par ses équipières.

Chaque région recevra cette banque de problèmes et solutions appropriées, fruit du travail de la journée.

A la lecture des évaluations, les périodes de travail en ateliers favorisaient une participation active (80%) et les retours théoriques contribuaient à la compréhension des différentes étapes (70%). La démarche proposée semblait un peu aride pour le tiers des participantes. Les objectifs poursuivis sont atteints à 76% car plusieurs n'ont pas pu énoncer les différentes étapes et trouvaient le problème fictif.

Ce qui importe, c'est de changer notre façon d'affronter un conflit. Certes, l'art de négocier un conflit passe par le processus de solution de problème. Nous visons aussi à faire comprendre <qu'un conflit est le symptôme d'un problème devant être résolu plutôt qu'une bataille à gagner et qu'avec créativité et bonne volonté, une solution qui intégrera deux points de vues opposés pourra être trouvée>. Nous croyons cet objectif atteint car 88% des participantes soulignent leur motivation concernant ce principe.

Merci aux formatrices qui prêtaient main forte aux membres du comité. L'excellence de l'animation (94%) et les compétences de chacune, contribuaient à la réussite de cette journée.

Atelier des responsables régionales de formation (JEP -2)

Une rencontre-échange de six (6) heures avec les douze (12) représentantes des régions permettait de constater la préoccupation de chacune à remplir sa tâche en répondant aux besoins des membres et de comparer le fonctionnement différent adopté par les régions. L'activité d'échange sur le vécu régional confirmait qu'une évaluation de la formation se réalisait en région. Les difficultés énoncées (équipe limitée, coûts dus à la distance, absence des participantes sur place, disponibilité, etc) obligeront sûrement à une autre réflexion pour trouver des correctifs.

Nous regroupions les présidentes, les secrétaires et les représentantes de formation pour une période d'information sur l'élaboration de la demande de subvention à la DGEA afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle de chacune et de satisfaire adéquatement aux exigences. Le temps accordé semblait très précieux et répondait grandement aux besoins.

En plus de connaître leur rôle, d'inventorier la boîte à outils et de vérifier les différents diagnostics de besoins, les participantes produisaient une évaluation créative avec laquelle elles évaluaient leur journée. Le taux de satisfaction est très élevé

quant aux activités proposées et au climat. Nous avons répondu aux attentes à 85%.

La formation demeure la colonne vertébrale d'une association car elle facilite l'accomplissement de la tâche par l'apprentissage de bonnes méthodes, de bonnes techniques, assure une qualité d'animation et prépare la relève. Pour ce faire, il faut répondre aux besoins de l'organisme.

La préoccupation de la formation appartient au Conseil d'administration du cercle. C'est très anonyme. Une répondante attitrée à cette fonction assurerait un meilleur lien avec la responsable régionale. Pensons-y!

Collaboration aux besoins de formation spécifique

Deux membres du comité, avec la participation de madame la présidente, actualisaient la session dispensée aux agentes de liaison et révisaient les grandes lignes des contenus qui s'adressaient aux présidentes, aux secrétaires et aux agentes de pastorale.

De plus, les présidentes recevaient une heure de formation sur le feed-back (rétroaction) afin d'améliorer les communications interpersonnelles au sein de leur équipe de dirigeantes. Ceci complétait la formation donnée lors de la première journée d'étude.

Suivi au travail du comité

Evaluation: formation AFEAS/Cégep

Des enseignantes-évaluatrices en reconnaissance des acquis scrutaient le contenu de notre programme <Formation pour Formatrices>. Elles établissaient la correspondance de la formation donnée à l'AFEAS dans ce programme avec celle du niveau collégial dans trois techniques.

Les trois départements s'entendent pour dire que <les formations de l'AFEAS correspondent aux objectifs et contenus de cours de niveau collégial. Les activités d'apprentissage, les références et les démarches pédagogiques utilisées sont adéquates et conformes aux pratiques collégiales>. Un point fort!

Cependant, elles soulignaient que nos évaluations ne permettent pas de vérifier l'intégration des connaissances et le niveau d'habileté des apprenantes.

Tout en améliorant nos questionnaires d'évaluation - reconnaissance des acquis oblige - nous continuerons de donner une formation qui réponde aux besoins de notre organisme et d'émettre une attestation de participation. Il vous faudra donc faire la preuve de vos apprentissages.

Evaluation de l'année

Productivité élevée, préparation individuelle, créativité, ouverture d'esprit, climat harmonieux, voilà ce qui caractérise notre travail de l'année, un vrai travail d'équipe.

Nous mettions de l'avant deux grands processus. Nous en connaissions bien les exigences. Les nouveaux fonctionnements sont à l'heure de la GPO (gestion participative par objectifs) et du PSP (processus de solution de problème) et il fallait concrétiser en session ces grands principes. Ce fut un défi... mission accomplie! Les notions théoriques sont semées, les résultats sont à venir.

Merci à mes collaboratrices pour leur appui constant et leur ardeur au travail. Bravo et merci aux trois secrétaires pour leur aide précieuse. Un merci bien spécial au personnel du secrétariat pour leur patience et leur minutie à la préparation du matériel didactique.

GPO + PSP = RESULTATS ASSURES

**Rédigé par Jacqueline Nadeau Martin,
responsable du comité de formation.**

RAPPORT DU COMITE ART ET CULTURE

Marie-Marthe Normand, responsable
 Colette Gagnon, adjoine
 Estelle Montour, adjointe
 Pierrette Lavallée, adjointe et secrétaire

A la fin de cette année d'activités, le comité a procédé à l'évaluation de son travail et considère qu'il s'est acquitté de son mandat avec satisfaction et en conformité avec les exigences du cahier de charge.

Pour réaliser le mandat qu'il lui était confié, le comité s'est réuni trois fois: le 29 novembre 1988, les 28 février et ler mars 1989 et le 18 avril 1989.

Programme des sujets d'études 89/90

Sur recommandation des responsables régionales aux J.E.P., des cercles et du C.A. provincial, notre choix s'est arrêté sur les sujets suivants:

Octobre:	tissage	Mars:	couture
Novembre:	cuisine légère	Avril:	soins à domicile
Janvier:	crochet	Mai:	biographie
Février:	points de croix		

Dossiers et articles de revue

Comme à l'habitude, Madame Pierrette Lavallée s'est acquittée avec brio de l'énorme travail que demande la rédaction de la revue et du dossier. Merci Pierrette!

Concernant les revues et les dossiers pour la prochaine saison d'activités, le travail est planifié et en voie de réalisation, pour jusqu'en février 1990. Je tiens à ajouter que ces articles sont une aide précieuse pour les membres et les responsables de cercles.

Journées d'études provinciales

La journée du 8 juin, consacrée au comité, fut un succès. Elle a su répondre aux attentes des responsables régionales et provinciales.

Conclusion

Sincères remerciements à chacune des adjointes du comité provincial qui, toujours, savent répondre à mes attentes; sans oublier les membres du secrétariat. Merci aux membres de l'exécutif provincial qui nous accordent leur appui en tout temps.

Marie-Marthe Normand, responsable

RAPPORT DU COMITE DE RECRUTEMENT

Christine Marion, responsable
Suzanne Boulay, adjointe
Lily Hubert, adjointe
Paula Lambert, adjointe
Carmen Lemyre, adjointe

Afin de tenter de répondre à son mandat tout en respectant la réalité de l'AFEAS à tous les paliers, le comité était cette année formée de personnes représentant chacun d'eux. Notre secrétaire, Yolande Haines, participait également à toutes nos réunions. Je tiens à remercier chacune pour le travail accompli.

Dans un premier temps, nous avons évalué les campagnes de renouvellement et de recrutement qui venaient de se vivre. Le plan de campagne de renouvellement semble avoir été appliqué dans plusieurs endroits. La plus grande difficulté rencontrée a été la résistance au changement quant à la date d'échéance de la carte de membre. Il s'agit là d'un phénomène tout à fait normal qu'un peu de patience finit toujours par éliminer. Si l'on considère que nous faisons une campagne de renouvellement systématique pour la première fois, je crois que nous pouvons qualifier celle-ci de succès. Une trentaine de cercles ont réussi le tour de force de renouveler leur membership à 100%. Pour l'ensemble de la province, le taux de renouvellement en 87-88 s'est élevé à 81,6% alors qu'il stagnait autour de 75% depuis au moins 5 ans.

Le plan de campagne de recrutement a été beaucoup moins suivi. Les raisons sont nombreuses: difficulté de réaliser l'activité de la table de recrutement dans les super-marché, manque d'intérêt vis-à-vis la clientèle cible proposée, trop d'organisations à planifier en début d'année, etc... Pourtant, cette année comme les années précédentes, nous avons réussi à recruter environ 5 000 nouvelles membres, ce qui est deux fois plus que l'objectif proposé par le palier provincial, soit 5 nouvelles membres par cercle (pour un total de 2 750 nouvelles membres dans l'ensemble de la province). Imaginez combien nous pourrions recruter de nouvelles si nous faisons l'effort de nous organiser et ce, à tous les paliers!

Fort des enseignements tirés de cette évaluation en profondeur, le comité s'est penché sur les activités à réaliser pour l'année en cours. Tout d'abord, le comité proposait de conserver le même thème pour une autre année. Les frais inhérents à la conception graphiques de nos outils de promotion sont énormes et il nous semblait plus logique de les amortir sur deux ans. D'autant plus qu'un examen des campagnes publicitaires menées par des grandes entreprises nous ont permis de constater que celles-ci gardent leur slogan pendant plus d'une année.

Le comité a ensuite révisé le plan de campagne de renouvellement et l'a ajusté en fonction des commentaires reçus lors de l'évaluation. Puis le comité a préparé une session de formation qui s'adressait aux responsables régionales de renouvellement et recrutement afin de leur permettre de s'approprier le plan des campagnes de renouvellement et de recrutement.

Cette formation s'est tenue à Québec en avril dernier. Nous avons toutefois été très déçues de constater que seulement sept (7) régions y étaient représentées. Pourtant au moment de l'évaluation toutes étaient unanimes pour dire que la formation avait été un élément important dans le succès de la campagne précédente. Une carte géographique de la province de Québec est affichée. Je vous invite à aller la consulter pour constater les résultats de la campagne de renouvellement 1989.

Le comité a finalement procédé à l'élaboration du plan de campagne de recrutement, toujours en tenant compte des commentaires reçus lors de l'évaluation. Puis nous avons bâti la session de formation pour les J.E.P.. Cette session permettait aux participantes de s'approprier quelques notions de marketing ainsi que de connaître la déroulement de la prochaine campagne de recrutement.

C'est avec enthousiasme, je dirais même avec passion, que les membres du comité de recrutement se sont acquitté de leur tâche. Nous sommes convaincues que les démarches que nous proposons pour les campagnes de renouvellement et de recrutement sont efficaces et qu'elles nous permettront de nous surpasser. Cependant, nous sommes bien conscientes que tous les outils que nous mettons à votre disposition, depuis les plans de campagnes jusqu'au support que nous voulons vous donner par les suivis au téléphone ou par la poste, tous ces efforts demeureront vains si dans les cercles les responsables ne mettent pas l'épaule à la roue. Chacune doit faire sa part. A celles qui trouveraient les objectifs que nous proposons trop élevés, nous aimerions laisser ce message: <Celle qui vise le soleil de midi tout en sachant pertinemment qu'elle n'atteindra pas sa cible est sûre de viser plus haut que celle qui vise le buisson>.

**Rédigé par Christine Marion,
Responsable du comité de recrutement**

RAPPORT DE L'EQUIPE DE LA REVUE FEMMES D'ICI

Louise Picard Pilon, rédactrice en chef
Marie-Ange Sylvestre, rédactrice en chef (à compter de mai 89)
José Gauvrau, rédactrice (jusqu'en septembre 88)
Pauline Amesse, rédactrice (depuis avril 89)
Lise Cormier-Aubin, rédactrice
Jacqueline Martin, rédactrice (depuis mai 89)

Comme chaque année, le comité de la revue s'est réuni à onze reprises: dix réunions de production et une réunion d'évaluation-planification. chaque mois, les membres ont eu en main le résultat de ces rencontres. Nous espérons avoir réussi 2 vous intéresser. Les commentaires que nous avons reçus vont dans ce sens et nous en sommes très heureuses.

Cette année fut la dernière d'une époque, celle des dix numéros par année. Ce fut aussi ma dernière année à la direction de "Femmes d'ici". Je tiens à remercier les membres de l'équipe pour leur collaboration soutenue. Je tiens surtout à souligner le travail merveilleux de notre secrétaire-coordonnatrice, Huguette Dalpé. C'est elle qui assure le suivi et qui voit à la qualité de la production technique.

Je continuerai à collaborer à la rédaction à l'occasion. Je remercie l'AFEAS de l'opportunité qu'elle m'a donnée de communiquer régulièrement avec les membres.

Rédigé par Louise Picard Pilon

RAPPORT DU COMITE PRIX AZILDA MARCHAND

Doris Bernard, responsable
Simone Gérin-Lajoie, adjointe
Christine Marion, adjointe

Le mandat du comité

Les membres du comité ont reçu du conseil d'administration provincial, le mandat de superviser les activités reliées au concours du Prix Azilda Marchand, ainsi que d'agir comme membres du jury du même concours.

Le travail du comité

Promouvoir l'action sociale dans les cercles, c'est tout un objectif pour un comité de trois personnes qui se rencontrent trois jours par année! De là l'indéniable importance de responsables régionales du Prix Azilda Marchand. A leur rencontre d'octobre dernier, les membres du comité se sont attardées à préciser le mandat de ces responsables régionales, et à planifier de meilleurs contacts avec elles.

Amélioration des documents d'information et de participation, révision du système de cotation, redéfinition des différentes étapes du concours... C'est un beau Prix tout revigoré qui fête ses 5 ans cette année.

A la rédaction du présent rapport, les membres du comité ne s'étaient pas encore rencontrées afin de juger les actions présentées au concours. La tenue du jury était alors prévue pour le mois de juillet.

Merci à Simone et Christine!

Rédigé par Doris Bernard

RAPPORT DU COMITE IMPLICATION DES FEMMES EN POLITIQUE

Gilberte Faucher, responsable
Hélène Laforest, adjointe
Nicole Drapeau, adjointe
Lise Barbier, adjointe
Michelle Houle-Ouellet, coordonnatrice

Mandat du comité

- 1- Informer les femmes et les inciter à participer activement à la vie politique.
- 2- Démystifier, auprès de nos femmes, ce qu'est la politique, l'engagement politique.
- 3- Supporter et outiller les clubs politiques et les femmes intéressées à s'impliquer en politique active.
- 4- Former un groupe de soutien pour les femmes qui veulent s'impliquer en politique active.

Notre grand objectif: Favoriser l'accès des femmes au pouvoir politique.

Le comité a tenu quatre (4) réunions à Montréal. D'abord lors de la première rencontre, nous avons planifié notre programme de l'année. Nous nous sommes penchées beaucoup sur les services que nous pourrions offrir aux clubs politiques. Nous avons préparé la carte de membre qui sera standard pour tous les clubs avec le sigle de l'horloge et le sigle AFEAS.

Dans les rencontres suivantes, nous avons étudié les quatre (4) documents produits par le comité, c'est-à-dire:

- Lois de financement des partis politiques aux niveaux fédéral, provincial et municipal;
- Les rouages parlementaires à Ottawa et à Québec;
- Communication Femmes et médias;
- Bibliographie annotée.

Le comité a travaillé à réajuster la session de trois heures à six heures de cours, préparer un spécial élections, rédiger un article dans la revue de mars, expédier une lettre aux régions pour les sensibiliser à tenir un Carrefour régional et leur faire part de notre souhait d'aller donner une session dans leur région et offrir gratuitement aux clubs déjà existants les documents élaborés par le comité.

Seulement deux (2) régions, La Mauricie et le Centre du Québec, ont fait appel à nous pour avoir la session d'initiation à la vie politique. C'est très peu quand on pense à une possibilité de treize (13) régions. Par contre, nous sommes conscientes que la politique reste encore un monde d'hommes, les femmes acceptent à peine d'en parler, il nous faut changer bien des coutumes.

Alors le comité garde toujours bien en tête qu'il vaut mieux avancer à petits pas sans brimer personne.

J'ai le plaisir de vous faire part qu'en mai dernier un autre club politique a pris naissance dans la région de St-Jean-longueuil-Valleyfield. Une trentaine de membres sont déjà inscrites et Denise Bernier a été élue présidente. Le comité se joint à moi pour leur souhaiter tout le succès possible.

Evaluation du comité

Le comité a travaillé fort pour le peu de résultats visibles à l'oeil. Par contre, nous avons semé en terre une graine qui est lente à germer: celle de la politique. Nous avons battu des sentiers nouveaux. Notre foi et notre ténacité feront en sorte que le succès ne tardera pas à venir.

En terminant, j'aimerais remercier mon comité, des vraies femmes au coeur d'or... Merci Hélène, tu es vraiment mon bras droit, car tu es là depuis le début. Merci à Nicole et Lise, adjointes au comité. Un merci spécial à Michelle, coordonnatrice et Yolande Haines, secrétaire. Vous êtes très accessibles et c'est un vrai plaisir de travailler avec vous.

**Rédigé par Gilberte Faucher,
responsable du comité.**

COMITE AUTONOMIE DES FEMMES

Louise Coulombe-Joly, responsable
Hélène Boucher, adjointe
Jeannine Perron, adjointe
Michelle Houle-Ouellet, coordonnatrice

Comme vous le savez, ce projet ayant pour but de soutenir les membres dans une démarche d'autonomie personnelle et financière, est présenté sous deux volets: documentation et services.

La documentation sous le thème: <Conserver ou acquérir son autonomie: ça vaut le "coût"!>, comprend sept (7) brochures dynamiques invitant les femmes en situation de couple à vivre une démarche progressive vers l'autonomie et la sécurité financière. Chacune des brochures est accompagnée d'une fiche technique et le tout est présenté dans une pochette bleue identifiée au projet.

Les services sont offerts par le biais des responsables. Celles-ci ont pour rôle de motiver, d'encourager et de diriger les membres vers des ressources locales selon les besoins. Le palier provincial a mis sur pied une banque de ressources humaines et techniques ainsi qu'une liste de suggestions de contenu de rencontres afin d'alimenter les responsables des cercles.

Ce projet expérimenté l'an dernier dans deux cercles-pilotes a été très bien accueilli et a soulevé l'enthousiasme des participantes.

Afin d'instaurer ce projet cette année, le conseil d'administration provincial a désigné quatre (4) régions et nommé des responsables régionales:

- Bas St-Laurent Gaspésie (Hélène Boucher, responsable)
- Estrie (Jeannine Perron, responsable)
- St-Jean-Longueuil-Valleyfield jumelée à Richelieu-Yamaska (Noella Caron, responsable).

Le comité avait pour mandat d'implanter ce projet dans les régions et de former 25 groupes locaux.

Le comité s'est réuni en février et en avril pour structurer la formule d'implantation, organiser les rencontres de formation pour les responsables locales, présenter un échéancier et concrétiser le tout.

Malgré des difficultés d'ordre technique et organisationnel, 24 cercles AFEAS ont démarré les activités au palier local en avril et 152 participantes y sont inscrites.

En juin dernier, lors des J.E.P., les membres du comité se sont à nouveau réunies pour évaluer le travail accompli.

Sans être en mesure de fournir une compilation détaillée des évaluations de cette année, je peux dire que la forte majorité des membres inscrites au projet considèrent la documentation excellen-

te, les rencontres stimulantes et presque toutes ont l'intention de poursuivre leur démarche l'an prochain.

La plus grande déception exprimée par les participantes concerne le fait que la documentation est arrivée très tard dans les cercles et que les activités ont débuté en avril seulement. C'est une réalité, cette situation sera améliorée pour l'avenir.

Le programme est maintenant rodé, il sera plus facile de l'étendre à d'autres cercles et régions en 89-90.

Il est important de souligner que ce projet présenté uniformément dans la province, offre une grande souplesse de fonctionnement. Il peut se dérouler au rythme des participantes, selon leurs besoins, leurs intérêts, leur vécu, etc.

Il est intéressant de mentionner que certains cercles de la région de l'Estrie ont développé une dynamique de groupe. Trois cercles se sont réunis au même endroit pour discuter ensemble du contenu de la première brochure portant sur les principes d'autonomie, le partage des rôles et sur le partage des tâches. De plus, des membres doivent se rencontrer un juillet, autour d'une piscine peut-être, pour échanger sur le contenu de la brochure no. 2 traitant du curriculum vitae, du portfolio et de la reconnaissance des expériences acquises.

Malgré la courte période d'activités (avril à juin), on constate que les groupes organisent des rencontres concordant avec la vitalité et le dynamisme du milieu. C'est très prometteur pour l'an prochain.

Selon les objectifs du projets, le programme devrait atteindre une centaine de cercles au cours de l'année 89-90.

Mentionnons que l'aspect primordial de ce projet sur l'autonomie personnelle et financière des femmes, réside dans l'instauration de services aux membres. Pour s'inscrire au projet, il faut:

- 1- Etre membre.
- 2- Que le cercle mette sur pied les services.
- 3- Que la région coordonne le programme et maintienne le lien entre le palier local et le palier provincial.

Si vous êtes intéressées, informez-vous auprès des dirigeantes.

En terminant, je veux remercier les responsables régionales pour leur intérêt, leur motivation, leur foi en cette nouvelle formule et pour toutes les énergies qu'elles ont consacrées à cette cause depuis janvier dernier.

Rédigé par Louise Coulombe-Joly, responsable du projet.

RAPPORT DU COMITE DE FORMATION DES FILLES

Marie-Paule Godin, responsable
 Lorette A. St-Georges, adjoine
 Yvette Paquette, adjointe
 Michelle Houle-Ouellet, coordonnatrice
 Yolande Haines, secrétaire

Lors du conseil d'administration d'août 1988, le comité fut formé avec pour mandat de **planifier et coordonner les activités du projet accepté par le Secrétariat d'Etat:**

- 1- Lancement d'une bourse d'études pour les filles étudiant dans des disciplines non traditionnelles.
- 2- Rédaction-publication-diffusion et suivi au rapport de la recherche effectuée auprès des intervenants(tes) en matière d'orientation scolaire.
- 3- Production de documents (dont le dossier de mars) proposant l'organisation d'activités régionales et locales.
- 4- Réédition de la brochure "Une semaine dans la vie de Julie".

Les réunions du comité se sont tenues en septembre, décembre, janvier et avril. Tout au long de l'année, les membres du comité avaient à coeur d'apporter aux régions un soutien adéquat par une documentation pertinente et envoyée dans les meilleurs délais.

Pour cela nous avons la collaboration de personnes compétentes qui rédigeaient les documents en tenant compte des éléments apportés par le comité. Ce sont: Michelle Houle-Ouellet, Louise Dubuc et Claire Levasseur. Nous leur disons merci et bravo!

Bourse d'études Défi

Le 28 septembre 1989, une conférence de presse provinciale a eu lieu au siège social de l'AFEAS en collaboration avec Bell Canada, représenté par Mesdames Catherine Hopes et Louise Delisle. Un seul média était présent: Le Journal de Montréal.

Huit (8) régions ont aussi tenu une conférence de presse en septembre. La documentation envoyée aux régions a été appréciée et d'une aide certaine.

Le 15 février 1989, les membres du jury se sont rencontrés pour déterminer la gagnante de la bourse. Les membres du jury étaient Louise Delisle (Bell Canada), Christine Marion (présidente provinciale de l'AFEAS), Marie-Paule Gouin (responsable du comité de formation des filles) et Michelle Houle-Ouellet, coordonnatrice du projet.

Quarante-et-une (41) applications sont parvenues au siège social. Vingt (20) dossiers ont été retenus et étudiés; les autres ont été rejetés car les candidatures ne répondaient pas à l'un ou l'autre des critères absolus exigés par l'AFEAS.

Si l'on tient compte du champ très particulier, métier non traditionnel, de la nouveauté d'un tel concours et de la clientèle spécifique admissible (membre ou fille de membre AFEAS), le résultat est très satisfaisant tant du côté du nombre que de la brochette de techniques non traditionnelles choisies par les étudiantes (voir revue Femmes d'Ici de juin 1989).

Seulement trois (3) régions sur treize (13) n'avaient pas de participantes au concours: Mont-Laurier, Lanaudière et Côte-Nord.

La gagnante, Nancy Montour, étudiante de 3e année en technique de génie civil, a relevé avec brio le défi lancé par l'AFEAS. Elle est de Trois-Rivières, région La Mauricie.

Le 8 mars 1989, lors d'une conférence de presse tenue dans un Centre de travail de Bell Canada, Nancy recevait la bourse de 1000\$ qui fut doublée d'un emploi d'été chez Bell Canada.

Rapport de la recherche

Après avoir pris connaissance et commenté les documents remis par Michelle Houle-Quellet (formulaire de compilation et commentaires des répondants(tes), il y a eu préparation par Michelle d'un "Projet de rapport de recherche". Le comité en a pris connaissance et fut très enthousiaste. (réunion de décembre).

En octobre, Marie-Paule Godin et Michelle Houle-Quellet ont rencontré Madame Louise Landry, présidente de la Corporation des conseillers et conseillères en orientation. Cette rencontre confirme les données que nous apportait la recherche:

- de moins en moins d'effectifs dans les écoles;
- personnel vieillissant;
- matériel existant mal connu et trop peu utilisé;
- budget restreint;
- rôle et mandat non clairement identifiés;
- compétition entre les différents groupes d'intervenants(tes).

Le rapport s'intitule "Formation et orientation des filles... vues par l'AFEAS". Voilà un outil précieux pour une meilleure connaissance du dossier! Bravo à Michelle Houle-Quellet pour l'excellence de ce travail. Chaque cercle en a reçu un exemplaire ainsi que chaque secrétaire régionale et les instances concernées.

Dossier de mars

Le comité a travaillé en collaboration avec Angèle Briand, responsable du Comité programme d'études et d'action, et Louise Dubuc, rédactrice, pour déterminer le contenu et les activités de ce dossier.

Il a été demandé par le comité que tout ce qui serait interne à l'AFEAS soit placé au milieu du dossier pour permettre d'enlever facilement ces feuilles lorsque l'on veut remettre le dossier à des non-membres.

Comme activité locale (cercle), une rencontre fut suggérée à l'intérieur de l'assemblée mensuelle, avec un conseiller(ère) en orientation ou professeur(e) de choix de carrière. Cela dans le but de sensibiliser le personnel du service d'orientation à la présence du sexisme et à l'importance de favoriser un véritable choix de carrière. Cette activité simple est en elle-même une action dans le sens qu'une personne-clef est sensibilisée à l'importance d'une bonne formation professionnelle pour les jeunes filles. Si l'on pense à nos 550 cercles... quel coup de barre au changement de mentalité cela aurait pu être! Sauf que les quelques échos que j'ai eu ne sont pas très encourageants sur le nombre de cercles ayant réalisé cette action! Qu'en est-il des autres actions suggérées au dossier de mars, à la page 14?

Activité régionale

Comme l'évaluation des rencontres Défi-Orientation effectuées l'an dernier démontre une grande satisfaction là où elles ont eu lieu, nous proposons de garder cette stratégie d'action au niveau régional, car à notre avis, elle n'a pas été suffisamment exploitée.

La documentation est révisée et quelques améliorations sont apportées. Cette documentation est envoyée tôt en début d'année afin qu'il soit plus facile aux régions d'intégrer les activités à leur programme.

Lors de la rédaction de ce rapport, nous n'avions reçu que quatre (4) formulaires d'évaluation sur treize (13) pour un total de dix (10) rencontres...

Le sens de l'engagement serait-il en perte de vitesse?

Position de l'AFEAS

Le comité s'est aussi penché sur les résolutions déjà existantes concernant ce dossier. Il a proposé l'élimination des propositions devenues caduques et a proposé trois (3) nouvelles propositions à soumettre au congrès d'août 1989.

Projet au Secrétariat d'Etat 89-90

En avril, le comité s'est penché sur un projet à présenter au Secrétariat d'Etat. L'objectif général du projet est le suivant:

Sensibiliser les intervenants(tes) des services d'orientation et du monde des affaires à l'aspect égalitaire des femmes dans les métiers et professions.

Conclusion

Il est certain qu'à ce stade-ci ce dossier n'a plus son attrait de nouveauté. Cependant les progrès constatés ne pourraient justifier son abandon. L'année 89-90 verra donc le dossier Formation des filles en priorité et il abordera le monde des affaires... il faudra réveiller nos qualités d'engagement, de ténacité, de solidarité et vivre avec ardeur notre rôle d'agentes de changement dans notre milieu afin de favoriser une plus grande équité pour la femme et cela à toutes les étapes de sa vie.

Au sein du comité règne un esprit d'équipe formidable. Chacune a le souci du travail bien fait et porte beaucoup d'intérêt à ce dossier; intérêt que nous voudrions bien voir partager par l'ensemble des responsables afin que ce dossier puisse progresser rapidement.

Merci à chaque membre de l'équipe et à vous toutes qui avez collaboré.

**Rédigé par Marie-Paule Godin,
responsable comité.**

RAPPORT DU COMITE DES MEDIAS

Martine Simard, responsable
Nicole Drapeau, adjointe
Noella Caron, adjointe
Michelle Houle-Ouellet, coordonnatrice

Mandat du comité

- Mise à jour des expériences et actions régionales ainsi que des résolutions sur le sujet
- Identification des lieux d'interventions
- Elaboration d'un plan d'intervention

Les membres du comité ont eu trois (3) jours de réunion pour réaliser le mandat confié par le conseil d'administration.

Activités

Dans un premier temps, nous avons:

- fait connaissance;
- analysé le mandat;
- partagé nos informations concernant les médias;
- préparé un questionnaire pour les régions;
- préparé une rencontre avec les responsables d'Evaluation Média, du Conseil des normes de la publicité et du Centre Saint-Pierre afin de connaître leur organisme et d'éviter de faire du travail déjà fait.

Dans un deuxième temps, nous avons:

- évalué les rencontres avec les organismes;
- analysé les réponses des treize (13) régions et constaté que la majorité avait déjà au moins eu une intervention auprès d'un média et que nos positions y étaient acheminer occasionnellement;
- identifié des lieux d'interventions et priorisé les plus importants: le Conseil des normes de la publicité où siège déjà une de nos membres (Lucille Bellemare), le Conseil canadien des normes de la radio et de la télévision, l'Association nationale des téléspectateurs, le Conseil d'administration de Radio-Québec, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le Conseil de presse du Québec.
- préparé une banque de noms de personnes intéressées à travailler ou représenter l'AFEAS dans le secteur des médias.

- révisé les résolutions concernant les médias: regrouper certaines, recommander le rejet d'autres parce que dépassées, reformuler quelques-unes pour les remettre à jour.
- ébauché un plan d'intervention.

Finalement, nous avons:

- terminé le travail entrepris précédemment et
- élaboré un plan d'intervention visant à améliorer les interventions de l'AFEAS dans le domaine des médias dans le but d'améliorer l'image des femmes dans les médias et d'augmenter la représentation des femmes dans ce secteur en fournissant des outils d'intervention aux régions, en faisant prendre conscience aux membres de leur influence sur les médias et en sensibilisant les membres à revendiquer leurs besoins.

Conclusion

Nous avons eu une année bien remplie et je remercie toutes les membres de l'équipe pour le travail et les efforts accomplis. Maintenant, il nous reste à souhaiter que les membres AFEAS et les régions soient de plus en plus présentes dans les médias et qu'elles agissent auprès d'eux dès qu'elles perçoivent un relâchement au niveau du sexisme, de la violence ou de tout autre dossier qui nous tient à coeur. Des outils seront préparés, il faudra s'en servir.

**Rédigé par Martine Simard,
responsable du comité.**

RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS

Marie-Ange Sylvestre, responsable
Marie-Paule Godin, adjointe
Michelle Houle-Ouellet, adjointe
Claire Levasseur, adjointe

Le mandat du comité était:

- définir et justifier un "état de fait"
- clarifier les résolutions des régions
- évaluer leur recevabilité
- réviser le libellé des propositions
- suggérer le partage des ateliers
- proposer des animatrices, des secrétaires et des informatrices
- assurer la rédaction des cahiers de propositions
- proposer les règles de procédures
- proposer le thème du congrès.

Le comité s'est réuni une seule fois. Malgré le fait que deux membres devaient quitter en début d'après-midi la deuxième journée, tout le travail a été réalisé parce que l'équipe s'en est tenue à son mandat sans aucune discussion sur l'objet des propositions, ce qui n'est pas facile.

Le nombre de propositions est toujours aussi impressionnant, environ une centaine. Seulement deux n'ont pu être acceptées, une parce qu'elle impliquait un changement de constitution sans être présentée comme avis de motion et l'autre parce que de portée régionale.

La qualité et la quantité des références et des documents se sont grandement améliorées. La rédaction des textes demandent beaucoup de recherche compte tenu de l'échéancier.

Merci au personnel permanent pour son support et aux membres du comité pour leur collaboration.

**Rédigé par Marie-Ange Sylvestre,
responsable du comité.**

PRECISIONS QUANT AUX ETATS DE FAITS DES PROPOSITIONS

L'AFEAS est une association qui a pour but l'éducation de ses membres. Pour cette raison, dans le document de travail communément appelé "cahier de congrès", on présente un état de fait relatif à chacune des propositions à l'étude.

Le dictionnaire définit un état de fait comme "la réalité". Ceci implique nécessairement des arguments prouvant le bien-fondé de la demande et d'autres qui en dénoncent les inconvénients ou les risques. Dans son livre "Les fractures de l'âme", le docteur Fabrice Dutot affirme qu'on ne prouve que ce que l'on cherche à prouver. Par exemple, pour prouver que l'eau bout à 100 degrés, on reproduit cette expérience plusieurs fois en recueillant toutes les données sans se préoccuper de l'eau qui gèle parce qu'il fait froid dehors. Dans le même ordre d'idée, un cercle ou une région qui présente une proposition expose les arguments positifs pour qu'elle soit adoptée sans s'arrêter aux côtés négatifs.

Dans le rapport du comité des résolutions de 1987, on lit textuellement, "le comité s'entend pour adopter un ton neutre:

- 1- situation actuelle, définitions, statistiques
- 2- explications (avantages de la proposition, désavantages)
- 3- positions d'organismes importants ou directement concernés".

Le comité se préoccupe donc de demeurer objectif et de présenter le plus de renseignements possible, malgré les limites de sources de documentation, d'espace et de temps.

Le "cahier de congrès" est un document de travail pour les déléguées. Les régions qui présentent des propositions ont toujours la possibilité de réfuter ou de renforcer l'argumentation lors des délibérations. L'important est de prendre position avec le meilleur éclairage possible afin de sauvegarder la crédibilité de l'AFEAS et de faciliter la tâche des dirigeantes qui auront à défendre ces positions.

ATELIER 1: EDUCATION - LANGUE**1.1 à 1.6: ORIENTATION SCOLAIRE:**

- 1.1- AUGMENTATION DES RESSOURCES
- 1.2- IDENTIFICATION DES ROLES ET DES MANDATS
- 1.3- SOUTIEN AUX PARENTS
- 1.4- COURS "EDUCATION AU CHOIX DE CARRIERE"
- 1.5- INFORMATIONS SUR LES METIERS NON-TRADITIONNELS
- 1.6- VISITES D'ENTREPRISES ET D'INDUSTRIES POUR LES FILLES
- 1.7- ELEVES EN DIFFICULTES D'APPRENTISAGE
- 1.8- PREVENTION CONTRE LES ENLEVEMENTS D'ENFANTS
- 1.9- SENSIBILISATION AU SAVOIR-VIVRE

1.10 à 1.12: LANGUE

- 1.10- AMELIORATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS
- 1.11- FRANCAIS, LANGUE D'AFFICHAGE
- 1.12- NOTRE LANGUE

1.1 à 1.6: ORIENTATION SCOLAIRE**LE PROCESSUS D'ORIENTATION**

Divers services sont mis à la disposition des élèves pour les seconder dans leur démarche de choix de carrière. L'apport principal est fourni par les **services d'orientation scolaire et professionnelle** et le **cours "éducation au choix de carrière"**. D'autres cours tels "la formation personnelle et sociale" ou des cours optionnels peuvent traiter de certains aspects reliés à l'information, la connaissance de soi ou l'exploration, facettes importantes du processus d'orientation.

1.1- AUGMENTATION DES RESSOURCES

Dès les années 60, les services d'orientation s'organisent. Le rapport Parent recommande l'instauration d'un système efficace d'orientation scolaire et professionnelle et les commissaires en font une condition de succès de la réforme proposée.

La nature des services (1)

Les services d'orientation font partie des services complémentaires que les écoles sont tenues d'offrir aux élèves. Le minis-

tère de l'Education propose des activités qui sont fournies à titre indicatif car il "n'impose pas d'obligation aux commissions scolaires quant à la nature des activités à mettre en pratique. Chaque milieu pourra donc, selon ses besoins et ses ressources, ajouter, retrancher ou modifier des activités. Chacun utilisera le guide selon ses propres intérêts et en tenant compte de priorités locales."

"Le Ministère définit l'orientation professionnelle comme un "processus de connaissance de soi et de socialisation qui conduit au choix et à l'exercice d'un métier. Les interventions des conseillers et conseillères d'orientation chercheront à répondre aux besoins de l'élève, en l'amenant à faire, de façon autonome et progressive, des choix réalistes par rapport à ses goûts et aptitudes. Le conseiller ou la conseillère intervient également pour résoudre les difficultés rencontrées par l'élève dans sa démarche et pour aider l'école et la famille à créer un environnement propice à la réflexion et à la prise de décision.

Les effectifs actuels

En 1988, il y avait 478 conseillers-ères d'orientation en service dans les écoles primaires et secondaires; ces personnes équivalaient à 459 conseillers engagés à temps complet, comparativement à 496 en 1981, soit une diminution de 7,5% et à 688 en 1976, soit une diminution de 33,3%. Durant la même période, la clientèle des commissions scolaires a diminué de 22%. (2)

La situation économique et la nécessité de rationaliser les dépenses au début des années 80, ont provoqué des coupures au niveau des services d'orientation. De plus, la diminution du nombre d'intervenants qui s'en est suivie modifie l'approche de ces derniers auprès de leur clientèle. Formés pour une approche plus individuelle, "les contraintes budgétaires obligent donc les conseillers à adopter des approches plus rapides ou à limiter leur intervention à des aspects plus factuels".(3)

La recherche de l'AFEAS a permis de prendre conscience du vieillissement des effectifs, comme pour les enseignants. La Corporation des conseillers et conseillères en orientation constate également "la pratique de plus en plus fréquente, d'embaucher du personnel à contrat qui n'a pas toujours le mandat de mener à bien toutes les étapes de leur intervention", de la planification à l'évaluation.(4)

La décision pour les commissions scolaires d'augmenter les ressources affectées à l'orientation n'est pas facile dans un contexte de restrictions budgétaires. De plus, certaines matières, dont l'orientation, suscitent des controverses. Dans leur livre, "L'école détournée", deux professeurs, Louis Balthazar et Jules Bélanger, font un procès virulent à l'école québécoise l'accusant de s'être laissée détourner de sa mission, la formation fondamentale, pour prendre à sa charge des responsabilités qui ne sont pas les siennes. Ce courant d'idée incite peu à des augmentations de ressources. (5)

Proposition 1.1 - Augmentation des ressources. (Région Mont-Laurier)

Nous demandons au Ministre de l'éducation et aux dirigeants des commissions scolaires:
 Une augmentation des ressources affectées aux services en orientation dans les écoles.

1.2- IDENTIFICATION DES ROLES ET DES MANDATS

Le rôle et mandat des conseillers/ères d'orientation

D'après le guide proposé par le ministère de l'Éducation, le ou la conseiller-ère en orientation doit répondre aux besoins de l'élève en l'amenant à faire des choix réalistes par rapport à ses goûts et aptitudes.

Alors que "le conseiller d'orientation, de par sa formation, avait au départ, tendance à centrer principalement son intervention sur la connaissance des traits de personnalité de l'individu, il en est venu à devoir élargir son champ de préoccupation pour y inclure une connaissance approfondie du système scolaire, du marché du travail et du contexte social en général.(6)

Le programme "éducation au choix de carrière

Le cours "éducation au choix de carrière préconise une approche de groupe qui offre une vision d'ensemble des éléments à considérer dans un processus d'orientation. Il amène l'élève à prendre aussi conscience de certains aspects personnels en vue de ses choix futurs.

Dans son déroulement, le contenu du cours "éducation au choix de carrière" offre à l'élève une démarche de connaissance de soi, de ses aptitudes, ses goûts et intérêts. Ce cours rejoint plusieurs aspects du processus d'orientation. Ce programme et les services d'orientation doivent offrir de façon complémentaire un encadrement stable à la démarche de l'élève.

La recherche de l'AFEAS (7)

La recherche effectuée par les membres de l'AFEAS dans 113 écoles secondaires (2e cycle) et auprès de 287 intervenants fait ressortir, qu'"à peu de différence près, chaque catégorie d'intervenants rencontrent autant les étudiants en groupes qu'individuellement".

Les deux types d'intervenants effectuent avec les étudiants-es des démarches de connaissance de soi en vue de les aider à identifier leurs aptitudes. Ils déclarent transmettre des informations sur l'éventail des cours offerts par les maisons d'enseignement, les modalités d'inscription aux cours ainsi que la description des métiers et professions.

Par contre, ni l'un ni l'autre ne déclare consacrer beaucoup de temps à faire connaître les réalités du marché du travail: les emplois disponibles, l'exploration des métiers d'avenir, la situation particulière aux régions.

Il est aisé de comprendre que le manque de ressources, de temps, et de budgets suffisants font en sorte que les intervenants en place répondent aux besoins les plus urgents, selon leur formation et leur dynamisme personnel.

Proposition 1.2 - Identification des rôles et des mandats. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de l'éducation:
Que les rôles et mandats propres aux intervenants des services d'orientation et des professeurs(eures) du programme "éducation au choix de carrière" soient clairement identifiés.

1.3- SOUTIEN AUX PARENTS

Les parents sont les premiers modèles de leurs enfants. Leur système de valeurs et leurs attitudes sont d'une importance prédominante pour structurer les attitudes de leurs enfants.

Ils connaissent bien leurs enfants et peuvent les aider à découvrir leurs aptitudes. Ils ne peuvent cependant transmettre que la connaissance qu'ils ont acquise du marché du travail et leur propre perception des différents métiers et professions.

Ils se sentent souvent dépourvus pour apporter une aide significative à leurs enfants qui s'interrogent sur leur choix de carrière. Pourtant, leur influence est considérable.

Sources d'information des jeunes

Questionnés-es à ce sujet dans le cadre de la recherche de l'AFEAS, trois sources d'information ont été le plus souvent citées.

	OUI	NON	PAS REP.
Professeur	1 737	52	178
Famille	1 111	640	216
Ami-e	1 006	734	227

Selon notre recherche, la famille vient en deuxième rang, même si elle est suivie de très près par les amis-es.

Dans une étude de facteurs pouvant limiter l'accès des filles aux formations non traditionnelles publiée par le ministère de l'éducation, c'est "la famille (entendons ici la famille étendue) et les camarades qui sont identifiés bien plus souvent que l'école, comme sources d'information. (8)

Le mandat des conseillers en orientation

Dans le "Guide d'activités, Les services d'orientation scolaire et professionnelle", publié par le ministère de l'éducation, les cibles d'intervention des conseillers en orientation sont clairement définies.

La première clientèle visée c'est l'élève. On y mentionne ensuite deux autres clientèles-cibles soient les enseignants-es et les parents. On définit ensuite les actions devant s'y rapporter: "Les enseignants reçoivent depuis longtemps les attentions privilégiées des spécialistes des services complémentaires. Pour ce qui est des parents, leur importance n'est pas non plus à négliger. L'action auprès de ces deux types d'agents d'éducation ne se limite pas à la consultation individuelle. C'est ainsi que plusieurs activités d'information et d'animation peuvent être organisées pour répondre à des besoins de groupes de parents ou de groupes d'enseignantes et d'enseignants. L'action auprès de ces agents d'éducation vise l'acquisition de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de comportements favorables au développement des élèves."

La situation actuelle

Les résultats de la recherche de l'AFEAS font valoir que, sur les 112 conseillers-ères en orientation interrogés-ées, 90 ont affirmé rencontrer les parents. Notre recherche n'a cependant pas permis de connaître le rythme ou les objectifs de ces rencontres.

Le manque de ressources et de disponibilité des intervenants-es dans les commissions scolaires, l'expérience vécue dans ce domaine par les parents, permettent cependant d'affirmer que peu d'actions

sont réalisées visant l'information et l'animation auprès des parents.

Proposition 1.3 - Soutien aux parents. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de l'éducation et aux conseillères et conseillers en orientation:
Que les services d'orientation accentuent l'aide apportée aux parents concernant le choix de carrière de leur enfant.

1.4- COURS "EDUCATION AU CHOIX DE CARRIERE" (9)

Il y a plus de 20 ans, l'information scolaire et professionnelle était introduite comme programme dans les écoles secondaires du Québec. En 1981, le Règlement concernant le régime pédagogique propose, en guise de remplacement, le nouveau cours "éducation au choix de carrière" dans la grille des cours obligatoires de la 1ère à la 5è année du secondaire. Ce cours de 25 heures par année permet l'obtention d'un crédit par degré.

En 1986, alors que le programme achevait d'être implanté en 5è secondaire dans les écoles de langue française, il est retiré de la grille-matières en secondaire 1 et 2 pour faire place à un cours de sciences physiques. Malgré tout, "plusieurs commissions scolaires ont continué de le dispenser".

Contenu du programme (10)

Le cours "éducation au choix de carrière" a été élaboré de façon à ce que son contenu s'échelonne sur 5 ans. Des objectifs généraux sont déterminés par degré.

En 1ère et 2e secondaire, l'élève explorera les diverses composantes de son identité personnelle et de son environnement scolaire et professionnel. En 3è secondaire, à partir des multiples éléments de connaissance découverts lors de l'exploration, l'élève précisera son orientation générale.

Il spécifiera ensuite ses préférences vocationnelles et décidera des projets qui tiennent compte de ce qu'il veut et de ce qu'il peut au cours du 4e secondaire et en 5e, il réalisera les décisions prises antérieurement en prévoyant toutes les étapes de matérialisation de ses choix scolaires et professionnels.

Une contestation du programme (11)

En mai dernier, André Pratte, journaliste à La Presse, entreprenait une série de 4 articles sur la place réservée "aux petites matières: "Doit-on sacrifier les petites matières pour faire plus de place aux disciplines de base?"

L'auteur situe le débat dans la tendance nord-américaine actuelle de retour aux matières de base. Au Québec, les Etats généraux de l'éducation, tenus en 1986, ont raffermi cette orientation en spécifiant qu'il ne fallait pas que l'école devienne un fourre-tout.

Certains élèves eux-mêmes questionnent la place accordée à certaines matières. Nommée "élève modèle" par le ministère de l'éducation, une étudiante profite de la cérémonie à laquelle assistent de nombreux fonctionnaires, directeurs d'école et enseignants pour demander: "Pourquoi, alors que nous avons tant de problèmes dans les matières de base, nous fait-on perdre notre temps avec des cours de formation personnelle et sociale et d'éducation au choix de carrière?"

D'autres étudiants se plaignent parce que les cours sont souvent donnés par des spécialistes d'une autre matière qui, une année donnée, n'ont pas assez de groupes-élèves à leur école pour que leur horaire soit rempli. On leur confie alors l'enseignement de cours tels l'"éducation au choix de carrière" en complément de tâche, sans qu'ils aient les connaissances pour dispenser le cours. Les liens par exemple entre l'exploration de soi et le choix de carrière n'est pas toujours évident.

L'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle estime que des 1 500 personnes qui donnent le cours, 1 300 n'ont reçu aucune formation.

Le manque de motivation et de qualification des professeurs responsables du cours ne contribuent certes pas à faire reconnaître l'utilité du cours "éducation au choix de carrière".

Des lacunes flagrantes sont identifiées par rapport aux informations transmises sur les options offertes. Ainsi, dans un récent rapport sur les échecs et les abandons au collégial, le Conseil des collèges souligne que bon nombre d'élèves ignorent à leur arrivée au Cégep les contenus du programme dans lequel ils se sont inscrits. Ce manque d'information expliquerait, en partie, que seulement 45% des étudiants obtiennent un diplôme dans le programme qu'ils avaient choisi au début de leurs études collégiales. Cette situation fait ressortir la nécessité de transmettre de meilleures informations.

Proposition 1.4 - Cours "éducation au choix de carrière". (Région Richelieu-Yamaska)

Nous demandons au Ministre de l'éducation:
Que le cours "éducation au choix de carrière soit obligatoire à la grille horaire des niveaux secondaires 1 et 2, dans les écoles du Québec.

1.5 INFORMATIONS SUR LES METIERS NON-TRADITIONNELS

Le rapport-synthèse publié par le ministère de l'éducation "Les filles et les formations non traditionnelles: de l'intérêt mais beaucoup d'obstacles" fait état de la tendance du personnel scolaire à orienter les filles dans les formations traditionnelles.

Les filles rencontrées (60) pour mener l'enquête disent qu'elles doivent être bien déterminées et prêtes à faire les démarches personnelles nécessaires si elles veulent poursuivre dans une formation non traditionnelle.

"S'il est arrivé que l'école puisse appuyer des choix non traditionnels, il semble bien que les encouragements se manifestent, plus souvent qu'autrement, une fois la décision prise par l'élève. Le personnel scolaire serait donc rarement perçu comme étant à l'origine de ces choix non conformes à la tradition.

Du point de vue des jeunes rencontrés, l'école ne s'oppose pas à l'accès des filles aux formations non traditionnelles, mais elle ne manifeste pas un grand intérêt non plus. Elle ne s'oppose pas, mais ne donne souvent l'information sur les formations non traditionnelles qu'à la condition d'en avoir la demande expresse. Elle ne s'oppose pas, mais exprime ses appréhensions. Elle ne s'oppose pas, mais..." (12)

La recherche de l'AFEAS

On peut constater que l'information sur les métiers et les formations non traditionnels n'est pas organisée systématiquement dans toutes les écoles et elle n'est pas véhiculée non plus par les différentes catégories d'intervenants dans le domaine de l'orientation.

Dans sa recherche, l'AFEAS demandait à ces derniers d'identifier le matériel utilisé pour sensibiliser aux métiers non traditionnels. 30 répondants sur un total de 287 ont cité "Explorons de nouveaux espaces" brochure et vidéo élaborés à cette fin. Une

pochette d'outils "A chacune son métier" qui comprend brochure, reportages, répertoire de conférencières, liste de vidéos, dépliant, affiche, autocollant, a été citée par 6 répondants sur 287. Ces outils ont été élaborés par le ministère et sont supposés être disponibles dans chacune des commissions scolaires.

Un avenir prometteur

Toutes les filles ne sont pas destinées à des formations et à l'exercice de métiers non traditionnels.

Ce choix favorise cependant les chances d'un avenir prometteur: meilleures conditions de travail, salaires plus avantageux, taux de placement à 100%. Les employeurs se disent satisfaits lorsqu'ils embauchent des femmes dans ces postes et ces dernières accèdent rapidement à des postes comportant des responsabilités.

Proposition 1.5 - Informations sur les métiers non traditionnels (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de l'éducation:
Qu'il devienne obligatoire de transmettre les informations sur les métiers non-traditionnels aux élèves du niveau secondaire et ce, dès le 2e cycle.

1.6 VISITES D'ENTREPRISES ET D'INDUSTRIES POUR LES FILLES

En 1986-1987, les filles se retrouvent toujours largement dans des formations traditionnelles. "Au secondaire, 79% d'entre elles se retrouvent en commerce et secrétariat, ou en soins esthétiques. Si on ajoute les spécialités telles couture, habillement et santé, c'est 87,4% d'entre elles qui sont inscrites dans ces options.

La situation est comparable au niveau collégial. Toujours en 86, les techniques infirmières présentaient un taux de féminité de 81,3% et les techniques de bureau de 96,9%. D'autre part, le taux de féminité des techniques de bâtiment et des travaux publics se situait à 21,8% et celui de l'électronique à 5,5%".(13)

"Il semble nécessaire de multiplier les stratégies pour mieux informer les filles afin d'élargir leur choix de carrière. Les visites industrielles, l'invitation de conférencières oeuvrant en milieu non traditionnel, les visites d'ateliers en milieu scolaire sont autant de moyens qui doivent s'ajouter aux approches plus conventionnelles mais toujours essentielles telles les présentations audio-visuelles, les expositions, les affiches, la documentation écrite". (14)

Les visites d'entreprises et d'industries permettraient de démystifier le milieu de travail, les outils et le matériel utilisé, de faire comprendre les tâches à accomplir et leurs exigences, de manière "à contrer les stéréotypes qui les masquent trop souvent et dont la force physique est sans doute la meilleure illustration. (15)

Les obstacles à prévoir

Il faut cependant s'interroger sur les coûts de telles visites. Des commentaires de la part des intervenants en orientation, recueillis lors de la recherche faite par l'AFEAS, faisaient valoir le peu de ressources en terme de temps et d'argent, dont ils disposent pour sortir de l'école afin de faire des visites.

L'organisation de ces visites, à l'intention des filles seulement, pourrait facilement être taxée de sexisme, les garçons ayant certainement à tirer profit de cette activité. Il pourrait être difficile aussi de diviser un groupe d'étudiants-es et préparer des activités différentes à l'intention de chacun d'eux.

Proposition 1.6 - Visites d'entreprises et d'industries pour les filles. (Région Abitibi-Témiscamingue)

Nous demandons aux dirigeants des commissions scolaires du Québec:

Qu'ils organisent des visites d'entreprises et d'industries, pour les filles de secondaire 4 et 5.

1.7- ELEVES EN DIFFICULTES D'APPRENTISSAGE

Le nouveau régime pédagogique oblige les commissions scolaires à intégrer, dans les classes régulières, les élèves du primaire et/ou du secondaire ayant des difficultés d'apprentissage.

Cette orientation répond à un besoin de maintenir ces jeunes dans des groupes "normaux", plutôt que d'en faire des marginaux, regroupés ensemble dans des classes spéciales et ayant la réputation d'être des élèves "à problèmes" et incapables de suivre l'enseignement régulier. Une telle réputation n'aide pas un jeune à reprendre confiance en lui et à progresser. Intégrés dans des classes régulières, ils évitent cette catégorisation.

Ces jeunes risquent cependant de perturber le fonctionnement de la classe et d'alourdir la tâche de l'enseignant-e qui a la charge du groupe et qui ne possède pas nécessairement les compétences ou une pédagogie adaptée à cette clientèle particulière. Sans attention

et sans suivi adapté, les élèves qui présentent des troubles d'apprentissage risquent de continuer à subir des échecs et à se retrouver un jour au nombre des décrocheurs du système scolaire.

Les positions de l'AFEAS

Elles ont évolué au fil des ans et des courants d'idées. En 1975, l'AFEAS réclamait plus d'attention au dépistage des élèves en difficultés d'apprentissage et l'instauration de classes d'appoint (de maturation), telles que décrites au rapport Parent. Nous réclamions une formation spéciale des enseignants-es chargés-es de ces groupes ainsi qu'un programme-cadre et du matériel didactique appropriés aux besoins.

En 1980, alors que le système d'éducation favorisait l'intégration des jeunes en difficultés d'apprentissage aux classes régulières, nous réclamions de l'information à l'intention des parents et enseignants afin de comprendre l'utilité de l'intégration. Nous revenions à la charge en 1983 pour réclamer des ressources (professeurs spécialisés, travailleurs sociaux) qui puissent seconder les professeurs réguliers dans leurs classes avec des élèves en difficultés d'apprentissage.

La proposition actuelle revient à l'instauration des classes d'appoint avec des programmes spéciaux et des professeurs-res spécialisés-es.

Proposition 1.7 - Elèves en difficultés d'apprentissage.
(Région Mont-Laurier)

Nous demandons au Ministre de l'éducation:
D'offrir des programmes spéciaux adaptés à leurs besoins
et des cours dispensés par des spécialistes ou des
personnes ayant une expérience pertinente.

1.8- PREVENTION CONTRE LES ENLEVEMENTS D'ENFANTS

La Gendarmerie Royale du Canada (GRC) compile le nombre d'enlèvements d'enfants qui se sont produits sur son territoire pour l'année 1988:

	QUEBEC		CANADA	
	1987	1988	1987	1988
ENLEVEMENTS PAR UN INCONNU	18	22	93	95
ENLEVEMENT PAR UN PARENT (avec ou sans ordonnance de la cour)	100	82	452	530
TOTAL	118	104	545	625

Le nombre total d'enlèvements par un inconnu ou un parent, se chiffre à 104 pour le Québec et 625 pour le Canada. L'enlèvement n'est donc pas un acte criminel fréquent.

Cependant, l'enlèvement d'un enfant suscite toujours beaucoup d'émotions. La presse y accorde une large couverture qui tient en haleine la population. Quel parent n'est pas affligé du sort d'un enfant enlevé et ne craint pas le pire pour ses propres enfants?

Des organismes se sont formés pour aider à retrouver les enfants disparus. De plus, des entreprises commerciales acceptent de diffuser (notamment sur les cartons d'emballage de lait) le signalement d'un enfant disparu pour faciliter les recherches.

Par leurs moyens d'action ces organismes contribuent à la prévention. Il est intéressant de noter qu'on prévient habituellement les enfants des dangers de se laisser approcher par des inconnus. On pense moins facilement, et il est plus difficile de prévenir les enfants d'un enlèvement à craindre de la part d'un parent. C'est pourtant dans cette catégorie que le nombre d'enlèvements est le plus élevé sans que le danger de mauvais traitements y soit aussi généralisé.

La prévention

Le rôle des parents est incontestable pour informer leurs enfants et les prévenir contre les dangers d'un enlèvement. L'école représente cependant un milieu privilégié pour transmettre de l'information et faire connaître les moyens de prévention. Souvent c'est à la rentrée ou à la sortie de l'école que se produisent les enlèvements. Les enseignants-es sont connus des enfants et ont toute crédibilité pour transmettre des conseils de prudence.

Dans le courant actuel qui commande aux écoles de centrer leurs activités et leurs ressources en fonction des matières scolaires, la prévention demandée représente une responsabilité accrue que les enseignants auraient à assumer et à intégrer à leurs tâches respectives.

Proposition 1.8 - Prévention contre les enlèvements d'enfants. (Région de l'Estrie)

Nous demandons au Ministre de l'éducation:
Qu'il instaure, dans chaque école primaire, une période de classe par trimestre qui soit consacrée à la prévention et à l'éducation des enfants au sujet des enlèvements.

1.9- SENSIBILISATION AU SAVOIR-VIVRE

Le Petit Robert définit le savoir-vivre comme étant l'art de bien diriger sa vie et la qualité d'une personne qui connaît et sait appliquer les règles de la politesse.

Le savoir-vivre se transmet dans la vie de tous les jours. Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et ils en sont les premiers modèles.

Matières obligatoires (16)

"Il y a toujours eu "des petites matières" dans les écoles québécoises, des cours de bienséance, d'information sur les professions et d'économie familiale. En 1981, le ministère de l'éducation a rendu ces matières obligatoires, programmes ambitieux, qui reflètent les préoccupations sociales des années '80".

Publié en 1984, le programme de formation personnelle et sociale canalise les interventions que faisaient ou souhaitaient faire à l'école, une multitude d'organismes publics, soucieux de prévention. C'est ce qui explique que le cours comporte 5 volets disparates: éducation à la santé, à la sexualité, à la consommation, aux relations interpersonnelles, à la vie en société. Les deux derniers volets traitent de façon obligatoire de savoir-vivre.

Le débat se fait actuellement sur la nécessité pour l'école d'assumer la responsabilité de transmettre ces informations à l'intérieur des cours obligatoires.

En plus des cours, le savoir-vivre se transmet par l'exemple, à travers les différentes activités scolaires et para-scolaires. Considérant le nombre d'heures de présence des enfants à l'école et l'influence des professeurs, le rôle de l'école est certainement indéniable.

Proposition 1.9 - Cours de savoir-vivre. (Région St-Jean-Longueuil-Valleyfield)

Nous demandons au Ministre de l'éducation et aux dirigeants des commissions scolaires:
De faire respecter le savoir-vivre à travers la vie de l'école afin d'améliorer les relations interpersonnelles de l'enfant, au primaire et au secondaire.

1.10- AMELIORATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

La situation du français laisse à désirer. Les parents, les enseignants-es, les représentants-es du monde du travail le constatent. Les médias ont fait largement écho à la piètre qualité du français oral et écrit.

Le temps consacré au français

Au niveau primaire: c'est 252 heures qui sont réservées à l'enseignement du français sur un total de 756 heures d'enseignement annuellement pour les élèves du premier cycle et de 846 heures totales pour le 2e cycle.

Au niveau secondaire: 150 heures d'enseignement sont consacrées au français sur un total de 900 heures. Pour le secondaire 3 par exemple, le temps consacré aux autres enseignements se répartit ainsi: mathématique: 100, géographie: 100, anglais: 100, biologie: 100, initiation à la technologie: 100, enseignement moral ou religieux: 50, éducation physique: 50, éducation au choix de carrière: 25, formation personnelle et sociale: 25, cours à option: 100.

Le français est une matière de base. L'état du français justifie en quelque sorte le mouvement actuel d'accorder plus de temps à l'enseignement du français et ce, au détriment d'autres matières jugées moins importantes.

Les causes (17)

Selon Monsieur François Lépine, de l'Université de Montréal et responsable du comité du test de français dont les résultats ont fait tant de bruit, "plusieurs causes concrètes ont provoqué les lacunes graves dans la pratique du français chez les étudiants, autant à l'oral qu'à l'écrit. L'afflux des nouvelles méthodes d'enseignement du français, en particulier au primaire, le recours à l'apprentissage de la langue par son aspect phonétique d'abord, en délaissant plus ou moins la stricte analyse grammaticale, a donné des résultats désastreux."

A l'entrée à l'université, un nombre impressionnant d'étudiants ont échoué au test de français: 51% à l'Université Laval et 66% à l'Université du Québec à Montréal.

D'autres facteurs tels, la kirielle de programmes qui se sont succédés en français, la lourdeur de la tâche des enseignants (nombre d'élèves par classe), l'abolition de la sixième année qui était une année de consolidation des acquisitions, sont tous des facteurs qui ont contribué au relâchement de l'enseignement du français.

De plus, l'accent a été mis sur la créativité au détriment de l'instrument requis pour l'exprimer, dans le cas présent, la grammaire, la syntaxe, le vocabulaire. De plus, à l'ère des vidéo-clips et de l'audio-visuel, le professeur doit concurrencer la télévision; lui aussi, pour avoir l'attention, doit donner un spectacle.

L'importance du primaire

Certains enseignants interrogés pour identifier les causes de la faiblesse en français font immédiatement référence au secteur primaire. "On a fonctionné comme si l'enfant de six, sept, huit, dix ans était incapable d'efforts ou ne devait pas en fournir. D'où le refus de recourir à des méthodes mnémotechniques pour l'apprentissage de la grammaire (méthodes utilisées dans l'enseignement traditionnel) et un allègement un peu trop prononcé de la tâche de l'élève."

Le primaire joue un rôle fondamental. Par la suite, toutes les autres mesures de rattrapage en français ne pourront être que palliatives, du moins pour une majorité d'étudiants.

Proposition 1.10 - Amélioration de l'enseignement du français. (Région Abitibi-Témiscamingue)

Nous demandons au Ministre de l'éducation:
De changer, le plus tôt possible, le programme scolaire secondaire, afin que soit amélioré l'enseignement du français, et que soit augmenté le temps qui y est consacré.

1.11- LA PROTECTION DU FRANCAIS

Un peu d'histoire (18)

Le 21 décembre 1988, la loi 178, Loi modifiant la Charte de la langue française, a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec.

Depuis 20 ans, c'est la 4e tentative du législateur de "régler une fois pour toutes" la question linguistique chez-nous. Ce fut d'abord la loi 63, en 1969, la loi 22 en 1974 et finalement la loi 101 en 1977. Chaque fois, des milliers de québécois sont descendus dans la rue et la question a été débattue dans les journaux.

Chose certaine, avant 1969, on ne peut pas vraiment parler de crise linguistique au Québec. Le ton avait monté quelque peu en 1937, lorsque Maurice Duplessis fit adopter une loi prévoyant que dorénavant, la version française des lois aurait préséance devant les tribunaux. Elle suscita un tollé de protestations dans la

population anglophone du Québec, si bien qu'un an après son adoption, elle fut abrogée.

C'est une décision de la Commission scolaire catholique de Saint-Léonard, en 1968, de forcer les enfants néo-québécois à fréquenter l'école française qui a fait reprendre le débat. Le gouvernement intervient pour ramener les commissaires à l'ordre et affirmer la liberté de choix absolue des parents en matière de langue.

Mais le gouvernement unioniste d'alors avait sous-estimé le degré de mécontentement de la population francophone. Il dut retirer la loi 85 et la remplacer en 1969 par la loi 63 qui tout en laissant la liberté de choix, reconnaissait cependant un statut prioritaire au français, mais sans en définir la portée. Cette loi suscita des manifestations de la part des francophones et des débats houleux à l'Assemblée nationale.

Devant cette levée de boucliers, le gouvernement institua une commission royale d'enquête, la Commission Gendron, qui recommanda d'aller plus loin que les vœux pieux de la loi 63. C'est le gouvernement de Robert Bourassa qui fit voter en 1974, la loi 22, restreignant l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants pouvant démontrer une connaissance minimale de l'anglais. Surtout, la loi 22 faisait du français, la seule langue officielle du Québec. Des mesures favorisant l'utilisation du français comme langue de travail furent incluses dans la loi sans qu'on y attache un caractère coercitif.

Le débat reprit de plus belle aussi bien du côté des anglophones qui parlèrent de trahison tandis que les francophones insistèrent sur le fait que ces mesures ne pouvaient suffire à enrayer l'anglicisation des immigrants. Le gouvernement du Parti Québécois, porté au pouvoir en 1976, proposa la loi 101 qui, dans l'ensemble précisait et renforçait les principales mesures de la loi 22. Ainsi, l'accès à l'école anglaise était réservé aux seuls enfants de la communauté anglophone tandis que le français devenait la langue impérative de l'affichage et de la publicité, la langue des tribunaux et celle de l'administration. Dans le domaine délicat des affaires, la loi 101 se contentait de resserrer, mais sans en changer la nature incitative, le processus de francisation des entreprises.

Au cours de la campagne électorale de 1985, le parti libéral s'engagea à faire disparaître, notamment au chapitre de l'affichage, ce qu'on prit l'habitude d'appeler les "irritants" de la loi 101 ce qui fut interprété par la communauté anglophone comme un retour au bilinguisme.

La loi 178

La loi 101 avait donné lieu à plusieurs contestations juridiques. Au moment où le parti libéral reprend le pouvoir en 1985, il ne reste plus qu'une cause en suspens qui concerne l'affichage.

Quand la Cour suprême se prononce, elle reconnaît au Québec le droit de légiférer en matière linguistique mais rejette l'interdiction de l'anglais dans la publicité commerciale. Elle suggère par contre au gouvernement qu'une loi qui se contenterait de reconnaître la prédominance marquée du français serait considérée comme compatible avec les Chartes canadienne et québécoise des droits de la personne. Suite à ce jugement, le gouvernement libéral fait adopter la loi 178.

La nouvelle loi se contente de permettre l'affichage public et la publicité commerciale en anglais à l'intérieur des établissements, tout en assurant que le français jouisse d'une nette prépondérance. Les affiches extérieures, ou qui peuvent être vues de l'extérieur, continueront d'être uniquement en français.

Les impacts de la loi 178

La loi 178 ne prévoit pas de mesures qui soient de nature à faire progresser le français en corrigeant les lacunes les plus déficientes de la loi 101. C'est le cas par exemple, de la francisation des entreprises, de la langue du commerce, de la langue des activités scientifiques et de tout le dossier de l'intégration des immigrants.

Des interrogations demeurent sur la distinction entre l'intérieur et l'extérieur d'une entreprise, questions qui se préciseront quand on connaîtra les modalités d'application de la loi.

La loi 178 met en relief la conciliation des droits individuels et des droits de la collectivité. Si on admet que la collectivité française a le droit de vivre dans un environnement qui lui ressemble, comment peut-on affirmer que ce droit s'éteint dès qu'on entre dans un édifice?

Le débat sur la langue n'est certes pas clos. Le Québec d'aujourd'hui compte une communauté francophone qui correspond à 24,6% de la population canadienne et 90% de toute la population francophone du Canada. L'AFEAS est une association dont toutes les membres sont Québécoises et à ce titre, elles sont partie prenante du débat linguistique.

Proposition 1.11 - La protection du français. (Région Centre du Québec)

Nous demandons au Gouvernement du Québec:
De continuer à chercher la meilleure solution pour la protection de la langue française.

1.12- APPUI A LA DEFENSE DU FRANCAIS

En 1867, lorsque le Canada moderne a vu le jour, les Canadiens d'origine française comptaient pour 48,2% de la population de leur pays, les Canadiens d'origine britannique pour 50% et les Canadiens d'autres origines pour 1,8%. (19)

En 1987, le Canada compte une population francophone qui ne fait plus que le quart (24,6%) de la population totale. Même si les francophones sont bien établis au Québec (environ 5,5 millions pour une population anglophone de 1 million), plusieurs facteurs vont certainement accroître la présence de l'anglais: la diminution du taux de natalité, l'immigration majoritairement anglophone au Québec, le libre-échange, le développement désiré du rôle international de Montréal, l'usage mondial de l'anglais comme langue d'affaires. (20)

Le français à l'AFEAS

Réparties sur le territoire du Québec, l'AFEAS regroupe 30 000 membres d'expression française. Comme citoyennes, il est normal que l'avenir du français fasse partie de nos préoccupations.

Des organismes ont été fondés pour promouvoir la protection du français: la Société St-Jean-Baptiste et la Société nationale des Québécois poursuivent cet objectif. D'autres organismes tels la Centrale de l'enseignement du Québec, l'Union des producteurs agricoles, la Fédération des travailleurs-ses du Québec, dont ce n'est pas la vocation première, ont prit position en ce sens. Le Mouvement Québec français regroupe ces organismes dans la poursuite des mêmes buts et objectifs visant la protection de la langue française.

Proposition 1.12 - Appui à la défense du français (Région Mont-Laurier)

Nous demandons à l'AFEAS:

De prendre position en faveur du français en appuyant les mouvements qui se consacrent à la défense du français.

REFERENCES

- (1) Ministère de l'Education, "Les services d'orientation scolaire et professionnelle à l'école, guide d'activités", 1987.
- (2) Conseil Supérieur de l'Education, "Les services d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle", document de travail, 1989.

- (3) IBID 2
- (4) AFEAS, Houle-Ouellet Michelle, "Formation et orientation des filles...vues par l'AFEAS", février 1989.
- (5) Pratte André, <"Il faut mettre fin aux cours de formation personnelle", soutiennent deux professeurs>, in La Presse, 28 mai 1989.
- (6) IBID 2
- (7) IBID 4
- (8) Ministère de l'Education, Carpentier Renée, Turcotte Claire, "Les filles et les formations non traditionnelles: de l'intérêt mais beaucoup d'obstacles, 1988.
- (9) Pratte André, "Le cours d'éducation au choix de carrière reste contesté", in La Presse, 29 mai 1989.
- (10) Ministère de l'Education, "Programme d'études secondaires, éducation au choix de carrière", 1981.
- (11) Pratte André, "Faut-il larguer les petites matières", in La Presse, 27, 28, 29, 30 mai 1989.
- (12) IBID 8
- (13) Gouvernement du Québec, Yergeau Nicole, "SPRINT, Stratégie pour réussir l'intégration au non traditionnel", Guide d'animation, 1988.
- (14) IBID 8
- (15) IBID 8
- (16) IBID 9
- (17) Perron Dominique, "Si nos étudiants ne savent pas écrire", in Ma Caisse, vol. 25, no 1.
- (18) Latouche Daniel, "La crise linguistique au Québec", in RND, no 5, mai 1989.
- (19) Barbaud Philippe, "La langue française en danger au Québec", in RND, no 4, avril 1989.
- (20) Paré Jean, "De la loi 101 à une vraie politique linguistique", in l'Actualité, février 1989.

ATELIER 2: SANTE ET SERVICES SOCIAUX

- 2.1 à 2.4 - MEDECINES DOUCES (HOLISTIQUES - ALTERNATIVES)
- 2.5 - LITS D'HOPITAUX
- 2.6 à 2.7 - SERVICES DE SANTE EN REGIONS ELOIGNEES
- 2.8 - COUT DES SERVICES MEDICAUX
- 2.9 à 2.10- COUT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
- 2.11- FRAIS D'ORTODONTIE
- 2.12- ADOPTION INTERNATIONALE
- 2.13- REGLEMENTS LORS DE L'ANESTHESIE
- D'UN ENFANT
- 2.14- ETALAGE DE SUCRERIES DANS LES PHARMACIES
- 2.15- CARNET SANTE

2.1 à 2.4 - MEDECINES DOUCES (HOLISTIQUES - ALTERNATIVES)

Homéopathie, acupuncture, musio-thérapie, phytothérapie, réflexologie, naturopathie... les médecines douces foisonnent. Actuellement, les corps et les coeurs balancent entre la médecine officielle et les médecines douces.

D'un côté les traitements de pointe avec les grands spécialistes, de l'autre les traitements avec les praticiens "doux", tels les acupuncteurs, naturopathes, réflexologues.

De plus en plus de gens réclament des approches différentes, plus humaines de la santé et le libre choix de leurs thérapeutes. Près d'une personne sur trois a recours aux médecines alternatives au Québec. Pourtant, elles sont entourées d'une certaine clandestinité; les protecteurs de la médecine traditionnelle n'accusent-ils pas régulièrement les thérapeutes "alternatifs" de "pratique illégale de la médecine"? Cette lutte a-t-elle sa raison d'être...?

La loi médicale dit: exercer la médecine, c'est accomplir "tout acte qui a pour objet de diagnostiquer ou de traiter toute

déficience de la santé d'un être humain".(1) Ces actes comprennent tant la simple consultation médicale que la prescription de médicaments ou de traitements, en passant par la radiothérapie et la pratique des accouchements. La même loi précise aussi que seuls les médecins, c'est-à-dire les membres en règle de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, et quelques professionnels oeuvrant dans des secteurs bien définis de la santé (podiatre, dentistes, depuis peu chiropraticiens...), peuvent poser un quelconque acte médical.

Donc, en vertu de la loi, quiconque pose un acte médical ne respectant pas les limites de la loi, se trouve à accomplir une infraction.

On reproche fréquemment à la médecine traditionnelle d'être déshumanisée, impersonnelle, autoritaire, de traiter en pièces détachées, de traiter les symptômes plus que les causes et d'abuser des produits chimiques.

Les médecines douces sont jugées plus humanitaires, elles traitent l'individu dans son ensemble: biologique, psychologique, sociale et spirituelle, mais la peur du charlatanisme joue contre elles, tout comme leur coût. Evidemment, les médecines douces ne représentent pas la panacée de toutes les maladies.

La collaboration que plusieurs souhaitent entre les médecines alternatives et la médecine officielle n'existe pas encore. Il y a toute une philosophie de vie qui oppose celles-ci.

Cependant, la popularité des médecines douces va grandissante. La commission Rochon évalue entre 5 000 et 10 000 le nombre de thérapeutes oeuvrant dans le domaine, au Québec. L'an dernier, le Comité pour l'accès aux thérapies alternatives (Catal) a lancé une pétition. Jusqu'à présent 80 000 personnes l'ont signée.

Serge Mongeau, ex-médecin et président du Comité pour l'accès aux thérapies alternatives, explique: "Les membres du Catal sont des praticiens, des usagers ou d'éventuels usagers de médecines douces qui refusent de croire qu'un seul type de thérapeute puisse répondre à tous les problèmes de santé. Certaines médecines alternatives sont en plein développement; pourquoi une loi freinerait-elle leur exploration? Nous demandons que certaines professions s'adaptent à l'évolution, aux modifications socio-politiques et aux changements de systèmes de valeurs. Un changement, ce n'est pas décider que n'importe qui peut faire n'importe quoi. Ce qu'il faut, c'est changer la définition de l'acte médical. Certains actes médicaux devraient encore être réservés aux médecins: la prescription de médicaments, l'utilisation de la chirurgie, le recours aux rayons X... Voilà des actes où il est dangereux d'improviser. Par contre, pour faire un bon massage ????????, il ne faut pas vraiment six (6) années d'études universitaires. Pourtant, un thérapeute comme Claude St-Armand, de la région de l'Estrie, a récemment été condamné parce qu'il avait fait un massage à une femme fatiguée; on a jugé qu'il avait travaillé pour la santé.

A ce compte, on défie la loi à partir du moment où on donne une tisane à quelqu'un..." (2)

Selon de nombreux intervenants, la médecine douce a une certaine complémentarité avec la médecine allopathique traditionnelle. Mais ils déplorent également que la loi tarde à s'adapter à cette constatation. Si la médecine traditionnelle pouvait s'allier ces techniques douces, ce ne pourrait qu'être avantageux pour la population.

Reflète de cette pensée, on trouve maintenant des médecines douces pratiquées par des médecins dûment diplômés. L'Association des médecines holistiques a en effet été créée en 1984 et elle compte maintenant 127 membres dont 70 médecins omnipraticiens ou spécialistes qui intègrent les médecines douces dans leur pratique. Cependant, ce faisant, ils vont à l'encontre du Code de déontologie de la Corporation qui stipule que le médecin doit exercer sa profession selon les principes scientifiques et qu'il doit s'abstenir d'employer des moyens de diagnostic ou de traitement "insuffisamment éprouvés".(3) On interdit également au médecin de "collaborer avec une personne qui exerce illégalement la médecine". (4)

La loi actuelle repose sur le principe de la sécurité du public: on ne veut absolument pas laisser au premier venu le soin de traiter le corps humain. On veut ainsi éviter qu'un patient le moins dépourvu et crédule se fasse exploiter par les charlatans et les escrocs.

Mais cette loi n'accordant qu'à une corporation (c'est-à-dire la Corporation professionnelle des médecins) le droit de regard dans le domaine de la santé, ne favorise-t-elle pas indûment les membres de cette corporation au détriment d'autres thérapeutes?

"La médecine officielle est très efficace pour plusieurs problèmes mais elle n'a pas sa place partout. La personne qui cherche à retrouver sa santé doit pouvoir choisir ce qu'elle pense être bon pour elle"(5).

Pour protéger le public tout en ne gardant pas les médecines douces dans la clandestinité, un regroupement de praticiens de médecine douce a réclamé la création par le gouvernement du Québec d'un Office de la Santé qui aurait pour but de protéger le public en réglementant et encadrant les thérapeutes non reconnus par la Corporation des médecins (2).

Comme le gouvernement a l'intention de lancer un débat public sur la question des médecines douces et la nécessaire protection à assurer au public en demandant à la commission parlementaire sur les affaires sociales de se pencher sur ce problème(6), notre réflexion est d'autant plus pertinente.

La loi actuelle pénalise aussi du côté des coûts (soins non-gratuits) la population qui aimerait bénéficier des soins holistiques. Certaines médecines douces ont donné des preuves de

bien fondé de leur traitements (telles chiropratie, accupuncture)...Par contre ces traitements sont coûteux et sans soutien financier plusieurs personnes ne peuvent se les permettre.

Proposition 2.1 - Médecines douces (Holistiques-Alternatives (Mont-Laurier)).

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

De légiférer et de reconnaître la médecine douce ou holistique.

Proposition 2.2 - Médecines douces (holistiques-Alternatives (Abitibi-Témiscamingue)).

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux du Québec,

- A) Que soient accordés des permis pour la pratique des médecines douces aux personnes prouvant leur compétence dans leur spécialité.
- B) Que les détenteurs de permis soient couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Proposition 2.3 - Médecines douces (holistiques-Alternatives (Mont-Laurier))

Nous demandons aux instances concernées:

- A) De retirer à la Corporation des Médecins du Québec le pouvoir de régir tout exercice de soins autres que les actes médicaux identifiés comme tels par la Corporation et définis de façon précise dans un texte de loi, avec la participation d'un organisme multi-professionnel de la santé.
- B) De mettre sur pied un organisme indépendant de la Corporation des Médecins ayant pour mandat d'évaluer et d'élaborer un mécanisme de formation et de surveillance de la pratique des différents soins alternatifs que la population consomme déjà et/ou sera appelée à consommer dans le futur.
- C) Que cet organisme soit composé de toutes les professions existantes qui oeuvrent dans le domaine de la santé.

Proposition 2.4 - Médecines douces (holistiques-Alternatives) (Estrie)

Nous demandons à l'Assemblée:
De faire des pressions vigoureuses auprès des ministères concernés pour que la chiropratie et l'acupuncture soient reconnues au plus tôt.

N.B. Est-ce "reconnu" au sens que l'assurance-maladie du Québec assume les frais? Les chiropraticiens ont obtenu l'incorporation en 1974. (titre réservé et un champ d'exercice exclusif). Les acupuncteurs par contre ne l'ont pas obtenu.

Références:

- (1) Loi médicale, lois refondues du Québec, chap M9, article 31.
- (2) Dure loi pour les médecines douces/Marie-Carole Daigle.
- (3) Code de déontologie, Corporation des médecins du Québec, art. 2.02.14 et 2.03.19.
- (4) Code de déontologie, Corporation des médecins du Québec art 2.03.34.
- (5) Justice - Janvier 1988 - Dure médecine pour les médecines douces -Sylvie Laplante.
- (6) La Presse 11/04/89. Moitié moins de malades chroniques dans les hôpitaux, propose Québec. Sous-titre:Le gouvernement dévoile ses intentions en matière de Santé.

2.5 LITS D'HOPITAUX

Les normes budgétaires des hôpitaux sont très serrées vu l'augmentation grandissante de la note en soins de santé: 31% en cinq ans, plus vite que l'ensemble des dépenses, une tendance irréversible, liée au vieillissement de la population (1).

Pour les respecter les directions d'hôpitaux se voient à l'occasion obligées d'appliquer des politiques, qui ne sont pas sans causer préjudice aux personnes malades (préjudice moral et/ou physique), telles que: fermeture de lits, diminution du personnel infirmier et autres, ce qui ne peut qu'aggraver une situation déjà difficile à cause du trop grand nombre de lits occupés par des malades chroniques. (Il n'y a pas encore eu augmentation sensible du nombre de lits pour les malades chroniques quoique ce fut une promesse électorale).

Il n'est pas rare qu'un hôpital ferme son "urgence" quelques heures ou quelques jours faute de lits pour accueillir les patients ou de personnel pour leur prodiguer des soins adéquats.

C'est ainsi que graduellement nous assistons à une déshumanisation du système médical.

Un malade qui attend son hospitalisation pendant une période prolongée vit un temps d'incertitude, d'inquiétude néfaste à son état général de santé, sans compter qu'en bien des cas la souffrance est bien présente... et qu'il doit la soulager par des médicaments, produits chimiques, qui peuvent avoir des effets secondaires sur son état de santé déjà amoindri.

Il y a d'un côté un système médical qui coûte très cher, il est de qualité quoiqu'il comporte des points faibles. Pour continuer à l'améliorer il faut accepter qu'une partie encore plus grande de nos impôts aille dans le domaine de la santé ou regarder d'autres alternatives. La solution est-elle dans l'injection d'autres sommes d'argent ou dans une approche différente ou peut-être même les deux...?

Proposition 2.5 - Lits d'hôpitaux (Mont-Laurier)

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

De fournir toute l'aide financière, d'interdire toute fermeture de lits dans les hôpitaux et de maintenir en place le personnel infirmier et technique nécessaire.

Référence:

(1) La Presse 6/12/88 - Au Québec, la Santé coûte 10 milliards.

2.6 et 2.7 SERVICES DE SANTE EN REGION ELOIGNEE.

"Les régions des Laurentides, Lanaudière, de la Côte-Nord, du Nord Ouest, de l'Outaouais, ont un ratio population/médecin environ 2 à 3 fois supérieur à celui de Montréal. Le ratio population/spécialiste est 9 fois plus élevé sur la Côte-Nord qu'à Montréal.

La dynamique de la croissance des effectifs médicaux en régions éloignées est caractérisée par une arrivée importante de jeunes médecins qui quittent la région après quelques années pour être remplacés par d'autres jeunes médecins, plus de la moitié y demeure moins de 4 ans".(1)

C'est ainsi que l'accessibilité effective aux différents niveaux de soins par la population est restreinte. Des situations non prévisibles peuvent perturber des services déjà limités comme en janvier 89 au Centre hospitalier Régional Baie Comeau quand les chirurgiens étaient tous les deux malades. Les média préviennent la population que si un malade avait besoin d'une intervention chirurgicale urgente, il serait dirigé immédiatement au centre hospitalier de Rimouski...

Cette situation ne nécessiterait-elle pas un plan d'alternative pour palier au manque de service?

Il est évident que beaucoup de services professionnels spécialisés n'existent pas dans les hôpitaux des régions éloignées.

A partir de ce fait les personnes touchées doivent se déplacer vers les grands centres pour bénéficier de ces services.

Le Ministère de la santé et des services sociaux subventionne le transport de ces personnes à un taux de 0.065 cents/km équivalant à un maximum de 118,82\$ de Sept-Iles à Montréal et retour. La possibilité d'organiser un transport rapide et peu coûteux est aléatoire car la confirmation des rendez-vous par les spécialistes n'est que 1 à 3 jours d'avis. De plus des frais supplémentaires sont encourus: hébergement, repas...

Si l'on considère les dépenses d'un tel déplacement et l'accessibilité de ces services devient utopique pour un bon nombre de personnes.

**Proposition 2.6 Services de santé en Régions éloignées
(Côte-Nord)**

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

D'accentuer la promotion de la venue de nouveaux médecins en régions éloignées et, si nécessaire, en débloquent les fonds nécessaires de manière à favoriser leur permanence.

**Proposition 2.7 Services de santé en Régions éloignées
(Côte-Nord)**

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

De fixer le taux de remboursement des frais de transport à 0,15 cents le km.

Référence:

- (1) Les effectifs médicaux du Québec- Avril 1988. Groupe de recherche interdisciplinaire en santé. Université MTR.

2.8 COUT DES SERVICES MEDICAUX

Les dernières statistiques démontrent que la hausse des frais de santé va toujours grandissante et que compte tenu du vieillisse-

ment de la population, les coûts des soins de santé et en médicament risquent de poursuivre leur ascension de façon vertigineuse si l'on ne prend pas conscience de notre responsabilité individuelle et collective.

Lorsqu'on utilise un produit sans en connaître le coût il s'ensuit facilement une certaine insouciance, un certain gaspillage. C'est ainsi que la population ignorant totalement les coûts des différents services médicaux les utilise sans se poser de question, souvent plus ou moins sous l'impression qu'il n'en coûte rien à personne puisque c'est l'état qui assume la facture...

Une meilleure connaissance des divers coûts des multiples services médicaux sensibiliserait la population et entrainerait une prise de conscience individuelle et collective qui ne pourrait qu'être bénéfique sur l'attitude d'une bonne majorité d'utilisateurs (trices).

Proposition 2.8 Santé - Services Sociaux (Centre du Québec

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

Que soient affichés les coûts des différents services médicaux dans tous les centres de santé.

2.9 et 2.10 COUT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le coût d'un même médicament prescrit par un médecin peut varier d'une pharmacie à l'autre. Ainsi le prix d'une prescription de "Théodore 300 pour 100 comprimés" a varié dans quatre pharmacies différentes: 28,00\$, 30,00\$, 33,75\$ et 34,23\$. Est-ce normal que le coût d'un médicament subisse des variantes aussi importantes d'une pharmacie à l'autre?

Si l'on considère que les médicaments sont essentiels à la survie de certains, peut-on s'attendre à ce que les usagers se promène d'une pharmacie à l'autre afin de vérifier les coûts...? D'ailleurs peut-on considérer ce domaine comme propre au marketing où il va de soi de magasiner?

Tous les travailleurs-euses ne bénéficient pas d'une assurance-médicament pouvant alléger les coûts d'une maladie.

Pour guérir ou soulager une maladie des personnes sont pénalisées car leurs frais de médicaments diffèrent selon l'endroit où elles doivent faire remplir leur prescription.

Une loi régissant la tarification des médicaments de même nature pourrait corriger cette injustice. En 1977 l'Afféas demandait que

le prix de vente maximum des médicaments soit fixé par un organisme gouvernemental.

Proposition 2.9 Coût des produits pharmaceutiques
(Richelieu-Yamaska)

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

De faire enquête sur les différences de prix et les prix trop dispendieux.

Proposition 2.10 Coût des produits pharmaceutiques
(Richelieu-Yamaska)

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

De légiférer sur la tarification des médicaments de même nature.

2.11 FRAIS D'ORTODONTIE

Nous n'avons pas à faire la preuve de l'importance de la dentition pour maintenir une bonne santé. Une bonne dentition c'est bien sûr des dents sans carie, lesquelles demandent une bonne hygiène dentaire dès l'enfance, à l'âge où elles se forment.

Pour aider les familles, car les honoraires des dentistes et autres spécialistes sont très élevés, l'Affaires demandait:

1974 Au gouvernement de réajuster son plan déjà établi et d'offrir les soins dentaires gratuits avec un programme par étapes à toute personne de moins de 18 ans.

1982 La gratuité des soins dentaires pour les enfants de moins de 16 ans.

1984 De rétablir la gratuité des soins dentaires jusqu'à l'âge de 16 ans.

Une bonne dentition c'est aussi des dents qui font bien leur travail car bien enlignées, permettant alors une mastication convenable.

De plus en plus les dentistes sensibilisent les parents à ce "phénomène moderne" de dents mal enracinées, croches... dont les conséquences dépassent de beaucoup le côté esthétique car sans une dentition convenable, il est impossible de se nourrir d'aliments essentiels à une bonne santé, comme viande, légumes frais, noix etc. Des aliments non convenablement mastiqués parviennent dans

l'estomac en morceaux et ceci lui apporte un surcroît de travail, fort nuisible à la longue. Les soins d'orthodontie viennent corriger la situation. Cependant, ils sont fort coûteux. La période de traitement est une période importante d'éducation où le jeune apprend que ses dents sont un bien précieux auquel il doit porter grande attention. C'est d'autant plus facile pour le jeune de saisir cette importance...car il a accepté et il vit des contraintes et des souffrances pour améliorer sa dentition.

Bon nombre d'enfants en ont besoin... mais les frais d'orthodontie étant excessivement dispendieux, malgré leur bonne volonté tous les parents ne peuvent en faire bénéficier leurs jeunes.

Proposition 2.11 Frais d'orthodontie (St-Jean-Longueuil-Valleyfield.

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

Que les frais d'orthodontie soient couverts à 50% par l'assurance-maladie du Québec pour les personnes âgées de six à seize ans.

2.12 ADOPTION INTERNATIONALE

Le dossier de l'adoption internationale se retrouve régulièrement sur la place publique. Les parents adoptants regroupés en associations revendiquent leurs droits en vain. En 1985, il y a eu au Québec 264 adoptions, en 1986, 205; en 1987 168 et pour les sept premiers mois de 1988, 116. On est loin des prévisions faites par la ministre Lavoie-Roux. Autres constats d'échec, la liste d'attente des couples n'a pas diminué, elle se situe toujours autour de 1 200 couples, les délais d'attente non plus, ils sont de 4 à 6 ans. Les démarches sont encore plus compliquées et les coûts plus élevés, ils vont de \$10,000. à \$15,000.

Pourtant, quand la ministre a modifié la loi sur l'adoption internationale en 1987, elle avait bien promis que ces changements faciliteraient l'adoption de plus nombreux enfants. C'est tout le contraire qui se produit. (1).

Les personnes qui désirent adopter un enfant domicilié hors Québec doivent s'inscrire auprès du Centre des Services Sociaux (c.s.s.) de leur région, où le Directeur de la protection de la jeunesse (D.P.J.) évaluera leurs aptitudes. Selon les normes gouvernementales au Québec, six étapes doivent être franchies en vue de l'adoption d'un enfant de l'extérieur. Le Secrétariat à l'adoption internationale, sous la responsabilité de la ministre de la santé et des services sociaux, les Centres de Services Sociaux et, dans certains cas, les organismes québécois que la loi reconnaît, sont les seuls habilités à mener un projet d'adoption hors Québec.

L'adoption internationale est un choix de vie qui peut répondre au désir de certains couples pour fonder une famille. L'adoption peut constituer un moyen approprié pour un enfant orphelin ou abandonné de retrouver un milieu familial stable et uni capable de lui fournir l'amour, la compréhension et l'éducation nécessaire à son épanouissement. Il faut donc prendre toutes les mesures sociales, administratives et légales pour garantir au maximum la clarté des aspects psychologique et juridique pour l'enfant et les adoptants. (2)

Il importe ainsi, que les organismes désireux d'aider des parents à réaliser leur adoption internationale soient reconnus, tel que suggéré par le gouvernement du Québec. Ces organismes devraient par ailleurs s'engager à n'intervenir que conformément à la politique d'adoption internationale du Québec manifestée dans le cadre des lois et règlements en vigueur au Québec et, il va s'en dire, dans le respect des législations respectives des pays étrangers où oeuvrent ces organismes. (3)

Parallèlement à ce débat, avec l'un des taux les plus bas au Canada pour la croissance de sa population (1.6%), le Québec se retrouve confronté à un problème majeur en voyant chuter de façon dramatique son taux de natalité. Le gouvernement du Québec se doit de favoriser toutes initiatives visant à contrer cette baisse des naissances. L'adoption internationale représente une mesure efficace tendant à diminuer ce problème. (4)

En disant oui à l'adoption internationale le gouvernement valoriserait le geste posé par des milliers de parents se disant prêts à assumer la responsabilité sociale méritoire d'accueillir ici des enfants dont l'avenir ne leur sourit pas chez eux. Ces parents seraient en mesure de garantir la richesse pour notre collectivité de ces nouveaux québécois. (5)

Proposition 2.12 Adoption internationale (St-Jean-Longueuil-Valleyfield).

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

De faciliter le processus de l'adoption internationale de façon à diminuer le délai et d'être plus vigilante lorsqu'elle accrédite un organisme oeuvrant dans ce domaine.

Références:

- (1) Le Journal de Montréal, 14 février 1989, Des parents veulent que la ministre Lavoie-Roux se retire du dossier.
- (2) Mémoire de l'Association des Parents pour l'Adoption internationale (A.P.P.A.I.) page 37.
- (3) Ibid 2.
- (4) Mémoire de l'A.P.P.A.I. pages 10 et 11.
- (5) Ibid 4.

2.13 REGLEMENTS LORS DE L'ANESTHESIE D'UN ENFANT

Lorsqu'un enfant doit être hospitalisé il se produit souvent un choc d'ordre affectif dans sa vie. Quand il doit subir une anesthésie un certain traumatisme s'ajoute et il risque d'être encore plus grand lorsque l'anesthésie se fait en externe.

L'enfant se trouve alors dans un milieu inconnu qu'il sent menaçant. Lorsque l'infirmière(ier) vient le chercher, sa confiance s'affermirait, ses craintes diminueraient si la personne qui l'accompagne pouvait aller avec lui, le temps qu'il soit endormi.

S'il n'est pas suffisamment âgé l'enfant se sentira abandonné par la personne sur qui reposait sa confiance; il devient insécure.

Pour gagner la confiance d'un enfant il faut du temps et l'on sait que dans les hôpitaux, particulièrement de nos jours, le temps presse.

D'autre part il est connu et admis que la confiance, le calme diminue les conséquences psychologiques qui découlent d'une anesthésie, d'une opération.

Si le règlement permettait à un parent ou tuteur d'accompagner l'enfant à l'anesthésie, celui-ci verrait d'un autre oeil le personnel habillé de façon particulière puisque la personne qu'il connaît serait vêtu du même habillement stérile.

Il traverserait beaucoup plus sereinement la distance qui le conduit à la salle d'anesthésie, son sentiment de confiance ne serait pas trompé diminuant de beaucoup les conséquences psychologiques.

L'équipe médicale verrait sa tâche facilitée puisqu'elle n'aurait pas à essayer de convaincre l'enfant et que le parent ou tuteur quitterait la salle aussitôt l'enfant anesthésié.

Voilà une autre facette de l'humanisation à laquelle devraient tendre nos hôpitaux, d'autant plus qu'il n'est pas question d'ajouter des sommes additionnelles aux dépenses déjà lourdes.

Proposition 2.13 Règlements lors de l'anesthésie d'un enfant (Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais)

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux et à l'Association des hôpitaux du Québec:
De permettre l'accompagnement lors d'une anesthésie d'un enfant âgé de moins de douze ans par un parent ou un tuteur jusqu'à l'anesthésie de l'enfant.

2.14 ETALAGE DE SUCRERIES DANS LES PHARMACIES

Le caractère nocif de l'abus de sucre n'est plus à démontrer. Les pharmacies sont des établissements de santé dont la vocation première est de vendre des médicaments et autres produits destinés au maintien de la santé ou à la guérison.

De plus en plus il se fait une éducation sur l'importance d'une saine alimentation; les écoles mettent de l'avant des programmes de santé dentaire et de sensibilisation à une alimentation de qualité.

La situation devient de plus en plus répandue où les pharmacies oubliant leur vocation première deviennent des "dépanneurs" et affichent leur étalage de gommes, chocolat et autres sucreries à la portée des enfants.

Par contre nous sommes dans un marché de libre entreprise où les pharmacies sont libres de vendre toutes sortes de marchandises. Tout comme la clientèle est libre d'acheter les produits qu'elle veut.

Proposition 2.14 Etalage de sucreries dans les pharmacies (Centre du Québec)

Nous demandons aux instances concernées:
Que soient retirés des pharmacies les étalages de gomme, chocolat et autres sucreries qui se trouvent à la portée des enfants.

2.15 CARNET SANTE

Les québécois sont des gros consommateurs de médicaments, il est démontré qu'il est facile de s'en procurer dans la plus stricte légalité; il suffit d'aller voir deux, trois médecins pour obtenir des prescriptions pour le même problème.

La surconsommation de médicaments détériore la santé et peut même mettre la vie en danger. Sans compter que ces abus entraînent un coût énorme pour l'état, argent qui pourrait être utilisé à développer d'autres services.

Une certaine forme de contrôle limiterait les abus de médicaments.

Proposition 2.15 Carnet Santé (St-Jean-Longueuil-Valleyfield)

Nous demandons aux instances concernées:
D'envoyer avec le renouvellement de la carte soleil un carnet de santé où toutes les prescriptions seront enregistrées.

ATELIER 3: SANTE -- MEDIAS

3.1 à 3.7- MTS

- 3.1- CLINIQUES ET TESTS DE DEPISTAGE
- 3.2- PROGRAMME MTS DANS LES CLSC
- 3.3- EDUCATION SEXUELLE DES JEUNES
- 3.4- PUBLICITE PREVENTIVE
- 3.5- CAMPAGNES PUBLICITAIRES TELEVISEES
- 3.6- CAMPAGNE PUBLICITAIRE PAR L'AFEAS
- 3.7- SANCTIONS

3.8 à 3.9- DIABETE

- 3.8- SENSIBILISATION
- 3.9- DROITS DES DIABETIQUES

3.10 à 3.14- MEDIAS

- 3.10- LES FEMMES DANS LES MEDIAS
- 3.11- PRESENCE DES ORGANISMES FEMININS
- 3.12- ETHIQUE TELEVISUELLE
- 3.13- CENTRES DE LOCATION DE VIDEOS
- 3.14- ANNONCE: BIERE ET SPORT

3.1 à 3.7- MALADIES TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT (MTS)

Les maladies transmissibles sexuellement (MTS) regroupent une quarantaine d'infections ayant des caractéristiques différentes mais un point commun, la maladie; c'est donc l'expression la plus indiquée pour cerner ce problème de santé majeur.

Nul ne peut prétendre ne pas en avoir entendu parler, nul n'est à l'abri et derrière les chiffres, il y a des êtres humains.

Positions AFEAS

L'an passé en congrès, les membres AFEAS ont discuté des MTS et elles ont adopté les positions qui suivent:

1- RECHERCHES SUR LES MTS

Nous demandons aux gouvernements fédéral et provincial que des sommes substantielles soient prioritairement investies dans la recherche sur la prévention et la guérison des maladies transmises sexuellement.

2- PUBLICITE SUR LES CONSEQUENCES DES MTS

Nous demandons au Ministre de la santé et des services sociaux du Québec de publiciser l'information disponible sur les conséquences des maladies transmises sexuellement dont principalement l'infertilité.

3- DEPISTAGE DES MTS

Nous demandons au Ministre de la santé et des services sociaux du Québec d'augmenter les moyens financiers pour généraliser les tests servant à dépister les MTS, entre autres le chlamydia, dans la population à risque, via le réseau de la santé.

La 5e conférence internationale sur le Sida, qui se tenait à Montréal au début de juin 89, a été abondamment couverte par les médias. Bien qu'elle ne portait que sur une des MTS, le Sida, la conférence a mis en lumière une foule d'informations de toutes dimensions. Elle a débordé sur une solide réflexion en regard de la santé en général; elle a évoqué les enjeux considérables des sociétés actuelles.

Citons quelques-uns des titres d'articles de journaux parus, des expressions ou thèmes qui sont particulièrement éloquents:

- La question n'est plus de connaître l'origine du virus du Sida, mais d'enrayer sa progression.
- Le Sida: défi scientifique et social.
- Faute de vaccin, il nous reste la prévention et l'espoir.
- Pour les croyants, un face à face avec "l'étranger" (la personne malade), la sexualité et la mort.
- Une chance que le virus ne fait pas fuir les bénévoles.
- Des témoignages: "Le rejet de ses pairs est parfois plus douloureux que la maladie." "Un bon salaire, le succès, des rêves, des projets, et soudain...."
- Le Sida est en voie de devenir la cause no.1 de décès chez les adolescents aux Etats-Unis.
- Risques et pratiques sexuelles: plusieurs études sont en cours sur les comportements hétérosexuels.
- La passion amoureuse l'emporte-t-elle sur le sexe sécuritaire?
- Prévention: les ministres de la santé doivent faire preuve de courage.
- Vivre avec le Sida: traitement, amour et compassion.
- Peu de maladies ont provoqué autant de discrimination.

Par le biais d'une maladie endémique et des problèmes qu'elle soulève, c'est l'idée même de santé qui est remise en question ainsi que nos façons de penser et de vivre.

Le problème des MTS est sérieux et répandu; il y a risques de stérilité, cancer, mort. En dépit de l'information qui circule les MTS connaissent un taux d'augmentation effarant. L'envergure de la maladie et ses conséquences sont encore trop peu connues et peut-être sous-estimées.

JEUNES

L'activité sexuelle s'avère de plus en plus précoce chez les jeunes. Cela les prédispose à connaître aussi des problèmes ou maladies. Selon le Conseil des affaires sociales, 50% des jeunes de 13 à 18 ans seraient actifs sexuellement au Québec.

Une enquête sur la sexualité commandée par le CLSC Le Norois et réalisée par la firme SOQUET d'Alma en décembre 1988 rapporte ceci:

- les jeunes sont de 8 à 12 mois actifs sexuellement avant de demander un moyen de contraception;
- dans les relations sexuelles, 53.6% seulement utilisent toujours un moyen contraceptif;
- le CLSC Le Norois a dépisté 124 cas de MTS sur 212 consultations faites pendant une première année;
- les problèmes croissants rencontrés dans la région sont sensiblement les mêmes que dans les grands centres. Les résultats de l'enquête faite par le CLSC Le Norois ont été mis en parallèle avec ceux du CEGEP de Rimouski (1985) ainsi qu'avec ceux d'une enquête menée auprès des élèves du secondaire de quelques écoles de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal (CECM/1988).

Les éducateurs ont besoin d'aide pour diffuser l'information. Nous ne serons jamais trop d'adultes responsables face aux dangers que représentent les MTS. Notons que des parents refusent de voir la réalité et n'osent aborder le sujet.

PRINCIPES

Il s'agit de:

- considérer la réalité;
- informer et éduquer
- assumer nos responsabilités personnelles et collectives envers ce volet de l'activité humaine qu'est la sexualité;
- se concerter, agir et collaborer puisque le mal est international.

Rappelons enfin que l'éducation sexuelle devrait inclure des objectifs visant le développement d'habiletés pour communiquer, s'affirmer, clarifier les valeurs en cause, choisir des attitudes et comportements.

RESPONSABILITES

Les responsabilités sont partagées. Comme leaders élus démocratiquement, les gouvernements doivent agir. Au Québec, la santé publique relève du Ministère de la santé et des services sociaux pour l'orientation, les priorisations et la budgétisation des établissements du réseau. Les institutions du réseau de la santé telles les Départements de santé communautaire et les CLSC doivent

être mis à contribution. Les gouvernements ont le devoir d'informer, de favoriser le dépistage et les traitements, de subventionner la recherche, de collaborer internationalement, de prendre des mesures de sécurité et de contrôle.

Pour rejoindre les jeunes, il faut exploiter tous les intervenants scolaires et les médias qu'ils utilisent.

On ne saurait trop souligner également la responsabilité individuelle. Chacun(e) a le devoir de se renseigner, de se protéger, de se faire soigner. En tant qu'adulte n'oublions pas que notre responsabilité s'étend à notre entourage, famille, amis(es), collègues.

Proposition 3.1- Cliniques et tests de dépistage. (Région Montréal-Laurent.-Out.)

Nous demandons aux gouvernements fédéral et provincial:
D'offrir des cliniques de dépistage des MTS pour les jeunes de 12 à 25 ans.

Proposition 3.2- Programme MTS dans les CLSC. (Région Québec)

Nous demandons au Ministre de la santé et des services sociaux:

De verser les fonds nécessaires aux CLSC afin qu'ils puissent développer et maintenir un programme complet au niveau des MTS de façon permanente, incluant l'information, l'éducation, le dépistage et la relance des contacts dépassant largement le simple traitement des cas déclarés.

Proposition 3.3- Education sexuelle des jeunes. (Région Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougu.-Chapais)

Nous demandons:

Que l'enseignement sur les MTS soit plus complet et dispensé par des personnes qui ont reçu une formation adéquate.

Que les Commissions scolaires, les comités d'école et les directeurs d'écoles fassent appel au comité de planning sur la sexualité dans les CLSC.

Proposition 3.4- Publicité préventive. (Région Montréal-Laurent.-Out.)

Nous recommandons au Ministre de la santé et des services sociaux:

Que toute publicité qui se veut préventive soit davantage axée sur l'envergure réelle des dangers et conséquences pouvant atteindre toute personne à court et/ou à long terme.

Proposition 3.5- Campagnes publicitaires télévisées. (Région Mont-Laurier)

Nous demandons au Ministre de la santé et des services sociaux:

De lancer des campagnes publicitaires télévisées judicieuses et efficaces en incitant les gens à prendre leurs responsabilités.

Proposition 3.6- Campagne publicitaire par l'AFEAS. (Région Montréal-Laurent.-Out.)

Nous proposons que l'AFEAS:

Entreprene une campagne publicitaire à travers la province sur les MTS afin de sensibiliser le public à faire de la vraie éducation.

Proposition 3.7- Sanctions. (Région Côte-Nord)

Nous recommandons au Ministre de la santé et des services sociaux:

De faire pression auprès des autorités concernées pour que des sanctions pénales soient imposées aux auteurs d'une contamination intentionnelle du sida.

3.8 et 3.9- DIABETE

Dû au taux incorrect de sucre dans le sang, le diabète est une maladie qui connaît une croissance constante. A l'Association du diabète du Québec on pense que le nombre de diabétiques aura doublé vers l'an 2 000.

A l'heure actuelle, 5% de la population est atteinte et un cas de diabète est décelé à chaque minute. Cette maladie s'avère être la 3e cause de décès dans le monde.

Il y a deux types de diabète. Le premier concerne 10% des diabétiques et touche la jeune population, soit les 0/20 ans. Le deuxième type rejoint les plus de 40 ans et, plus de femmes que

d'hommes. Il y a en outre la plus ou moins grande sévérité des cas, des diabétiques qui sont attentifs et qui contrôlent bien leur maladie, d'autres qui sont indisciplinés.

L'alimentation, la sédentarité, l'obésité et l'âge sont les premiers facteurs de risques, auxquels s'ajoute, ensuite, l'hérédité. On ne meurt pas du diabète mais il entraîne une foule de désagréments; il ne rend pas la vie facile. Cette maladie est une cause importante de cas de cécité, d'amputations, d'affections rénales.

Le sucre est omniprésent dans notre alimentation; on en détecte dans une multitude de produits, sans cependant en connaître la quantité exacte. Il y a sans doute surconsommation...

Les diabétiques sont encore de nos jours victimes de préjugés et de discrimination, notamment en emploi, pour leurs assurances, pour le permis de conduire.

Plusieurs recherches et enquêtes ont démontré de façon probante que l'assiduité au travail, l'accomplissement professionnel ou sportif, la réussite intellectuelle et familiale sont tout à fait possibles pour les personnes diabétiques.

Les assureurs imposent des surprimes. Afin de posséder un permis de conduire, le diabétique doit passer un test annuel et il est soumis à des démarches spécifiques. Les procédures et délais ne sont pas nécessairement réalistes, ni respectueux des gens.

Dans les conditions énumérées, les diabétiques adoptent diverses attitudes. Certains cachent leur état ou mentent, d'autres agissent en délinquants face à leurs responsabilités. Un plus grand nombre s'assument pleinement.

De par son mandat, dans les cas de discrimination, la Commission des droits de la personne du Québec procède par enquête à la suite de plaintes. La charte des droits et libertés nomme 13 motifs de discrimination. Le motif "handicap" regroupe une série de problèmes davantage reliés à des particularités de santé qu'à des maladies, des problèmes pour lesquels on rejette des travailleurs. La Commission parle dans de tels cas de "perception d'un handicap". Via son rôle d'information, la Commission a publié un dépliant spécialisé et, dans son Bulletin "Droits et libertés: forum", en octobre 87, "Les examens médicaux dans le secteur du travail". La Commission alerte alors employeurs et employés sur une démarche équitable et juste à propos du dossier médical de l'employé.

A l'AFEAS, depuis toujours, les membres se préoccupent de santé et de saine alimentation. Nous combattons les préjugés par l'information, l'éducation et l'action dans nos milieux.

Proposition 3.8 - Sensibilisation (Région Richelieu-Yamaska)

Nous demandons aux Ministres de la santé:
De mener une campagne de sensibilisation auprès de la population sur les méfaits du sucre raffiné.

Proposition 3.9 - Droits des diabétiques (Région Saguenay Lac St-Jean Chibougamau Chapais)

Nous demandons à la Commission des droits de la personne du Québec:
D'établir définitivement les droits des personnes diabétiques et hypoglycémiques et, de publier toute la documentation sur ces droits pour les différents organismes de services établis dans notre société.

Références:

- Entrevues avec:
 Louise Henrichon, Association du diabète du Québec
 Danielle Robichaud, Commission des droits de la personne
- W.Gifford Jones, "L'édulcoration de l'Amérique du Nord" in La Presse, automne 88
- Docteur Rosario Robillard, "Le diabète et ses implications sociales" in Association du diabète du Québec.

3. - LES FEMMES DANS LES MEDIAS

Les femmes représentent 52% de la population. Leur participation au monde du travail va grandissante. 52.3% des Québécoises âgées de 25 à 44 ans sont sur le marché du travail.

La formation de plus en plus accentuée chez les femmes et ce, dans les secteurs les plus diversifiés, nous rend aptes à occuper des emplois dans tous les domaines. Il y a aussi toujours davantage de femmes qui font carrière. Leur cheminement les amène à se perfectionner, à gravir des échelons, à se positionner avantageusement dans un domaine donné d'activités.

Déjà la charte des droits et libertés garantit le libre accès de tous au marché du travail et écarte les motifs de discrimination qui pourraient jouer. Les lois et les programmes d'accès égalitaire aux postes de travail mobilisent un certain nombre d'entreprises, dont celles qui veulent pouvoir contracter avec les gouvernements. De plus, les organismes féminins et plusieurs centrales syndicales défendent régulièrement l'équité salariale.

Le magazine "Le 30" de juin 89 (1) renferme un dossier étoffé sur les femmes journalistes. La Presse en a repris de larges extraits dans son édition du 23 juin.

Dans le milieu même des femmes journalistes, il y a plusieurs façons d'aborder le phénomène des femmes dans les médias:

- le nombre de femmes, les postes détenus et les tâches, le pouvoir obtenu ou envisagé;
- la personnalité et les valeurs (carrière, famille, gestion humaine, autorité et rigueur);
- l'expérience acquise, la compétence;
- l'exercice de la profession et ce qui importe au niveau de l'information;
- la peur de l'aliénation;
- l'organisation du travail (horaires particuliers, contraintes de temps, déplacements, etc.).

Quelques chiffres...

- Plus de la moitié des finissants des écoles de journalisme sont des femmes.
- La Fédération professionnelle des journalistes du Québec compte 360 femmes parmi ses 1 171 membres.

	1989		1977	
	Femmes/total	Cadres	Femmes/total	Cadres
QUOTIDIENS				
Le Devoir	6/37	1	5/30	0
Le Journal de Montréal	8/95	6	----	-
La Presse	20/139	2	24/140+	0
Le Soleil	18/105	1	15/100	0
TELEVISION				
Télé-Métropole	6/24	1	0/36	0
Quatre Saisons	12/25	0	----	-
TV 5	5/9	0	----	-
Radio-Canada*	113/330	3	20/94	0
RADIO				
CKAC	5/21	0	2/16	0

* Les chiffres de Radio-Canada sont pour Montréal seulement en 1977 et la province en 1989.

Les progrès enregistrés sont là, réels mais minces. Le système, que ce soit en communications ou ailleurs, demeure masculin. Il y a tant de façons de ne pas entendre les revendications, de ne pas "vraiment" agir ou de contourner des situations problématiques.

Rappelons l'exemple douloureux de Louise Arcand à qui les patrons de Radio-Canada ont retiré le poste de lectrice des nouvelles télévisées en invoquant son âge et le besoin de rajeunir l'image véhiculée à cette heure-là par la station. Le litige est maintenant clos et la décision a été maintenue, mais le problème de fond n'a pas été pour autant réglé ni élucidé.

Une des pires manifestations de discrimination au travail et dans les conventions collectives, c'est la division sexuée: titres d'emplois, emplois moins rémunérés où on relègue les femmes, l'application des règles d'ancienneté, les lignes de progression (avancement, promotion, plan de carrière) (2).

Le Conseil de la Radio-télévision et des Télécommunications Canadiennes (CRTC) dit ne pas piloter de programme d'accès égalitaire à l'emploi. Il ne pose aucun geste en ce sens. C'est la Commission de la fonction publique qui incite les divers ministères, dont celui des Communications, à passer à l'action en termes d'égalité et d'équité en emploi.

Proposition 3.10- Les femmes dans les médias. (Région Centre du Québec)

Nous demandons à la Commission de la fonction publique et au CRTC:
D'inciter les médias à embaucher plus de femmes pour être responsables et animatrices d'émissions d'intérêt public à la radio et à la télévision.

Références:

- 1) "Dossier femmes journalistes: Le pouvoir...quel pouvoir?" in Le 30, magazine du journalisme québécois, juin 1989
- 2) Commission des droits de la personne, "Droits et libertés", sept.85

3.11- PRESENCE DES ORGANISMES FEMININS.

Radio-Canada est une Société d'Etat, une entreprise créée sous cette forme pour veiller à nos intérêts. Elle est soumise à une loi et à une réglementation canadiennes. Le Gouvernement lui émet des exigences, dont les suivantes:

"Le système de la radiodiffusion canadienne devrait être possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens de façon à sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada (art. 3b). La programmation offerte par le système de la radiodiffusion canadienne devrait être variée et compréhensive, devrait fournir la possibilité raisonna-

ble et équilibrée d'exprimer des points de vue différents sur des sujets qui préoccupent le public et la programmation de chaque radiodiffuseur devrait être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres (art.3d)".

C'est le CRTC qui réglemente et surveille tous les aspects du système. Ainsi il a adopté toute une série de règlements, tant pour la radio, la télévision, le câble, la télévision payante. Ces règlements exigent entre autres qu'un certain pourcentage de la programmation soient des émissions d'origine canadienne et limitent le nombre d'annonces permises pendant les émissions.

De par leur définition et leur mandat, les médias sont au service de la population.

Par le passé, l'AFEAS a proposé à des chaînes de télévision de coproduire avec elles une série télévisée sur les femmes et l'économie. Le projet a suscité quelque enthousiasme mais n'a jamais abouti. Les réticences étaient tout de même fortes. Le sujet n'intéressait pas un grand auditoire disait-on et on considérait que les objectifs de la série étaient déjà inclus dans d'autres émissions d'information, dont les téléromans.

Le CRTC exige une programmation diversifiée de la part des diffuseurs. Nous croyons que les femmes, qui comptent pour plus de la moitié de la population, ne sont pas bien servies et ne se reconnaissent pas nécessairement dans la programmation offerte. Au congrès AFEAS de 1987 nous adoptions d'ailleurs trois résolutions ayant pour but de faire respecter l'image de la femme dans la programmation. Nous pensons qu'il y a beaucoup de temps d'antenne qui pourrait être utilisé plus judicieusement. Parce qu'il n'y a pas "une" information, unique et vraie, les diffuseurs doivent accepter d'autres sources de renseignements et d'informations. Par leur travail continu et documenté, par le nombre de membres qu'elles représentent, nous considérons que l'AFEAS et les groupes de femmes sont des sources d'information valables.

Les conditions de vie des femmes doivent être présentes dans le portrait qu'on trace de la société. Les femmes devraient, au même titre que le reste de la population, pouvoir maîtriser le sens et les enjeux des débats publics. Il y a nécessité également de faire connaître l'action sociale des femmes, nos réalisations et les gestes posés par l'AFEAS.

Alors que plusieurs rassemblements sportifs, culturels et politiques sont intégrés à la programmation et couverts par les journalistes, les rassemblements des membres d'associations féminines le sont rarement. Nous obtenons à peine, à l'occasion, quelques minutes à l'intérieur des bulletins de nouvelles.

Proposition 3.11- Présence des organismes féminins.
(Région Centre du Québec)

Nous demandons que Radio-Canada:
S'intéresse davantage à l'action sociale des femmes en consacrant du temps d'antenne gratuit lors des congrès d'associations féminines avec la même importance que pour d'autres rassemblements.

Référence:

- 1- Jacqueline Ascah, "Les médias ces grands conteurs", Editions Paulines, 1986

3.12- ETHIQUE TELEVISUELLE.

S'il y a abondance de violence dans le monde, il y en a en abondance aussi dans nos médias. Bien que nous admettions notre obligation expresse d'informer en montrant les faits notamment dans les cas de pays en guerre et quand les droits de la personne sont bafoués, nous apprécierions toutefois un meilleur encadrement du matériel diffusé.

Vidéo-clips

Le vidéo-clip, ce produit télévisuel plutôt récent, évoque une approche différente et tout un univers! Parlons-en parce qu'il monopolise du temps d'antenne et l'attention des jeunes.

Les vidéo-clips sont construits de façon particulière. Ils rejoignent le spectateur par de nouveaux procédés: les genres de spectacle, des effets spéciaux parfois spectaculaires, etc. Hélas, la violence, la pornographie et le sexisme se sont insérés dans les vidéo-clips. De plus, la panoplie des moyens et des trucs du métier vient alimenter le message livré.

Voici quelques-unes des données extraites d'une recherche faite par le CSF:

- Sur 281 vidéo-clips différents analysés, 46% présentaient des manifestations de sexisme. Le taux de répétition de ces vidéo-clips est plus élevé.
- Une classification ferme étant impossible, voici à titre indicatif, une répartition des vidéos:

très sexistes :	19 ou 15%
sexistes :	71 ou 55%
assez sexistes:	40 ou 30%
- Les femmes solistes ou en groupe ne constituent que 10% du total

des interprètes.

- 71% des femmes dans les vidéoclips ont entre 18 et 25 ans.
- Dans 66% des cas, les gestes posés par les personnages féminins, autres qu'interprètes, ont une connotation sexuelle ou érotique.
- 65% des relations entre femmes sont des relations d'opposition; 34% des relations des femmes avec des hommes sont de soumission et 27% de violence.
- L'âge et l'apparence physique, le milieu social où évoluent les interprètes féminines, les champs d'activités, les gestes et postures, le caractère et le rôle des femmes reprennent amplement les stéréotypes et clichés que nous décrivons et qui font injure à la réalité.

Les vidéoclips véhiculent donc une image tronquée et ils ne sont qu'un divertissement parmi tant d'autres.

Les jeunes consomment beaucoup de télévision. Ils perçoivent les messages, se fabriquent des idées. La télévision nous influence au même titre que les autres événements ou messages perçus.

On pense que le CRTC devrait se montrer plus vigileant et, à travers son rôle, exercer tout le contrôle qu'il peut. L'organisme devrait éveiller le sens critique des consommateurs.

Notre intervention repose sur les critères suivants:

- le respect dû à la personne dans son identité et son intégrité;
- la considération pour la réputation et les proches;
- le respect, en particulier, d'un fait féminin conforme à notre société;
- la volonté d'une éthique de base qui rejoigne les valeurs du plus grand nombre;
- l'objectivité et le réalisme face aux produits diffusés;
- une sensibilité pour mesurer l'impact des messages propagés et leur influence sur le devenir personnel et les modes de vie;
- l'élimination des stéréotypes et du sexisme;
- le discernement dans les détails donnés;
- une plus grande cohérence avec notre rôle d'adultes responsables;
- la protection des clientèles plus vulnérables: enfants, jeunes, individus perturbés et dangereux, etc.

Proposition 3.12- Ethique télévisuelle. (Régions Abitibi-Témiscamingue, Richelieu-Yamaska)

- A) Nous demandons au Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC):
De faire des pressions auprès des médias pour que cessent l'étalage de détails inutiles de violence ainsi que la répétition constante de chacun des événements.
- B) Nous demandons à l'industrie des communications:
De se doter d'un code d'éthique de façon à bannir le sexisme et la violence de ses productions destinées à la télévision.
- C) Nous demandons au CRTC:
Qu'une campagne d'information télédiffusée et écrite par le biais des allocutions familiales soit faite, afin d'éveiller le sens critique des consommateurs.

Référence:

- 1- Gouv. du Québec, Conseil du statut de la femme, "Sexisme dans les vidéoclips à la télévision", mai 1988

3.13- CENTRES DE LOCATION DE VIDEOS

Les Centres de location de films vidéos obtiennent leur permis d'exploitation de la Régie du cinéma. Il n'y a pas de règlement sur l'âge des clients. L'étalage est laissé à la discrétion des propriétaires de Centres et à leur sens de la moralité.

On reprend ici, et pour les mêmes raisons, une large part de l'argumentation qui a accompagné les débats des membres AFEAS au sujet de la pornographie depuis 1977. En effet, ce qui se passe dans les Centres vidéos s'apparente à ce que nous reprochions aux lieux de distribution de matériel pornographique (revues, salles de cinéma et de spectacles):

- étiquetage plus ou moins adéquat du matériel;
- publicité et étalage permissifs;
- non respect de l'âge légal en regard des produits.

Depuis 1978 plusieurs projets et avant-projets de loi pour mieux régler et enrayer la pornographie ont été présentés à la Chambre des communes sans suites véritables.

Depuis 1977, l'AFEAS a adopté 14 résolutions pour contrer la pornographie. Celle-ci fut une priorité d'action pendant deux années consécutives.

En décembre 1983, des amendements au Code municipal et à la Loi des cités et villes permettent à celles-ci de contrôler l'étalage de revues pornographiques ou à caractère érotique.

Le CRTC a agi à diverses reprises pour contrer le sexisme. Des médias, tel Radio-Canada, s'y attaquent et surveillent le contenu de leurs produits (émissions, écrits, films, publicité, etc.). Cependant, la gamme de production est étendue. Elle contient encore souvent des produits d'un goût douteux ou carrément mauvais, en terme de violence, de sexisme, de haine, de mépris ou autre sentiment extrême et néfaste, tel l'horreur.

La réglementation réclamée est importante. Il s'agit:

- de procurer protection et respect aux personnes qui ne veulent pas être des consommateurs involontaires de pornographie, particulièrement les enfants;
- d'empêcher qu'on ridiculise les personnes, en particulier les femmes et les filles, dont l'image dans la pornographie sert à véhiculer haine et sexisme;
- de soutenir le travail que les éducateurs accomplissent pour que les jeunes aient une sexualité constructive et une vision positive de leur corps;
- d'assurer un environnement sain dans les commerces.

Proposition 3.13- Centres de location de vidéos (Région Lanaudière et St-Jean-Longueuil-Vall.)

- A) Nous demandons à l'AFEAS:
D'exiger des gouvernements concernés le respect de l'application des lois existantes pour la location des films vidéos par les moins de 18 ans.
- B) Nous demandons au gouvernement provincial:
D'obliger les différents Centres de location de vidéos à offrir ces films à l'intérieur d'aires fermées interdites aux moins de 18 ans.

**Note du comité: Il s'agirait de demander l'extension de règlements aux Centres vidéos.

3.14- ANNONCE: BIÈRE ET SPORT

Les jeunes et les adolescents sont de grands consommateurs de télévision; cette dernière est un de leur passe-temps. Ils y découvrent d'autres aspects de la vie que ceux qu'ils connaissent et côtoient. Via la télévision, l'imaginaire et l'évasion sont

accessibles. A partir de la répétition et de la force des messages transmis, de notre état de réceptivité, du besoin de nous identifier à des modèles ou des héros et héroïnes, nous adhérons plus ou moins fortement au spectacle télévisuel.

Les adolescents québécois francophones ont une moyenne d'écoute assez élevée:

- adolescents québécois francophones: 20.4 heures/semaine
- adolescents québécois anglophones: 17.6 heures/semaine
- adolescents canadiens: 18.6 heures/semaine

Selon le Children's television viewing, parmi les 20 émissions les plus écoutées, 25% entraient dans la catégorie du sport. (1)

Certaines grandes entreprises financent et prêtent leur nom pour des événements publics, des spectacles, des émissions de télévision dans des domaines qu'elles privilégient. Ainsi, les Brasseries commanditent depuis longtemps diverses manifestations sportives, dont celles diffusées par la télévision.

Par ailleurs, on observe présentement que la consommation de bière est à la hausse chez les jeunes et même les très jeunes gens, de 13 à 17 ans. Pire, la consommation de bière s'ajoute parfois à d'autres toxicomanies comme les médicaments et les drogues. La consommation d'alcool a de graves répercussions sur l'état de santé des jeunes. On ne saurait trop faire remarquer que la consommation d'alcool n'est pas une situation de vie en soi.

Moins habiles à être critique, captivés par l'action, les jeunes et les adolescents en viennent à lier, à tort, consommation de bière, pratique de sports, bonne condition physique. Nous croyons que ces différentes notions gagneraient à être replacées dans une plus juste perspective.

Proposition 3.14- Annonce: bière et sport. (Région Centre du Québec)

Nous demandons au CRTC:
De voir à faire retirer les annonces publicitaires présentant la consommation de bière comme suite logique à une activité sportive.

Référence:

- 1- Martine Ouellet, Université de Montréal, Département des Communications.

ATELIER 4: SERVICES DE GARDE A L'ENFANCE - PERSONNES AGEES

4.1 à 4.9: SERVICES DE GARDE

- 4.1 à 4.5 - SUBVENTIONS AU PARENT AU FOYER
- 4.6 - SERVICES DE GARDE EN MILIEU RURAL
- 4.7 - AIDE AUX FAMILLES D'ENFANTS HANDICAPES
- 4.8 - GARDERIES-COOPERATIVES
- 4.9 - FAMILLES DE REPIT POUR LES JEUNES FILLES

4.10 à 4.15: PERSONNES AGEES

- 4.10 - MINISTERE DES AINEES
- 4.11 - MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES
- 4.12 - RESIDENCE PRIVEE POUR PERSONNES AGEES
- 4.13 - SOUTIEN A LA FAMILLE BIOLOGIQUE
- 4.14 - ABUS SUR LES PERSONNES AGEES
- 4.15 - TAXES MUNICIPALES POUR LES PERSONNES AGEES

4.1 à 4.5 - SUBVENTIONS AU PARENT AU FOYER (1)

Depuis quelques décennies, la société québécoise a subi de nombreuses transformations. L'évolution du rôle de la femme a rendu fréquentes des situations autrefois exceptionnelles. C'est ainsi que, confinée au foyer depuis des siècles, elle a maintenant accès à des emplois valorisants, souvent très rémunérateurs.

Il est aussi de nos jours théoriquement admis que la responsabilité des enfants n'est pas l'affaire exclusive des femmes, non plus que l'unique responsabilité des couples, mais bien celle de la société toute entière.

En pratique, c'est autre chose. L'énoncé politique des services de garde à l'enfance par exemple, n'en a que pour la femme devant participer au marché du travail, ce qui laisse croire que les enfants sont la responsabilité exclusive des femmes.

Lors de la venue de l'enfant, la femme a donc, encore aujourd'hui dans la plupart des cas, à faire un choix souvent difficile: quitter son emploi pour s'occuper de l'enfant à plein temps ou garder son emploi et confier l'enfant à un service de garde.

Le dilemme est de taille... et devient encore plus déterminant lorsqu'il y a plus d'un enfant.

Dans le premier cas, cela veut dire pour la femme: perte de salaire et des avantages sociaux (congrés de maternité, de maladie, régime de retraite, accès à un régime des rentes, formation, vacances payées, etc.).

Pour la femme qui demeure sur le marché du travail, il n'y a perte d'aucun avantage social et de plus, si elle le veut, elle peut profiter des services de garde subventionnés par l'Etat, tout en ayant droit à des déductions fiscales ainsi qu'à un programme d'exonération financière selon les revenus.

Pour rendre le choix encore plus difficile, les psychologues s'entendent à dire que du point de vue des besoins psychologiques, les tout jeunes enfants (avant l'âge de 3 ans) peuvent souffrir d'un <bardassage> trop intempestif et qu'il vaudrait mieux laisser les jeunes enfants dans leur foyer.

Madame la Ministre à la condition féminine, qui pilote le programme de garde des enfants, est aussi de cette opinion: <...la famille demeure toujours le lieu par excellence du cheminement et de l'éducation des enfants>.

Malgré tout, dans l'énoncé de politique de garde à l'enfance, il n'est question que des besoins de la femme devant participer au marché du travail; la femme qui garde et éduque elle-même ses enfants est totalement oubliée. Aucune reconnaissance financière ou aide quelconque n'est prévue pour le rôle éminemment utile qu'elle rend à la société. N'aurait-elle pas les mêmes besoins que la femme qui occupe un emploi à l'extérieur; besoin d'une vie sociale, besoins financiers, besoin d'être autonome?

Aussi ridicule que cela puisse paraître, cette mère serait exonérée d'une partie de ses frais de garde si elle confiait le soin de ses enfants à d'autres mains pour prendre un emploi à l'extérieur. C'est d'une injustice criante car cette politique dit aux parents: l'Etat reconnaît vos difficultés et l'importance de votre rôle pour l'ensemble de la société. Aussi, sous diverses formes l'Etat s'apprête à dépenser des sommes importantes dont vous pourrez bénéficier, mais à une condition: que vous vouliez bien placer vos enfants hors de votre foyer car nous ne prévoyons rien pour les parents qui voudront élever eux-mêmes leurs enfants.

Dans le contexte d'une aide gouvernementale à la garde des enfants, ne serait-il pas juste socialement que les mères (pères) au foyer soient considérées(és) comme des gardes d'enfants?

L'AFEAS réclame depuis longtemps des politiques reconnaissant l'apport du travail au foyer à la société et déplore qu'une importante catégorie de parents, ceux qui sont au foyer, soient oubliés à ce point par les mesures prévues pour assurer la contribution de l'Etat à la garde des enfants.

Positions de l'AFEAS

- 1- Rendre accessibles aux travailleuses au foyer les services de garde et l'aide financière qui s'y rattache.
- 2- Assurer la consolidation du réseau de garderies déjà en place ainsi que l'extension du réseau de garderies et cela à un prix très réduit afin de faciliter l'accès aux études pour les travailleuses au foyer qui ont des enfants.

Dans l'élaboration d'une politique des services de garde, tenir compte de la mère au foyer ou du père au foyer, mettrait fin à une injustice sociale flagrante qui fait que l'impôt payé par un foyer à revenu unique, sert en partie à défrayer les frais de garde des couples à deux revenus.

Propositions 4.1 à 4.5 - Services de garde: subventions au parent au foyer

Proposition 4.1 (Québec)

Nous demandons aux instances concernées:
De reconnaître le parent comme le gardien idéal de ses enfants au foyer (de 0 à 6 ans).

Proposition 4.2 (Mont-Laurier, Québec, St-Jean-Longueuil-Valleyfield).

De tenir compte de la valeur du travail effectué auprès de jeunes enfants en accordant au parent qui garde son ou ses enfants une subvention égale à celle qui est versée par l'Etat pour maintenir un enfant en garderie.

Proposition 4.3 (Mont-Laurier)

Que ces montants soient accordés en conservant les mêmes critères au niveau des revenus.

Proposition 4.4 (St-Jean-Longueuil-Valleyfield)

Que ces montants soient accordés pour chaque enfant dont l'âge se situe entre 0 et 6 ans.

Proposition 4.5 (St-Jean-Longueuil-Valleyfield)

Que ces sommes versées ne soient pas imposables.

4.6 - SERVICES DE GARDE EN MILIEU RURAL

Pour recevoir l'aide gouvernementale pour des services de garde, il faut utiliser un service de garde en garderies ou en milieu familial.

En milieu rural, les services de garde sont quasi inexistantes et/ou difficiles d'accès.

Comme la présence d'enfants sur les lieux de travail constitue un risque pour leur sécurité et une source supplémentaire de stress, il devient onéreux pour une famille rurale d'assumer les frais de garderie à domicile, lorsque la mère participe aux travaux exté-

rieurs. Avec la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, elle n'a souvent pas le choix.

Si le couple veut parfaire sa formation, profiter des sessions offertes (ex: gestion de l'entreprise ou encore participer à différentes associations), il doit aussi faire garder ses enfants.

**Proposition 4.6 - Services de garde en milieu rural
(Estrie)**

Nous demandons aux instances concernées:
Que les frais de garde d'enfants à domicile, pour les parents en milieu rural, soient déductibles d'impôts et/ou subventionnés.

4.7 - AIDE AUX FAMILLES D'ENFANTS HANDICAPES (2)

Chaque année, plusieurs milliers de québécois(es), soit environ 5,5%, voient le jour avec une déficience intellectuelle, physique ou sensorielle. Selon les chiffres fournis par l'Office des personnes handicapées, 7,4% de la population de tous âges souffre d'une forme ou l'autre de déficience, soit environ 484,000 personnes. Cette statistique ne représente toutefois qu'une évaluation car aucun recensement complet des personnes handicapées n'a jamais été fait sur le territoire québécois.

Les parents d'un enfant handicapé ont droit à une aide monétaire gouvernementale, cependant la rétroactivité n'est valable que pour trois (3) mois. Souvent les informations ne parviennent pas aux parents. Jeanne Marcoux-Nadeau (La Presse, 15/04/88) dit: <On ne nous informe de rien, j'ai appris après des années que j'avais droit à un supplément d'allocation familiale. Et je suis infirmière!>

D'autres ressources sont aussi offertes, mais il faut faire une demande spécifique. Plusieurs parents ne sont jamais informés de l'existence de telles ressources. Par exemple Claude et Monique Duguay disent: <On a payé de notre poche pour envoyer notre fils dans un camp tout l'été: ce n'est qu'au retour qu'on a appris que ces frais auraient pu être remboursés par le gouvernement>. Lorsqu'ils ont tenté de réclamer leur dû, on leur a répondu: <il est trop tard, il aurait fallu le demander avant>. (La Presse, 9 avril 1988).

Les parents d'un enfant handicapé ont une tâche lourde... Ce sont des parents qui doivent prodiguer des soins presque professionnels et presque continus. Ils n'ont souvent pas dormi une nuit complète depuis des années, n'ont plus d'amis, n'ont plus le temps de s'occuper de leurs autres enfants... Enfin ce sont des parents qui doivent être présents sept jours sur sept, 24 heures sur 24 pour

lever, habiller, nourrir, surveiller, divertir et transporter un enfant qui ne pourra peut-être jamais le faire lui-même. A cause des soins particuliers dû à leur enfant, ils ont de la difficulté à trouver un(e) gardien(ne)...

Depuis une dizaine d'années, les enfants ayant une déficience, ne sont plus internés en institution. Quand le gouvernement a fermé une grande partie des institutions et centres d'accueil, il a promis mer et monde aux familles, mais celles-ci n'ont pas reçu un dixième du support attendu.

Quand les parents n'en peuvent plus, on met les enfants en famille d'accueil. Pourtant, si ceux-ci recevaient une fraction du montant et du support dévolus à la famille d'accueil, ils tiendraient le coup.

Les parents ont besoin de répit et de dépannage. Le répit, c'est un temps d'arrêt, c'est un petit moment, quelques jours, quelques semaines pour respirer, pour se refaire une santé physique et mentale. Le dépannage, par contre, c'est la réponse au S.O.S., à la situation d'urgence. C'est le problème qu'on ne pouvait prévoir mais qui exige une solution immédiate.

Afin de poursuivre leur tâche à longue échéance, les parents d'un enfant handicapé demandent d'améliorer le programme répit-dépannage.

Des services de gardiennage adéquat devraient aussi faire partie du soutien que l'on doit à ces familles qui ont tant besoin de la compréhension de la société!

Madame Thérèse Lavoie-Roux n'hésite pas à admettre que les parents d'un enfant handicapé ont de bonnes raisons de se plaindre. Après tout, il n'y a pas eu d'injections de fonds depuis 10 ans, avoue Marie-Josée Guérette, attachée politique de Madame Lavoie-Roux.

Le gouvernement est disposé à prêter une oreille plus attentive, cependant, le Ministère doit soupeser les implications monétaires de tout nouveau programme.

**Proposition 4.7 -Aide aux familles d'enfants handicapés
(Mont-Laurier)**

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

D'accorder plus d'aide aux familles qui gardent leur enfant handicapé à la maison: information sur leurs droits, équipement, service de gardiennage par des personnes compétentes, amélioration du service répit-dépannage offert dans le réseau des affaires sociales.

4.8 - GARDERIES-COOPERATIVES

L'accès des garderies est tout aussi important pour la mère au foyer que pour la mère qui est sur le marché du travail, car elle a droit à son épanouissement personnel, à un équilibre mental et physique.

Cependant, les coûts occasionnés par le gardiennage en garderie peuvent s'avérer trop onéreux pour les petits salariés et les femmes au foyer.

Des garderies gratuites pourraient être organisées par un groupe de parents, en tenant compte que tout parent pourrait donner bénévolement de son temps à raison d'une journée/semaine, en autant qu'un local soit fourni et aménagé en garderie.

Position actuelle de l'AFEAS

- Que les locaux disponibles dans les municipalités soient mis à la disposition des groupes qui organisent des services de garde, ceci pour éviter les coûts élevés d'aménagement.

D'autre part, l'Office des services de garde assure favoriser la collaboration des municipalités et des commissions scolaires lorsqu'un groupe de personnes veulent mettre sur pied une garderie.

Ces personnes doivent cependant obtenir un permis de garderie et par le fait même, deviennent admissibles à l'aide financière gouvernementale.

Proposition 4.8 - Garderies-Coopératives (Estrie)

Nous demandons à l'AFEAS

De faire pression pour que le gouvernement permette l'aide pour démarrer un programme de garderies coopératives dans différents milieux.

4.9 - FAMILLE DE REPIT POUR LES JEUNES FAMILLES (3)

Les multiples fonctions sociales et humaines que les parents doivent accomplir auprès des enfants dont ils ont la charge, la qualité du milieu de vie qu'ils doivent fournir aux enfants et l'obligation qui leur incombe de répondre de leurs enfants devant la loi jusqu'à leur majorité, font partie du rôle des parents d'aujourd'hui et c'est par le soutien collectif apporté aux parents que l'on démontrera l'importance réelle accordée aux enfants et à la famille.

De plus en plus de familles vivent, dans le contexte actuel, des situations de crises particulièrement difficiles qui, en s'accumulant, peuvent faire éclore une situation de crise pouvant dégénérer et conduire à la violence.

Pour en citer quelques-unes: situations familiales particulières comme la monoparentalité, le faible revenu familial, l'absence de réseau d'aide, problème d'alcool, de drogue, différences ethniques, etc.

L'Etat devrait se manifester de façon particulière dans le soutien collectif à apporter aux familles en favorisant la mise sur pied d'un réseau de support pour prendre la relève temporairement quand les parents ne peuvent plus répondre aux besoins des enfants.

Proposition 4.9 - Familles de répit pour jeunes familles. (Québec)

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

D'instaurer des réseaux de familles de répit donnant la disponibilité de services de garde, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, afin de venir en aide aux parents n'ayant pas les ressources matérielles et le réseau naturel disponibles pour leur permettre de se libérer momentanément (d'une soirée à trois jours), de leurs tâches parentales, pour empêcher l'apparition de situations de crise.

4.10 - MINISTÈRE DES AÎNÉS

Les personnes âgées sont le segment de la population qui augmente le plus vite. En 1986, 2,7 millions de Canadiens avaient plus de 65 ans, ce qui représente 11% de la population comparativement à 6% en 1931. En l'an 2001, le pourcentage des personnes âgées atteindra 19%, soit un Canadien sur cinq. (4)

Pour ce qui est du Québec, les démographes nous prédisent près d'un million de québécois de plus de 65 ans dont 403 000 auront plus de 75 ans. (5)

Les besoins les plus évidents des personnes âgées concernent les conditions de vie reliées au revenu, au logement, à l'environnement physique et social. Pour répondre efficacement aux besoins des personnes, les services doivent se présenter sous une gamme diversifiée, complète, graduée et coordonnée.

Au fédéral, il y a un ministre d'Etat pour le Troisième Âge. C'est une façon de permettre aux personnes âgées de faire connaître leurs besoins directement au gouvernement et à celui-ci, suite

aux conseils et recommandations du ministre, d'établir une stratégie d'aide pour les personnes âgées.

C'est ainsi que l'initiative relative aux personnes âgées de M. Jake Epp, alors ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social, est le résultat direct du processus de consultation de M. Georges Hees, ministre d'Etat pour le troisième âge.

Cette initiative comprend quatre (4) éléments:

- programme d'aide à l'autonomie des personnes âgées;
- programme Nouveaux Horizons;
- caisse de recherche: affections qui entravent l'autonomie des personnes âgées;
- Conseil consultatif sur le troisième âge.

Au Québec, les politiques concernant les personnes âgées se font à l'intérieur des divers ministères. D'où la difficulté de coordonner des services qui favoriseraient une vie autonome, une bonne santé, tout en permettant aux personnes âgées d'être des membres à part entière de leur collectivité.

Proposition 4.10 - Ministère des aînés. (Québec)

Nous demandons aux instances concernées:
De créer un ministère des aînés qui verrait à regrouper les ressources actuellement disponibles et à mettre sur pied les structures supplémentaires nécessaires pour assurer aux personnes âgées la sécurité à laquelle elles ont droit au niveau de la santé, du logement, des loisirs, des besoins financiers et autres.

4.11 - MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

L'augmentation de la longévité constitue le développement démographique le plus important depuis le baby-boom de l'après-guerre.

Par exemple, le taux de mortalité chez les hommes âgés de 50 à 54 ans a diminué de 14% entre 1976 et 1981. Et en 2016, plus de 80% des femmes âgées de 75 à 79 ans devraient vivre au moins cinq années de plus. (6)

Devant cette situation, il faut penser à offrir aux personnes âgées des services qui leur permettront de garder une plus grande autonomie et cela le plus longtemps possible. Pour préserver la santé physique, mentale, sociale des personnes âgées, le milieu environnemental est très important, le maintien à domicile s'avère souvent la solution la plus rentable socialement, économiquement, tout en assurant une meilleure qualité de vie.

D'autant plus que l'on constate un manque de places en institutions...

Si l'on pense que souvent quelques soins (médical, d'hygiène, d'alimentation) suffisent pour maintenir les personnes âgées à domicile et leur éviter un déracinement précoce qui, dans bien des cas, accélère le processus de vieillissement.

D'ailleurs, il est connu que toute personne en institution coûte plus cher à l'Etat.

Le réseau des CLSC est bien implanté dans toutes les régions, même les plus éloignées. Ils sont aptes à fournir aux personnes âgées les soins et services nécessaires à leur maintien à domicile.

Présentement, le principal obstacle, empêchant les CLSC de développer davantage ces services, est le manque de ressources financières.

Proposition 4.11 - Maintien à domicile des personnes âgées. (Bas-St-Laurent-Gaspésie, Mont-Laurier)

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

De favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et d'allouer les budgets nécessaires.

4.12 - RESIDENCE PRIVEE POUR PERSONNES AGEES

Actuellement, il n'existe pas de réglementation concernant l'ouverture et l'opération de <résidence d'accueil privée> pour personnes âgées.

Des problèmes sérieux sont dénoncés dans plusieurs de ces établissements comme:

- condition d'hygiène déficiente;
- harcèlement des personnes âgées (physique, verbal);
- piètre qualité de la nourriture;
- règlements très rigides;
- agressivité entre les pensionnaires, etc.

Les principales raisons de cet état de fait sont:

- la tâche très lourde pour le ou la propriétaire qui, dans la plupart des cas, assure les repas, le blanchissage et l'entretien ménager;

- le manque de connaissance du ou de la propriétaire sur les besoins spécifiques des personnes âgées;
- la difficulté de gérer les goût individuels et les conflits entre les pensionnaires;
- le manque de personnel (rentabilité de l'établissement).

Face à ces situations, la personne âgée est très vulnérable, elle n'a souvent peu ou pas de recours pour solutionner ses problèmes.

Proposition 4.12 - Résidence privée pour personnes âgées. (Québec)

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux de rendre obligatoire:

- a) l'obtention d'un permis pour l'ouverture de sa résidence à plus de deux (2) personnes âgées.
- b) une visite mensuelle impromptue d'une travailleuse sociale afin de vérifier entre autres les conditions d'hygiène et le degré de satisfaction des deux (2) parties.
- c) une évaluation annuelle, auprès des deux (2) parties, sur l'ensemble de la situation pour le renouvellement du permis d'opération.

4.13 - SOUTIEN A LA FAMILLE BIOLOGIQUE

Lorsqu'une personne âgées demeure dans sa famille biologique, il est difficile d'obtenir de l'aide du CLSC ou autres ressources. Pourtant, dans bien des cas, cette famille offre à la personne âgée une qualité de vie physique et psychologique indéniable.

Si l'on tient compte des coûts qu'occasionne le placement d'une personne en institution, il y a pour la société un avantage économique certain.

Le manque de ressources de soutien décourage bien des familles biologiques à prendre en charge leurs personnes âgées. Elles le feraient avec un minimum d'aide: gardiennage occasionnel, soins d'hygiène, etc.

Proposition 4.13 - Soutien à la famille biologique. (Bas St-Laurent-Gaspésie)

Nous demandons à la Ministre de la santé et des services sociaux:

De créer un volet spécial de soutien et d'aide aux familles biologiques: gardiennage, aide technique et financière, soins d'hygiène, etc.

4.14 - ABUS SUR LES PERSONNES AGEES (7)

Un nombre malheureusement trop élevé de personnes âgées ne sont ni heureuses, ni en sécurité dans leur propre foyer. Elles sont à la merci de leurs proches, des non professionnels chargés de les soigner, de leurs amis, du propriétaire de leur logement, ou, comme c'est le cas pour 10% des personnes âgées vivant en établissement, des intervenants professionnels. Le problème des mauvais traitements faits aux personnes âgées ne date pas d'hier. Nul ne sait à quel point il est répandu...

En outre, on connaît peu de choses sur les causes des mauvais traitements aux personnes âgées et encore moins sur les circonstances précises qui les provoquent. On avance qu'en milieu familial, le problème trouve souvent sa source dans un environnement perturbé et peut se produire en réponse à des stress prédisposants qui précipitent la survenance d'incidents. Dans les établissements on fait état de la tâche du personnel souvent écrasante...

Il y a une forte controverse sur la façon d'aborder une question aussi grave, si bien qu'on est porté à conclure qu'une législation pour prévoir un moyen de protéger les personnes âgées des abus physiques et psychologiques risque, si elle n'est pas soutenue par des programmes préventifs et d'éducation, d'avoir des conséquences pas toujours à l'avantage de la victime.

Par exemple: la personne âgée peut se trouver prématurément placée en établissement, ce qui n'est pas nécessairement la solution la plus humaine.

Proposition 4.14 - Abus sur les personnes âgées.
(Estrie)

Nous demandons aux instances concernées:
Une loi et son application sans délais protégeant les personnes âgées contre les abus physiques et psychologiques.

4.15 - TAXES MUNICIPALES POUR LES PERSONNES RETRAITEES

Les personnes âgées sont, pour un grand nombre confrontées avec un budget assez restreint. La possibilité d'échelonner leurs paiements de taxes municipales permettrait une planification financière plus facile et réduirait le risque de mauvaises surprises (maladie, travaux d'urgence, état de compte au-dessus de leurs moyens). Des modifications en ce sens permettraient à plusieurs retraités de demeurer le plus longtemps possible propriétaires.

Le moment est pertinent pour se pencher sur cette situation puisque des modifications à la Loi sur la fiscalité (Loi 57) font l'objet d'une certaine analyse au ministère des affaires municipales.

Proposition 4.15 - Taxes municipales pour les personnes retraitées (Côte-Nord)

Nous demandons au ministre des affaires municipales:
De modifier la Loi sur la fiscalité municipale (Loi 57) en permettant aux personnes retraitées d'échelonner le paiement de leurs taxes municipales sur une base mensuelle.

REFERENCES

- (1) La Presse, <Le gouvernement a oublié la mère au foyer>, 22 février 1989.

La Presse, <Surtout ne gardez pas vos enfants chez-vous>, 8 février 1989.

La Presse, <Maison vide ou maison vivante?>, 8 février 1989.
- (2) La Presse, <Le gouvernement est disposé à prêter une oreille attentive>, 13 avril 1989.

La Presse, <Chaque année, des milliers de petits québécois naissent avec un handicap>, 9 avril 1988.

La Presse, <Les parents ont besoin de répit et de dépannage>, 12 avril 1988.
- (3) Rapport du comité de consultation sur la politique familiale, page 32.
- (4) La Presse, octobre 1987, page A 4 - Ministère des aînés.
- (5) Statistiques Canada, l'augmentation majeure du nombre de personnes âgées - Maintien à domicile des personnes âgées.
- (6) <Données démographiques>, ministre de la Santé nationale et du bien-être social, Ottawa, 1988 - (1) Ministère des aînés.
- (7) Vis-à-vis, vol. 6, no 3, automne 1988.

ATELIER 5: TRAVAIL

- 5.1 à 5.5- CONGES DE MATERNITE ET PARENTAUX
- 5.1- DUREE DU CONGE DE MATERNITE
 - 5.2- FINANCEMENT D'UN PROGRAMME
 - 5.3- RETRAIT PREVENTIF
 - 5.4- RETOUR AU TRAVAIL
 - 5.5- CONGES PARENTAUX
- 5.6 à 5.8- LEGISLATION DU TRAVAIL
- 5.6- PROTECTION
 - 5.7- INFORMATION ET RECOURS
 - 5.8- SALAIRE MINIMUM
 - 5.9- ORGANISATION DU TRAVAIL
 - 5.10- TRAVAIL DE LA FEMME AU FOYER
 - 5.11- REINTEGRATION AU TRAVAIL

INFORMATIONS GENERALES - LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

Annoncée par la Ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Gagnon-Tremblay, lors de sa rencontre annuelle avec les groupes de femmes à l'automne 88, la Commission parlementaire sur une réforme des normes du travail est prévue pour l'automne 89.

Parrainés par le Ministre André Bourbeau, les travaux en vue d'une réforme de la Loi sur les normes du travail portent trois signatures, celles de M. Bourbeau et des Ministres Gagnon-Tremblay et Lavoie-Roux. D'étapes en étapes, où on sollicite des avis, on présente et on réécrit le document, la version de l'avant projet de loi devrait être publiée cet été. On s'attend à des réactions assez vives. On pense que la Commission parlementaire sera imposante par le nombre de groupes qui s'y présenteront.

L'AFEAS a peu de positions sur le travail comme tel. Elle s'est davantage penchée sur quelques sujets tels travailleuse au foyer, à domicile, à temps partiel, etc. En vue de réagir à d'éventuels changements qui seraient apportés aux normes du travail, nous tentons ici de clarifier ce dont il s'agit et les avenues privilégiées par l'AFEAS. Nous portons à votre attention certains aspects des normes du travail qui méritent d'être défendus par et pour les femmes.

LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL (1) est en vigueur depuis 1979. Elle garantit des droits fondamentaux, ou normes minimales, à l'ensemble des salariés québécois.

Les droits fondamentaux traités dans la loi, les normes minimales qu'elle impose portent sur:

- le salaire;
- la durée du travail;
- les périodes de repos;
- les jours fériés, chômés et payés;
- les congés annuels payés;
- les congés spéciaux;
- le préavis de licenciement;
- le certificat de travail;
- les recours civils et les recours à l'encontre de certains congédiements;
- le congé de maternité.

A quelques exceptions près, l'ensemble des salariés québécois sont assujettis à la Loi sur les normes du travail. L'exception la plus marquée concerne les employés d'entreprises placées sous juridiction fédérale, les services interprovinciaux et internationaux.

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL (1) est l'organisme chargé de l'application de la Loi. Elle doit:

- informer et renseigner la population sur les normes du travail;
- transmettre, s'il y a lieu, des recommandations au ministre;
- recevoir les plaintes et exercer les recours civils et pénaux;
- surveiller l'application des normes.

La Commission peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'une plainte. Elle possède les pouvoirs d'une commission d'enquête en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

UNE REFORME...

La Loi sur les normes du travail n'a pas été révisée depuis 1979; elle aurait besoin d'être actualisée. Diverses considérations font pencher la balance en faveur d'une révision de la loi. Voyons-en quelques-unes:

- En 1987, 70% des Québécoises de 25 à 44 ans faisaient partie de la population active, alors que 52.3% étaient sur le marché du travail. (2)
- 70% des travailleurs à temps partiel sont des travailleuses et le plus grand nombre le sont non par choix, mais par manque d'emplois disponibles à temps plein.
- Parmi les femmes qui sont sur le marché du travail, 56% des mères d'enfants de moins de trois ans occupaient un emploi en 1987, et pour les 3/4 d'entre elles, il s'agissait d'un emploi à temps plein. (2)
- On estime à 153 000 le nombre de travailleurs au salaire minimum et la Loi sur les normes du travail touche plus du 2/3 des travailleuses.

- Le taux de syndicalisation est de 33% présentement au Québec. Le fait d'être syndiqué et d'avoir une convention collective qui régit les relations de travail dans l'entreprise est de loin, le moyen le plus efficace d'accéder à des conditions de travail supérieures à celles édictées par la Loi sur les normes qui sont, rappelons-le, des normes minimales.
- Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place une série de mesures visant à faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. La politique familiale promise est toujours réclamée par la majorité de la population.
- Les congés de maternité et parentaux accordés par les entreprises sont très inégaux, quand ils ne sont pas inexistantes. Lors de débats publics ou d'enquêtes, l'opposition patronale est prononcée. (3)
- Ne pas légiférer sur le travail et le marché de l'emploi, c'est ne pas agir sur la pauvreté et le niveau de vie des individus, ceux-ci étant des indices de la santé sociale d'une population.

En terme d'idéal, il n'y a pas de réels problèmes...! Dans la pratique, c'est tout autre chose! Les mécanismes bloquent souvent et jouent contre les femmes.

5.1 à 5.5- CONGES DE MATERNITE ET PARENTAUX

La Loi sur les normes du travail (1) y pourvoit dans une certaine mesure. Toutes les salariées régies par la Loi et celles régies par la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction sont assujetties aux dispositions qui suivent.

Les conditions d'admissibilité sont les suivantes:

- 1- Avoir accompli 20 semaines d'emploi pour un même employeur dans les 12 mois qui précèdent la date du début de son congé;
- 2- Etre à l'emploi de cet employeur le jour précédant la remise de l'avis indiquant son intention de se prévaloir du congé de maternité.

La durée du congé

- 1- Une période continue n'excédant pas 18 semaines, sauf si, à la demande de la salariée, l'employeur consent à une période plus longue.
- 2- Si la santé de la mère ou de l'enfant l'exige, une prolongation de six semaines est possible.
- 3- La salariée peut répartir son congé à son gré à compter de la 16e semaine précédant la date prévue de l'accouchement.
- 4- Si l'accouchement a lieu après la date prévue, la salariée a droit à une extension de son congé.

- 5- Dans le cas de fausse-couche naturelle ou provoquée légalement (plus de 20 semaines avant l'accouchement prévu) la salariée a droit à un congé de maternité n'excédant pas trois semaines.
- 6- Dans les cas d'accouchement d'un enfant mort-né après le début de la 20e semaine précédant la date prévue de l'accouchement, le congé de maternité se termine au plus tard cinq semaines après la date de l'accouchement.

Le congédiement illégal. Il est interdit à un employeur de congédier, de suspendre ou de déplacer une salariée pour la raison qu'elle est enceinte. La salariée peut contester une décision de l'employeur et porter plainte.

Lorsqu'il y a un danger de fausse-couche ou un danger pour la santé de la mère ou de l'enfant à naître, occasionné par la grossesse et exigeant un arrêt de travail, la salariée a droit à un congé de maternité spécial de la durée prescrite par un certificat médical qui atteste du danger existant. Le congé de maternité suit ce congé spécial à compter du début de la 8e semaine précédant la date prévue de l'accouchement.

Le retrait préventif. La salariée qui fournit à l'employeur un certificat médical attestant que les conditions de son travail comportent des dangers physiques pour l'enfant à naître, pour elle-même à cause de son état de grossesse, ou pour l'enfant qu'elle allaite, selon le cas, peut demander d'être affectée à des tâches ne comportant pas de tels dangers et qu'elle est raisonnablement en mesure d'accomplir. (Les dispositions regardant le retrait préventif sont prévues dans la Loi sur la santé et la sécurité au travail).

La salariée doit fournir à son employeur un avis écrit mentionnant la date de son départ pour son congé de maternité ainsi que la date de son retour au travail. La salariée doit fournir un certificat médical lors de chacune des démarches énumérées.

Le retour au travail. La salariée qui ne se présente pas au travail à la date de retour fixée est présumée avoir démissionné. Lorsque la salariée retourne au travail, l'employeur doit:

- la réinstaller dans son poste habituel;
- lui accorder les avantages dont elle aurait bénéficié si elle était restée au travail.

Le congé de maternité est sans solde selon la Loi sur les normes du travail. Toutefois, le ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu administre un programme d'allocations de maternité pour couvrir le délai de carence imposé par l'assurance-chômage. Un montant uniforme de 240.\$ est alors versé.

Actualité... Ces dernières années, le débat relatif à l'établissement d'une politique familiale s'est manifesté avec beaucoup d'acuité. Le taux de fécondité et la dénatalité ont occupé nos pensées, nos discussions et... les pages des journaux.

Nous avons vu la Loi "minimale" qui s'applique, voyons un peu du côté des dispositions contenues aux conventions collectives. (4)

En regard des contrats collectifs de travail, il faut bien se rappeler que la préoccupation des négociations collectives vise à assurer de meilleures conditions de travail de même qu'une rémunération appropriée. Mais avec le temps, les revendications des travailleurs ont englobé une définition élargie du milieu de travail.

Les effets réels des dispositions de conventions collectives sur la vie familiale et la présence d'enfants ne sont pas repérables, ni mesurables. La gamme des moyens est elle-même élaborée comme nous le voyons dans la tableau présenté. La tendance générale va vers une hausse des mesures bien qu'il y ait une certaine activité de roulement au niveau des diverses dispositions qui sont, lors des négociations, autant de "chevaux de bataille".

Taux d'incidence de dispositions dans les conventions collectives selon l'année de signature (4)

Dispositions	1981 %	1983 %	1985 %	1987 %
Congés				
Maternité	48,3	51,7	54,0	68,0
Maladie	52,2	53,6	57,4	55,1
Parental	3,2	4,4	3,1	15,3
Sabbatique	1,5	2,1	1,6	13,7
Naissance, adoption	62,2	66,2	67,9	71,7
Régimes d'assurance				
Vie	49,5	47,4	48,9	60,2
Mort accidentelle	18,2	18,3	18,2	22,8
Facultatif, supplémentaire	2,2	1,9	2,3	10,9
Horaire de travail				
Semaine comprimée	12,8	9,8	14,3	21,9
Horaire flexible	3,2	1,5	2,3	7,0
Garderie sur les lieux de trav.				
	----	0,2	0,1	0,2
Application aux salariés à t. partiel				
	30,2	47,1	55,1	46,2
Conventions collectives signées (nb)	2405	2354	2670	915*

*La diminution constatée est attribuable à un nouvel échantillonnage seulement.

D'importantes caractéristiques se greffent parfois aux mesures déjà énoncées pour le congé de maternité et elles sont plus ou moins généreuses:

- rémunération au cours du congé de maternité et durée;
- ancienneté pendant le congé: maintien, cumul, etc.

- participation aux régimes d'avantages sociaux pendant le congé;
- extension de la durée du congé et durée de la prolongation.

Les opinions (3) recueillies sur les congés pour obligations familiales varient. Les mythes et les attitudes traditionnelles persistent au sein du monde des affaires. Les Centrales syndicales, canadiennes et québécoises, ne s'y intéressent pas toutes au même degré et certaines n'ont jamais abordé la question. Les Associations de personnes âgées ou handicapées ont peu de réflexion sur le sujet. Seuls les organismes dont les membres sont directement touchés par la problématique réclament des mesures et un encadrement quelconque.

Proposition 5.1- Durée du congé de maternité. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu:
Un congé de maternité payé d'une durée de 20 semaines pour toutes les femmes.

Proposition 5.2- Financement d'un programme. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de la main d'oeuvre et de la sécurité du revenu:
La mise sur pied d'un programme spécial par le gouvernement pour financer le congé de maternité. Le programme devra être financé par l'ensemble des employeurs et pas seulement ceux qui emploient la main-d'oeuvre féminine.

Proposition 5.3- Retrait préventif. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu:
Le maintien du programme de retrait préventif pour la travailleuse enceinte ou qui allaite.

Proposition 5.4- Retour au travail. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu:
Qu'il y ait possibilité de congé pour la mère et/ou le père après l'accouchement avec garantie de retour au travail dans un poste équivalent et aux mêmes conditions qu'avant le congé.

Proposition 5.5- Congés parentaux. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu :

Qu'il y ait des congés payés pour responsabilités parentales lorsque la présence d'un des parents est requise auprès d'un enfant.

** Note du comité: des organismes ont des demandes semblables aux nôtres et l'avant projet de loi annonce certaines modifications qui vont dans le sens de nos demandes.

5.6 à 5.8- LEGISLATION DU TRAVAIL

PROTECTION

En terme de justice, on pense que les effets de la Loi sur les normes du travail devraient s'appliquer au plus grand nombre de travailleurs possibles. Le fait même de faire partie du marché du travail devrait assurer quelque protection à l'individu dans son rôle de travailleur.

INFORMATION ET RECOURS

Comme c'est la Commission des normes du travail (1) qui exerce les recours civils et pénaux, les travailleurs doivent connaître leurs droits pour s'adresser à la Commission au besoin et se servir des recours existants.

LE SALAIRE MINIMUM

Le salaire demeure la reconnaissance formelle de la participation de l'individu au marché du travail. Il est en lien direct avec l'emploi occupé. Le salaire, comme principale source de revenu personnel, permet à l'individu d'assumer lui-même ses besoins sans faire appel aux programmes spéciaux de l'Etat. Il représente:

- le pouvoir de consommer et d'épargner;
- l'insertion dans la société;
- la liberté de choix.

Dans une société comme la nôtre, les besoins et les dépenses des uns et des autres sont des concepts très fluctuants. Seulement qu'à jeter un regard autour de soi pour s'en convaincre! Le salaire n'est pas indépendant non plus de toute une problématique sur le travail, le marché de l'emploi et les revenus. Il joue un rôle de premier plan dans l'incitation au travail et la satisfaction qu'on en retire.

On peut s'interroger également...: - Quelle est la capacité réelle de payer des employeurs? - Une hausse de salaire signifie augmentation du coût de base du produit, ce qui se traduit par une augmentation du prix de vente... - Quels sont pour l'individu les

frais plus ou moins élevés reliés au fait de travailler? - En quoi et comment les salaires influencent-ils notre économie?

Par ailleurs, des informations troublantes nous ont été livrées récemment encore, dans Le Devoir du 16 juin dernier (5):

- En 1986, les familles canadiennes tiraient presque 80% de leur revenu d'un ou plusieurs salaires, tandis que 10 % du revenu restant provenait de paiements de transferts des gouvernements, 6% de placements et 3% d'autres sources.
- Le nombre de familles et d'individus vivant sous le seuil de pauvreté augmente plus rapidement au Québec que partout ailleurs au Canada. 33% des 895 000 familles canadiennes vivant sous le seuil de pauvreté demeurent au Québec.
- En 1989, estime-t-on, le seuil de pauvreté s'établit pour une famille de 4 personnes, selon les projections présentées à partir des statistiques fédérales de 1986 et de recherches plus récentes, entre 24 515.\$ et 27 597.\$ par an.
- Entre 1973 et 1986, le pourcentage des femmes seules vivant sous le seuil de la pauvreté est passé au Canada de 19 à 28%. La pauvreté s'est concentrée de façon croissante chez les familles monoparentales dont le chef est une femme.
- Les jeunes couples avec enfants constituent aussi un autre segment croissant de la population pauvre. Pour les personnes âgées, le taux de pauvreté est tombé de 62 à 43% aujourd'hui.

A compter du 1er janvier 1989, les prestations d'aide sociale ont été augmentées de 4,1%. Le nouveau barème d'aide sociale est donc le suivant (7):

ADULTES	ENFANTS A CHARGE	PRESTATIONS
1	0	507.\$
	1	689.\$
	2 ou plus	745.\$
2	0	806.\$
	1	870.\$
	2 ou plus	921.\$

A ces montants s'en ajoutent d'autres qui tiennent compte de situations variées (enfant handicapé, enfant de plus de 18 ans ou fréquentant une école secondaire, etc.).

Proposition 5.6- Protection. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu:

Que la Loi sur les normes du travail couvre toutes les personnes en emploi.

Proposition 5.7- Information et recours. (Conseil d'administration provincial).

Nous demandons au Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu:

De diffuser de l'information sur les normes du travail qui régissent les travailleurs (euses).

Proposition 5.8- Salaire minimum. (Conseil d'administration provincial et Région Mauricie)

Nous demandons au Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu:

A) Que tous (toutes) les travailleurs (euses) soient assujettis au salaire minimum.

B) D'amender la Loi pour que le salaire minimum soit augmenté, afin que le revenu du travailleur (euse) soit supérieur à celui de l'assisté social pour une même période donnée.

** Note du comité: Le Ministre A. Bourbeau a rendu officielle la hausse du salaire minimum, à compter du 1er octobre. Celui-ci passera donc de 4.75\$ à 5.\$ de l'heure, soit une augmentation de 5.3%. Pour les salariés à pourboire, le taux horaire sera de 4.28\$, une augmentation de 0.25\$ ou 6.2% sur le taux actuel. (6)

5.9- ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du travail a connu de profondes transformations au fil des années. Influencée par des courants d'opinions et les besoins stricts d'adaptation à maintes réalités (augmentation des populations et de la consommation, législation sur les heures de travail et les congés, machinerie et équipement facilitant les tâches), l'organisation du travail s'est "humanisée".

Bien que des exceptions demeurent, la plupart des entreprises tentent de concilier le plus possible les intérêts de l'employeur-patron et ceux des employés. L'organisation du travail est main-

tenant un item courant de négociation après avoir été un droit de gérance absolu du patron.

Dans les faits, nous observons à l'heure actuelle plusieurs pratiques et formules. Mentionnons à titre d'exemples, les horaires flexibles, le temps partagé, la semaine comprimée, les journées de 12 heures en usines. Les horaires sont devenus variables, pour ne pas dire ultra variables, de par la nature de l'entreprise et les lieux de travail, les critères retenus, les applications courantes.

Il faut dire que le temps partagé et les horaires variables nécessitent une meilleure gestion de l'entreprise et du temps travaillé. On doit savoir de quel personnel on dispose, où et quand; on gère un peu plus de paperasse administrative. Le temps partagé signifie deux dossiers d'emploi pour un poste de travail. Le recouplement du temps travaillé réduit les contacts dans l'entreprise. Il pourrait y avoir baisse du sentiment d'appartenance et perte de productivité.

Cependant, l'employé se voit respecté dans son rythme personnel de travail, comme être plus productif tôt le matin, en fin d'après-midi ou en soirée. Le travailleur (euse) planifie et organise sa vie privée en accord avec son travail, l'un et l'autre se complétant. Les soins de santé, les rendez-vous d'affaires, la présence auprès des enfants, la poursuite d'études, la réalisation d'un défi personnel (bricolage et rénovation, sport) peuvent jouir d'une place convenable au calendrier.

Même encadrées, les formules d'organisation du travail qui se sont développées restent souples. Elles ont fait leurs preuves, au profit d'un grand nombre d'individus, employés et employeurs.

Proposition 5.9- Organisation du travail. (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons au Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu:

De développer des mécanismes qui facilitent et régissent le travail à temps partagé et l'utilisation des horaires variables.

5.10- TRAVAIL DE LA FEMME AU FOYER

Le salaire qui serait versé à la femme au foyer pour lui permettre en particulier de participer au Régime de rentes du Québec est une idée qui a déjà été longuement débattue, notamment par l'AFEAS et ses membres, en 1985 et au congrès de 1988.

Le 1er mai 89, l'AFEAS provinciale, en conférence de presse à Québec, et les régions, durant le même mois, ont relancé le dossier de la travailleuse au foyer en rappelant au gouvernement Bourassa, sa promesse électorale d'intégrer les travailleurs (euses) au foyer au RRQ. L'Association réclamait à nouveau la reconnaissance économique et sociale de la travailleuse au foyer. Nous nous basions sur le fait que l'Etat doit administrer selon des principes d'équité, de justice sociale et d'efficacité. Nous avons fait remarquer au gouvernement qu'il n'est plus acceptable d'entendre parler du dossier travailleuse au foyer au futur indéfini.

Reconnaissance, considération, accès à un revenu décent à l'âge de la retraite, ce sont là les buts visés et considérés essentiels.

Choisir de travailler au foyer est un dilemme pour un grand nombre de femmes (et un nombre restreint d'hommes). La dépendance financière qui s'ensuit est totale vis-à-vis la bonne volonté et les revenus du conjoint. Cette dépendance limite l'accès à des biens propres et ne favorise nullement la préparation de l'avenir.

Nous connaissons l'apport précieux que constitue la (le) travailleuse (eur) au foyer pour l'orchestration de la vie quotidienne, un plus grand bien-être, et surtout, la prise en charge des enfants, jeunes et moins jeunes, et autres personnes non autonomes.

Récemment, nous avons obtenu, comme Association féminine et au nom des femmes, la Loi 146, pour favoriser l'établissement et la protection du patrimoine familial et des droits économiques des conjoints et donc, ceux de la femme. Cette loi protégera de façon spécifique les femmes dans le volet "travail au foyer".

On n'arrive pas à épuiser les arguments pour et contre le salaire de la femme au foyer. Sans les reprendre tous, mentionnons que le plus grand "pour" c'est la reconnaissance et le plus grand "contre" c'est l'aspect financier et ses rebondissements.

Proposition 5.10- Travail de la femme au foyer. (Région de Québec)

Nous demandons au gouvernement du Québec:
Que le travail de la femme au foyer soit rémunéré équitablement pour permettre à celle-ci de participer au Régime des rentes du Québec.

5.11- REINTEGRATION AU TRAVAIL

L'aide sociale (7) est une aide financière temporaire de dernier recours. Elle est un droit pour le citoyen, celui-ci ayant aussi

l'obligation de faire des efforts pour retourner sur le marché du travail.

Toute personne considérée comme employable doit donc se chercher du travail ou participer au plan de développement de l'employabilité que lui propose son centre Travail-Québec. Le développement de l'employabilité, ce sont toutes les activités qui permettent d'être un meilleur candidat pour un emploi. Ce sont par exemple du rattrapage scolaire, des stages en entreprise, des cours de formation professionnelle, etc. La clientèle de Travail-Québec est tout autant composée de femmes que d'hommes.

Le gouvernement fédéral s'intéresse aussi à l'emploi. Emploi et Immigration Canada propose et dirige, à travers ses Centres d'emploi, 20 programmes différents. (8)

Il y en a un qui vise les femmes en particulier. On désire aider les femmes qui éprouvent de la difficulté à faire la transition du foyer au marché du travail, à intégrer le marché du travail grâce à une formation adaptée, doublée de stages d'expérience pratique.

Les participantes admissibles sont les femmes qui ont de la difficulté à s'intégrer à la population active, c'est-à-dire celles qui, faute d'une formation ou d'une expérience de travail adéquate, ne trouvent pas d'emploi répondant valablement à leurs attentes ainsi qu'aux besoins du marché du travail local. Les projets peuvent durer entre 16 et 52 semaines.

Les entreprises, les organismes, les établissements publics de santé, les administrations municipales et les conseils de bandes peuvent jouer le rôle de coordonnateur d'un projet.

Il est important de souligner que tous les 19 autres programmes s'adressent aussi aux femmes alors qu'elles sont comprises dans l'entreprise, l'organisme ou le milieu qui participe à un des programmes. Mentionnons par exemple, les programmes offrant de l'aide:

- aux chômeurs de longue date dans un milieu donné;
- à des personnes fortement défavorisées ayant des difficultés majeures;
- pour le maintien des emplois par une formule de temps partagé;
- sous forme de recyclage et formation lors de changements, entre autres, technologiques;
- pour la création et la protection des emplois.

Que ce soit pour les allocations, l'assurance-chômage versée dans certains cas, les frais payés, le financement tient compte des femmes qui adhèrent aux programmes.

Ajoutons que la formation dispensée aux adultes par les Commissions scolaires ou par des centres spécialisés rallie les travailleuses au foyer dans leur souci de réintégrer le marché du travail. Et, le dossier reconnaissance des acquis progresse régulièrement.

Proposition 5.11- Réintégration au travail. (Région Mauricie)

Nous demandons au Gouvernement fédéral:
D'inclure la travailleuse au foyer qui veut retourner sur le marché du travail dans tous ses projets de réintégration au travail.

Références:

- 1) La Commission des normes du travail- Documentation
- 2) Gouv. du Québec, Louise Paquette, "La situation socio-économique des femmes", 1989
- 3) Gouv. du Canada, Monica Townson Associates Inc. pour le Bureau de la main-d'oeuvre féminine de Travail Canada, "Les congés pour les travailleurs et travailleuses ayant obligations familiales", 1989
- 4) Gouv. du Québec, Richard Beaupré, "La politique familiale et la présence de dispositions dans les conventions collectives", fév. 89
- 5) Pierre April, "Le nombre de familles pauvres augmente plus vite au Québec qu'ailleurs au Canada" in Le Devoir, 16 juin 89
- 6) Denis Lessard, "Le salaire minimum à 5.\$ de l'heure" in La Presse, 16 juin 89
- 7) Gouv. du Québec, Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, "L'aide sociale" - documentation
- 8) Gouv. du Canada, Emploi et Immigration Canada, "La planification de l'emploi: programmes et services", 1988
- 9) Confédération des syndicats nationaux (CSN) - documentation

ATELIER 6: FISCALITE - DIVERS**6.1 à 6.8: FISCALITE**

- 6.1- RENTE DE CONJOINT SURVIVANT POUR LES MOINS DE 35 ANS
- 6.2- ABOLITION DE L'EXEMPTION POUR LE REGIME DE RENTES
- 6.3- REER POUR CONJOINTS DE FAIT
- 6.4- REFORME DE L'ASSURANCE-CHOMAGE
- 6.5- TAXE FEDERALE A LA CONSOMMATION
- 6.6- PENSION ALIMENTAIRE
- 6.7- ABOLITION DES TAXES POUR LES ASSOCIATIONS

6.8 à 6.13: DIVERS

- 6.8- INFRACTIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLIQUES
- 6.9- PORT DES ARMES BLANCHES
- 6.10- COUSSINS GONFLABLES DANS LES AUTOMOBILES
- 6.11- TARIFICATION CHEZ BELL CANADA
- 6.12- ARCADES
- 6.13- REPERTOIRE DES CODES POSTAUX

6.1- RENTE DE CONJOINT SURVIVANT POUR LES MOINS DE 35 ANS**Conditions requises pour avoir droit à la rente de conjoint survivant (1)**

- la personne qui décède doit avoir versé des cotisations pour un nombre minimum d'années qui peut varier de trois à huit ans, selon la longueur de sa période cotisable;
- le conjoint de la personne décédée doit avoir 35 ans ou plus lors du décès;
- le conjoint de moins de 35 ans peut avoir droit à la rente à condition qu'il ait au moins un enfant à sa charge;
- le conjoint de moins de 35 ans peut avoir droit à la rente s'il est invalide;
- un conjoint de fait peut, dans certaines circonstances, recevoir la rente de conjoint survivant, s'il vivait maritalement avec la personne décédée depuis au moins trois ans au moment du décès. Toutefois, si aucun des conjoints n'avait déjà été marié et qu'un enfant est né ou à naître de cette union, une seule année de cohabitation suffit pour avoir droit à la rente;

Pour obtenir la rente de conjoint survivant, il faut en faire la demande sur un formulaire prévu à cet effet.

Les avantages de la rente de conjoint survivant

Les grandes bénéficiaires de cette rente sont des femmes. En 1987, 166 200 femmes, soit plus de 93% des bénéficiaires, recevaient une rente de conjoint survivant d'une valeur mensuelle moyenne de 262,97\$. Pour la même année, environ 11 600 hommes touchaient une rente dont la valeur mensuelle moyenne s'élevait à 229,67\$. Les bénéficiaires de la rente de conjoint survivant se situent majoritairement dans le groupe d'âge de 65 ans et plus.

Pour la travailleuse au foyer, devenue veuve, la rente de conjoint survivant garantit un revenu qui remplace le salaire ou la rente de retraite que le conjoint recevait avant son décès. Ce revenu s'ajoutera, selon le cas, à ses autres revenus de source publique ou privée.

La personne bénéficiaire d'une rente de conjoint survivant peut se remarier sans perdre le droit à sa rente. Elle ne peut cependant recevoir plus d'une rente de conjoint survivant en même temps.

Le cas des conjoints de moins de 35 ans

Au moment du décès du cotisant, les conjoints survivants de moins de 35 ans ont droit à la prestation de décès qui est versée en un paiement unique.

A moins que le conjoint survivant ne soit invalide ou n'ait des enfants à sa charge, il n'est pas éligible, selon les règles actuelles, à la rente de conjoint survivant. Le Régime des rentes du Québec assume qu'une personne de moins de 35 ans, en bonne santé et sans enfant, peut continuer ou commencer à travailler pour assurer sa survie.

Les statistiques disponibles sur le taux d'activité des femmes, indiquent d'ailleurs qu'en 1987, 75% des femmes de 20-24 ans et 71,2% de celles entre 25 et 34 ans étaient inscrites dans la population active.(2) Si toutes ne retirent pas de revenus de travail, elles retirent des revenus des programmes d'aide publique: assurance-chômage ou aide sociale.

"Certaines propositions discutées lors de la réforme des pensions envisageaient d'augmenter substantiellement les rentes pour les conjoints survivants de moins de 65 ans, mais en limitant le temps pendant lequel cette rente serait versée de façon à rendre les coûts de la réforme abordables.

Cette proposition visait à permettre au conjoint survivant de vivre décemment pendant la période suivant le décès, de manière à faciliter le retour sur le marché du travail".(3) Aucune suite n'a cependant été donnée à cette proposition qui ne s'adressait pas alors spécifiquement aux moins de 35 ans.

Pour le travailleur qui a contribué au Régime de rentes au cours de ses années de travail, il est injuste que ses cotisations n'accordent à sa conjointe survivante que le seul bénéfice de la prestation de décès.

Il importe aussi de se rappeler que toutes les rentes administrées par le Régime de rentes du Québec, à l'exception des rentes d'orphelin et d'enfant d'invalidé, sont calculées en tenant compte des gains de travail admissibles et des cotisations versées par le travailleur.

Proposition 6.1 - Rente de conjoint survivant pour les moins de 35 ans. (Région Mauricie)

Nous demandons au Ministre de la sécurité du revenu:
Que la Régie des rentes verse la rente de conjoint survivant à tout conjoint survivant, quel que soit son âge, et peu importe le montant cotisé.

6.2- ABOLITION DE L'EXEMPTION POUR LE REGIME DE RENTES

Tous les travailleurs âgés entre 18 et 70 ans qui ont des gains de travail de plus de 2 700\$ (1989) sont tenus de verser des cotisations au RRQ, sauf ceux qui reçoivent une rente de retraite ou une rente d'invalidité prévue par le Régime.

Lors de la production par le contribuable de sa déclaration annuelle de revenus, le gouvernement rembourse les cotisations versées, si les gains annuels de travail ont été inférieurs au montant minimum de 2 700\$.

Un revenu annuel de cet ordre sera le fait de travailleurs à temps partiel ou faisant un travail saisonnier. Les femmes et les étudiants se retrouvent majoritairement dans ces catégories, les travail à temps partiel servant souvent de tremplin vers un retour sur le marché du travail à plein temps. Pour les étudiants, il permettra de concilier études et nécessité de subvenir à ses dépenses.

Les avantages et inconvénients

Il est certainement avantageux pour la majorité des étudiants de récupérer les sommes versées au RRQ. Le besoin immédiat d'argent pour payer les études et autres dépenses courantes, prime sur celui de se constituer des rentes en vue de la retraite, besoin qui pourra être comblé plus tard au cours de la vie professionnelle.

Pour les travailleuses au foyer, travaillant à temps partiel, et qui ont souvent moins d'années de travail à envisager, l'impossibilité de verser les cotisations inférieures au seuil déterminé par la Régie, constitue un empêchement à se constituer un fonds de retraite. Il limite l'accès aux rentes publiques et à ses avantages.

L'exemption

Il est possible pour un-e travailleur-se à temps partiel de contribuer au RRQ, si ses gains dépassent le minimum admissible. Cependant la demande actuelle vise le minimum de gains de travail requis pour effectuer des contributions. Ce minimum a varié depuis l'instauration du régime. L'exemption annuelle de base est fixée à 10% du maximum annuel des gains admissibles qui est de 27 000\$. Un travailleur n'est pas admissible au Régime de rentes avant un seuil minimum de gains et ne peut dépasser le montant maximum déterminé.

Le maximum des gains admissibles (27 000\$ en '89) est basé sur le salaire industriel moyen canadien selon les chiffres fournis par Statistiques Canada pour une période de référence déterminée. Ce montant est révisé à chaque année.

Le montant des cotisations imposées en '89 par la Régie, se situe à 2,1% du salaire en excédent de l'exemption annuelle de base jusqu'au maximum des gains admissibles. La cotisation patronale observe la même formule. Par exemple, un salaire de 100\$ par année, entraînerait une cotisation de 2,10\$ au salarié et un même montant à son employeur. Payée pendant 8 années, le nombre maximum d'années requises, une telle cotisation permettrait de bénéficier entre autres, de la rente de conjoint survivant. Selon un spécialiste de la Régie, des rentes versées dans ces conditions deviendraient une forme déguisée d'aide sociale, ce qui n'est pas la vocation de la Régie.

Aucun élargissement pour diminuer le minimum des gains admissibles ou le réduire à zéro, n'est prévu. L'état de la réserve de la Régie ne prête pas à des aménagements en ce sens. Actuellement, la réserve est de 4,3 fois le montant des rentes versées dans une année. En l'année 2 035, malgré une hausse continue des cotisations des employés et employeurs, le réserve ne sera plus que de 1,3% des rentes versées et de 1,2% en l'an 2050.

Pour le ou la travailleuse dont les gains de travail sont peu élevés, il serait certainement avantageux de n'être pas soumis à l'exemption actuelle. Une contribution de 2,10\$, pour un salaire de 100\$, pourrait générer une rente de conjoint survivant de 229,00\$ par semaine jusqu'à la mort de la personne bénéficiaire. Il est difficile de trouver meilleur placement!

Cependant, une exemption de base est imposée, ainsi qu'un maximum admissible afin d'établir un équilibre entre les contributions payées par les employés et employeurs et le montant des rentes

versées par la Régie. C'est pour conserver cet équilibre que sont établies les diverses règles de la Régie: montant des cotisations, nombre d'années de cotisation requises, seuil minimum et maximum des gains admissibles.

Proposition 6.2 - Abolition de l'exemption du Régime de rentes. (Région Mauricie)

Nous demandons au Ministre de la sécurité du revenu:
Que la Régie des rentes réduise à 0,00\$ le montant de l'exemption générale.

Que soit considéré comme année de cotisation, tout montant, quel qu'il soit, versé à la Régie des rentes du Québec, à l'intérieur d'une année.

6.3- REER POUR CONJOINTS DE FAIT

Le REER (Régime enregistré d'épargne retraite) est un excellent moyen de planifier la retraite et les impôts puisque les contributions sont soustraites du revenu imposable de l'année, et que les déductions s'appliquent autant au niveau fédéral que provincial. De plus les sommes investies dans un REER ne sont imposables qu'au moment où elles sont retirées du REER, lors de la retraite, moment où les revenus sont inférieurs et, par conséquent, le taux d'imposition moins élevé.

Le conjoint légalement marié peut contribuer à un REER versé au nom de son conjoint, qu'il ait un revenu ou non, pourvu qu'il respecte le montant de contribution permis. Au moment de la retraite, les revenus du ménage seront scindés en deux, ce qui aura pour effet de diminuer encore le taux d'imposition.

Les conjoints de fait

Au moment de la réforme du droit de la famille en 1981, le législateur n'a pas voulu imposer des droits et des obligations aux conjoints de fait qui, de toute évidence, préféreraient mener leur barque à leur guise. Il n'y a donc, dans le Code civil, aucune règle qui régisse les relations des conjoints de fait entre eux.

Certaines lois assimilent cependant les conjoints de fait aux couples légalement mariés: l'assurance-automobile, la pension de vieillesse, le Régime de rentes du Québec, l'assurance-chômage, l'aide sociale, etc... La définition de conjoint de fait varie cependant, même si elle tend à s'uniformiser.

En 1979, l'AFEAS adoptait une définition des conjoints de fait pour ces différentes applications: que les conjoints aient vécu

maritalement pendant trois ans ou un an si un enfant était issu de l'union.

La loi de l'impôt

Aussi bien la loi de l'impôt du Québec que du Canada considèrent les conjoints de fait comme des célibataires. Ils ne peuvent donc jouir des avantages consentis aux personnes mariées: exemptions pour conjoint, transferts de déductions autorisées entre époux pour intérêts, dividendes, contributions à un REER, pour frais d'études, etc...

Cette dispositions des lois de l'impôt empêchent les conjoints de fait de bénéficier des avantages liés au REER.

Proposition 6.3 - REER pour conjoint de fait. (Région Mauricie)

Nous demandons aux Ministres du revenu fédéral et provincial:

Que cette injustice soit corrigée en permettant aux conjoints de fait de pouvoir contribuer à un REER au nom du conjoint.

Que l'on observe les mêmes conditions concernant ce REER à l'intention des conjoints de fait que pour les personnes mariées.

6.4- LA REFORME DE L'ASSURANCE-CHOMAGE

En avril dernier, la Ministre de l'emploi et de l'immigration, Madame Barbara McDougall, annonçait son projet de réforme de l'assurance-chômage.

Les points saillants de la réforme (4)

Par cette réforme, le gouvernement se propose de transférer 10% des ressources du Régime à la formation, à l'adaptation et au recyclage des travailleurs-ses, ce qui représente 1,3\$ milliard des 13 milliards versés en prestations.

- Il faut actuellement avoir accumulé entre 10 et 14 semaines de travail pour être admissible aux prestations. Il en faudra entre 10 et 20 en vertu du nouveau programme. Parallèlement, le gouvernement diminue presque partout le nombre de semaines de prestations.

- Les personnes qui quittent leur emploi sans motif valable écopent. La période de prestations est actuellement diminuée de une à six semaines pour cette catégorie de chômeurs. Elle le sera à l'avenir de 7 à 12 semaines. En outre, le taux de prestations passera de 60 à 50 p. cent de la rémunération. Par motifs valables, le gouvernement entend des conditions dangereuses de travail, le harcèlement sexuel ou la réaffectation du conjoint dans un autre lieu de travail.
- Les travailleurs de 65 ans et plus seront dorénavant admissibles à l'assurance-chômage.
- Suppression des restrictions relatives aux conflits de travail. Les travailleurs pourront dorénavant recevoir des prestations.
- Dans le cas des prestataires fraudeurs, les pénalités sont quadruplées, jusqu'à concurrence de 2 000\$ par infraction. Exclusion d'un an à la suite d'une fraude.
- Le congé de maternité est maintenu à 15 semaines, tandis que le congé parental passe de 15 à 10 semaines. Le maximum de 15 semaines de congé de maladie est maintenu. Ces divers programmes pourront être combinés jusqu'à un maximum de 30 semaines de prestations.

En réalité les grands principes du programme d'assurance-chômage sont maintenus; c'est par une augmentation du nombre de semaines requis pour devenir admissible et une diminution des semaines assurées que le gouvernement réalisera ses économies.

Quelques prises de position (5)

Claude Forget, ex-président de la Commission d'enquête sur le programme d'assurance-chômage, soutenait dans la Presse du 12 avril 89 que "la réforme n'a rien en commun, sauf quelques recommandations mineures, avec les recommandations que sa commission proposait. Avec ce programme canadien auquel tous les contribuables devraient avoir droit, on s'en va plus loin dans la discrimination en matière d'équité dans certaines régions où on ne verra aucune différence."

John Turner, chef de l'opposition déclarait que: "certains chômeurs n'ont même pas assez d'argent pour payer leur loyer et leur alimentation, pourquoi le gouvernement vient-il leur demander en plus de payer leurs propres cours de recyclage?".

Les syndicats, CSN, FTQ, et des regroupements de chômeurs pensent que le projet de loi ne pourra qu'augmenter le nombre d'exclus du programme. Selon une représentante de la CSN, "si le projet de loi se concrétise, il augmentera sensiblement la pression sur les coûts de l'assistance sociale".

Une porte-parole du groupe Action-Travail des femmes, déclare que "les femmes sont déjà désavantagées dans le programme de l'assu-

rance-chômage en raison de leur forte présence dans des emplois précaires et à temps partiel, elles seront encore plus désavantagées". Elle s'inquiète de plus du genre de formation qui sera donnée aux travailleurs-ses, et pour quels emplois.

Le Conseil du patronat du Québec voit la réforme proposée d'un bon oeil, "c'est un pas dans la bonne direction. Notamment au sujet du resserrement des normes d'admission, on aurait pu aller plus loin."

Pour la vice-présidente de la Chambre de commerce du Canada, la réduction de 10% des coûts du programme est "un pas courageux du gouvernement".

L'adoption de la réforme

Contrairement à ce qu'il avait annoncé, le gouvernement n'a mené aucune consultation approfondie sur la réforme proposée. Le 16 juin, le projet en était à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des Communes. On prévoyait son adoption pour la fin juin et l'entrée en vigueur des nouvelles mesures pour janvier 1990.

Le projet de réforme de l'assurance-chômage n'est pas nouveau, la Commission Forget avait été formée par l'ancien gouvernement libéral dans cet objectif et ses recommandations étaient restées lettre morte lorsque le nouveau gouvernement conservateur a été porté au pouvoir.

Trois millions de Canadiens et Canadiennes ont touché des prestations en 1988, jusqu'à concurrence d'un montant hebdomadaire de 363\$.

Proposition 6.4- Réforme de l'assurance-chômage. (Région Mont-Laurier)

Nous demandons au Ministre de l'emploi et de l'immigration du Canada:

Qu'aucun changement ne soit apporté au Régime de l'assurance-chômage.

6.5 - TAXE FEDERALE A LA CONSOMMATION (6)

L'actuelle taxe de vente fédérale, instaurée depuis 1924, s'applique sur les biens produits au Canada, au moment où ils sont vendus par le fabriquant, à un taux variable selon les produits.

Les taxes de vente constituent une partie importante des impôts payés par le contribuable moyen et un pourcentage considérable des recettes de l'Etat.

Dans le cadre de la réforme fiscale, le gouvernement fédéral a révisé sa taxe de vente. La taxe sur les produits et services s'appliquera au taux de 9% et comportera une taxe multi-stade, c'est-à-dire qui s'appliquera aux différentes étapes de la production d'un produit.

La taxe sur les produits et services s'appliquera à la majorité des biens et services consommés au Canada. Seront exclus: les produits alimentaires de base, les médicaments d'ordonnance, les appareils médicaux, les loyers résidentiels, la plupart des services de santé et services dentaires, les services de garde de jour, l'aide juridique et la plupart des services éducatifs.

Le crédit remboursable pour taxe de vente

L'actuel crédit de 70\$ par adulte et 35\$ par enfant sera doublé et on relèvera aussi le seuil de revenu admissible. Le paiement des crédits sera effectué tous les trois mois.

Conséquences pour le consommateur

En général, les "taxes de vente pénalisent ceux qui dépensent et favorisent ceux qui peuvent se permettre d'épargner une plus grande partie de leur revenu". Les femmes, "particulièrement celles qui sont le soutien unique de leur famille, doivent dépenser une bonne partie de leur revenu pour les biens essentiels que sont la nourriture, le vêtement et le logement" (7). Les taxes à la consommation ont en général des répercussions néfastes sur tous ceux et celles qui ont de bas revenus.

Les dépenses consacrées aux aliments et au logement représentent une proportion beaucoup plus importante du revenu annuel d'une famille à faible revenu que celle d'une famille à revenu élevé. Les aliments représentent 22% du total des dépenses des familles à revenu élevé. Pour l'ensemble des familles, la moyenne est de 15%. Si l'on parle de dollars, les familles à revenus élevés dépensent bien davantage - 2 186\$ par personne par année comparativement à 1 580\$ pour les familles à faible revenu". (8)

L'alourdissement du fardeau imposé aux groupes à faible revenu par la taxation est considérable. Seuls des crédits d'impôt très généreux pourraient permettre de réduire les effets prononcés du fardeau imposé aux pauvres par la taxation des aliments, et des autres biens et services les plus essentiels.

Proposition 6.5 - Taxe fédérale à la consommation (Région Mont-Laurier).

Nous demandons au Ministre des finances du Canada:
De ne pas appliquer la taxe sur les biens et services essentiels tels la nourriture, le logement, les vêtements et le transport.

6.6- PENSION ALIMENTAIRE

La pension alimentaire est prise en compte dans les lois de l'impôt provincial et fédéral.

Imposition de la pension alimentaire

Aux deux paliers de gouvernement, la pension alimentaire constitue un revenu pour la personne qui la reçoit. A ses gains de travail et autres revenus, la personne devra ajouter le montant total reçu à titre de pension alimentaire pour subvenir à ses besoins et à ceux des enfants issus du mariage.

L'augmentation des revenus provoquera une hausse du montant d'impôt total à payer. La personne qui reçoit une pension alimentaire pour ses enfants à charge aura droit cependant aux déductions d'impôt accordée pour ces mêmes enfants.

Déduction de la pension alimentaire

Pour la personne qui paye une pension alimentaire et qui satisfait les critères exigés, le montant payé à titre de pension alimentaire est entièrement déductible des revenus imposables. Il réduira en conséquence le montant d'impôt à payer.

L'obligation des parents

En vertu de l'article 647 du Code civil du Québec, il est bien stipulé:

- le père et la mère ont, à l'égard de leurs enfants, le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation;
- tout parent doit nourrir et entretenir son enfant.

La pension alimentaire qui est versée pour subvenir aux besoins d'un enfant ne représente en somme que l'obligation d'un parent vis-à-vis son enfant. Les parents qui vivent maritalement remplissent cette obligation sans avoir droit à un traitement spécial de la part des ministres des finances responsables. La déduction accordée au parent divorcé qui paie une pension alimentaire peut être considérée comme discriminatoire pour le parent marié qui ne peut profiter de cet avantage fiscal. Le gouvernement semble ainsi favoriser le divorce au détriment du mariage.

Cette mesure a cependant le mérite de constituer une incitation au paiement des pensions alimentaires, paiement qui se révèle encore souvent problématique.

Proposition 6.6 - Pension alimentaire (Région Côte-Nord).

Nous demandons aux Ministres du revenu fédéral et provincial:

D'abolir l'imposition et la déduction de la pension alimentaire versée suite à un divorce ou une séparation.

6.7- ABOLITION DES TAXES POUR LES ASSOCIATIONS

Les associations à but non-lucratif sont légion. Selon Statistiques Canada, le pays compte environ 70 000 organismes de charité sans but lucratif. Les coopératives et les groupes de pressions - tel, l'AFEAS - sont exclus de ce nombre.

Aide aux organismes

Ces organismes bénéficient de diverses formes d'aide de la part d'un ou l'autre des paliers de gouvernement. Ainsi, au niveau municipal, les organismes peuvent être exemptés de la taxe d'affaires.

Par ailleurs, de nombreux ministères fédéraux et provinciaux appuient un vaste éventail d'organismes bénévoles et leurs activités par des subventions et de l'aide technique. A Ottawa, le Secrétariat d'Etat a un mandat spécial de promotion et d'encouragement au bénévolat.

Dans le cadre de l'implantation de la taxe sur les produits et services, le fédéral prévoit une aide spéciale aux organismes. En effet, "les organismes de charité et organisations sans but lucratif financés en grande partie par l'Etat bénéficieront d'une ristourne de 50 pour cent de la taxe sur les produits et services payée sur leurs achats".(9)

Les difficultés des organismes

Le bénévolat a une valeur économique et sociale inestimable, à tel point que "les gouvernements voient de plus en plus le travail bénévole comme une bonne façon de faire économiser des sous à l'Etat". (10)

De nombreuses activités sont organisées par les membres des organismes bénévoles pour réaliser leurs objectifs. Les activités vécues à l'AFEAS en sont un bon exemple: colloques, sessions de formation, assemblées générales, soupers-conférences, activités liées au financement, etc...Plusieurs de ces activités sont sujettes à des taxes.

Pour les organismes bénévoles, il devient de plus en plus coûteux d'organiser des activités accessibles à leurs membres. Les frais d'organisation et les taxes représentent des sommes appréciables et limitent les initiatives qui pourraient être bénéfiques à la poursuite des objectifs propres à chacun.

Une multitude d'organismes existent voués à des causes diverses: organismes de charité, organismes liés à la santé offrant des services directs ou liés à la prévention et à la recherche, organismes de pression, organismes culturels, sportifs, de loisir, etc...

La ristourne de 50% instituée par le gouvernement fédéral est un premier pas pour alléger le fardeau des organismes de charité et ceux financés principalement par l'Etat.

Proposition 6.7 - Abolition des taxes pour les associations (Région Estrie)

Nous demandons au Ministre des finances:
D'enlever toutes les taxes relatives aux activités faites par les associations sans but lucratif.

6.8 à 6.13: DIVERS

6.8 - INFRACTIONS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLIQUES

De nombreux adolescents et adolescentes de moins de 18 ans fréquentent des établissements détenteurs de permis de boissons alcoolisées malgré une loi en interdisant l'accès.

Les organismes qui accueillent les jeunes en difficulté, dénoncent une hausse constante du nombre de jeunes aux prises avec des problèmes d'alcoolisme. Des études démontrent que ces derniers deviennent alcooliques plus rapidement que les adultes. Ainsi, un adulte met souvent une dizaine d'années à devenir alcoolique alors qu'un adolescent ou une adolescente pourra le devenir en l'espace de 6 mois. (11)

La société est plus permissive face à la consommation d'alcool que de toutes autres drogues. Les adolescents peuvent facilement s'en procurer que ce soit dans leur propre milieu familial ou dans les bars où la surveillance et l'application des lois laissent à désirer.

Les conséquences de cette permissivité sont graves aussi bien pour la santé physique que mentale de l'adolescent en cause que pour la société. Ainsi, au Québec, l'alcool est la plus grande cause des accidents de la route.

Application de la Loi existante

La loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques stipule: (12)

- un détenteur de permis ne peut vendre des boissons alcooliques à un mineur. Il ne peut non plus en vendre ou en servir à une personne majeure, s'il sait que celui-ci en achète pour un mineur.
- sauf exception, un détenteur de permis de brasserie, de taverne ou de bar ne peut admettre un mineur, permettre sa présence, l'employer, lui permettre de présenter un spectacle ou d'y participer, dans une pièce ou sur une terrasse de son établissement où des boissons alcooliques peuvent être vendues.
- le contrevenant est passible, en outre des frais, pour une première infraction, d'une amende d'au moins cent dollars et d'au plus trois cents dollars et, pour une deuxième infraction, d'une amende de cinq cents à mille dollars, et pour toute infraction subséquente, d'une amende de mille à deux mille dollars.
- l'accusé n'encourt aucune peine s'il prouve qu'il a usé de diligence raisonnable pour constater l'âge de la personne avant de lui vendre des boissons alcooliques et qu'il a eu raisonnablement lieu de croire que cette personne avait 18 ans, ou que la présence du mineur était autorisée selon certaines exceptions prévues à la loi.

L'application de cette loi relève de la Sûreté du Québec, sauf à Montréal.

Cependant, les contrôles pour faire appliquer cette loi nécessitent un nombre important d'effectifs, Les restrictions budgétaires limitent l'action de la Sûreté et la rende moins efficace. En régions, dans les petites municipalités surtout, on fait souvent preuve de tolérance.

Le bas taux des amendes infligées aux tenanciers d'établissements où on vend des boissons alcoolisées, n'est guère dissuasif. Ces amendes font souvent partie des dépenses à prévoir et sont largement compensées par les recettes générées par la vente d'alcool.

Positions adoptées à l'AFEAS

En 1982, l'assemblée générale adoptait les résolutions suivantes:

- Que les corps policiers exercent un contrôle plus sévère et régulier des mineurs fréquentant les établissements ayant un permis de vente d'alcool.

- Que les corps policiers appliquent de façon très formelle les mesures sanctionnelles prévues à la loi.
- Que le Ministre de la justice applique des sanctions plus rigoureuses aux contrevenants.

Les membres de l'AFEAS, conscientes des problèmes persistants, réclamaient à nouveau en 1985:

- Que l'AFEAS poursuive ses pressions auprès du ministère de la Justice et auprès de la Sûreté du Québec afin que les lois sur les boissons alcoolisées soient appliquées intégralement et avec constance en ce qui concerne l'âge d'admission dans les établissements détenteurs de permis.

Proposition 6.8 - Infractions relatives aux boissons alcooliques (Région Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Nous demandons au Ministre de la justice:
Que la loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques soit reconsidérée pour que les amendes soient dissuasives et proportionnelles au nombre de mineurs trouvés dans ces établissements.

6.9- PORT DES ARMES BLANCHES

"Lame suspecte", "Bagarres d'écoliers appréhendées", "Voleurs de vélo armés de couteaux"...Des manchettes concernant les agressions faites par des jeunes possédant des armes blanches s'étaient de plus en plus souvent à la "une" des journaux.

Dans la majorité des cas, la violence des jeunes est un phénomène "de groupe, de gang. Un adolescent seul, à moins d'être très perturbé, n'attaquera jamais personne. C'est au sein de la bande qu'il le fera, pour épater les copains et en devenir le héros et il le fera d'autant plus qu'il est à un âge où l'acceptation de ses pairs est la seule importante, où il rejette les valeurs de ses parents et n'a pas encore formé les siennes. A un âge aussi où la mort, la sienne comme celle des autres, a encore un caractère parfaitement irréel". (13)

Pour contrer l'usage de plus en plus répandu des armes blanches, les autorités réagissent.

Les lois existantes

"Selon la loi actuelle, qui date de 1984, la sentence maximum applicable à un adolescent (plus de 12 ans et moins de 18 ans) est de trois ans, qu'il s'agisse de vol, de viol, de coups et bles-

sures ou de meurtre. Un adulte (plus de 18 ans) est par contre passible de 25 ans de prison ferme pour un meurtre au premier degré. Entre trois et vingt-cinq ans, la disproportion peut sembler énorme, injustifiable". (14)

"Le ministre fédéral de la Justice a entrepris une étude portant spécifiquement sur les meurtres commis par des adolescents au Canada, afin de trouver une formule d'application de la Loi qui pourrait correspondre plus adéquatement aux besoins de la protection de la société, tout en restant en harmonie avec l'esprit de la loi sur les jeunes contrevenants".(15)

La ville de Montréal se propose d'adopter un règlement interdisant le port des armes blanches: couteau, épée, machette ou autre objet similaire, sans excuse raisonnable. Le projet de règlement prévoit imposer des amendes de 300\$ à 1 000\$ à toute personne trouvée dans un lieu public et ayant avec soi une de ces armes.

La Commission de la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal a demandé aux différentes municipalités de l'île de lutter contre le port d'armes blanches par voie de réglementation. En décidant de réglementer le port du couteau, Montréal reconnaît qu'elle prête le flanc à la contestation, car des juristes craignent qu'il ne s'agisse d'une incursion dans un domaine de juridiction fédérale.

Proposition 6.9 - Port des armes blanches (Région Richelieu-Yamaska)

Nous demandons aux dirigeants des municipalités:
De passer une loi interdisant le port des armes blanches.

6. 10- COUSSINS GONFLABLES DANS LES AUTOMOBILES (16)

Le coussin gonflable combiné au port de la ceinture de sécurité, contribuerait à réduire de 6% le nombre de morts accidentelles sur les routes.

Lors d'une collision à une vitesse supérieure à 48 km/heure, ce qui est le cas dans environ 40% des accidents, la ceinture seule n'est pas assez efficace. Les traumatismes les plus graves sont contractés à la tête, le plus souvent lors des collisions frontales ou frontales obliques.

"Le coussin contribue à prévenir les blessures souvent mortelles à la tête et au visage. Placé au centre du volant, il se déclenche automatiquement en moins de 1/25^e de seconde. Le coussin qui est

rempli d'un gaz inoffensif (l'azote), est aussi efficace après 20 ans".

D'ici 1990, tous les véhicules neufs, vendus aux Etats-Unis devront être munis de dispositifs de rétention des conducteurs d'autos. Pour se conformer à la réglementation américaine, les principaux constructeurs d'automobiles optent actuellement pour le coussin gonflable.

Les obstacles à surmonter

Le gouvernement canadien craint que trop confiants, certains automobilistes cessent soudain de porter la ceinture une fois que le coussin gonflable soit installé. Au Québec, environ 70% des conducteurs portent la ceinture. Toutefois le Ministre des transports du Canada appuie l'installation sur une base volontaire, de dispositifs de retenue plus modernes dans les véhicules, notamment les coussins gonflables. (17)

Le coussin est offert en option à 1 500\$ sur certains véhicules. Toutefois, on estime que son prix pourrait être réduit entre 200\$ et 400\$ s'il était produit en série, sur tous les véhicules.

Les réalisations actuelles portent sur des systèmes à poser du côté des conducteurs et d'on pense que les modèles destinés au côté des passagers ne seront disponibles qu'en 1994. Le Ministre fait valoir que la technique nécessaire à l'installation des coussins gonflables n'est complète que pour une mince proportion de modèles de véhicules automobiles au Canada.

Il importe cependant de conserver les acquis et c'est pourquoi on combine les deux systèmes en un seul: le système coussin-ceinture (coussinture). Des organismes font la promotion de ce système: l'Association des hôpitaux du Québec, le ministère des transports du Québec, l'Association canadienne de la santé publique.

On doit prévoir cependant qu'une nouvelle technologie de sécurité prend plus de 10 ans pour être introduite dans toutes les voitures et le changement des normes de sécurité est sous la responsabilité de Transport Canada.

Proposition 6.10 - Coussins gonflables dans les automobiles (Région Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Nous demandons au Ministre canadien des transports:
Que toutes les automobiles fabriquées et/ou vendues au Canada soient équipées à la fois du coussin gonflable et de la ceinture de sécurité à trois points d'encrage pour toutes les positions avant.

6.11- TARIFICATION CHEZ BELL CANADA

La politique de tarification de Bell dépend de la zone tarifaire de l'abonnée. Plus la zone offre un bassin de population dense, plus le tarif de base sera élevé.

En secteur rural, le tarif variera selon le type de services demandés par l'abonnée. Elle pourra bénéficier d'une ligne multiple à 4 abonnées qui sera moins chère. Pour avoir droit à une ligne à 2 abonnées ou à une ligne privée, l'abonnée devra déboursier un supplément qui sera calculé selon un taux de base, plus un montant additionnel variable selon la distance de la zone urbaine la plus proche.

Par exemple, une ligne privée sera facturée à un taux de base mensuel de 7,40\$. S'ajoutera à ce tarif un montant additionnel de 1,15\$ par 0,4 kilomètre de la zone urbaine.

Les codes tarifaires des zones urbaines et rurales sont déterminés selon une carte propre à Bell Canada et qui ne correspond pas nécessairement aux limites des municipalités.

D'autres organismes desservent des clientèles dispersées sur un territoire donné sans facturer les clients à des taux différents. C'est le cas pour Hydro-Québec dont les tarifs sont les mêmes pour tous ses clients d'une même catégorie, au Québec.

Les coopératives laitières pratiquent une politique similaire. Elles chargent le même tarif pour aller chercher la production de lait chez leurs clients, quelle que soit la distance qui les sépare du centre de transformation.

Les tarifs chargés aux clients par Bell sont jugés excessifs et inacceptables de la part des clients pénalisés par leur lieu de résidence.

Proposition 6.11 - Tarification chez Bell Canada (Région Bas-St-Laurent-Gaspésie)

Nous demandons à Bell Canada:
Que les frais de services téléphoniques soient uniformisés afin que le client qui habite à un kilomètre ou à vingt kilomètres environ du secteur de base n'ait pas à déboursier des frais supplémentaires.

6.12- ARCADES

L'arcade met à la disposition du public des appareils d'amusement ou des appareils de jeux permis par la loi. Ces amusements sont payants. L'âge requis dans ces établissements n'est actuellement soumis à aucune réglementation. On y trouve aussi bien des adultes que de jeunes enfants.

Les adolescents se retrouvent souvent en groupe aux arcades. C'est un lieu propice aux rencontres entre jeunes et à tous les dangers que les lieux sans surveillance peuvent générer. On y remarque un plus grand taux de violence, de consommation de drogues, de prostitution, etc...

La délinquance n'est pas la règle de tous les jeunes qui fréquentent les arcades. Ces établissements favorisent malgré tout son développement. Habituellement situés dans des endroits stratégiques, près des écoles ou des centres commerciaux, ils attirent les jeunes qui flânent et les personnes intéressées à fournir ou se procurer des drogues ou à trouver un jeune qui se livre à la prostitution.

Les jeux proposés coûtent cher aux jeunes; toutefois, ils rapportent bien à ceux qui en sont les propriétaires. Même s'ils sont inoffensifs, c'est en favorisant le phénomène des "gangs", en utilisant l'oisiveté des jeunes que les arcades peuvent être considérées comme des lieux malsains pour les adolescents.

En 1977, les membres de l'AFEAS adoptaient une résolution demandant le retrait des "machines à boules" du marché. L'inquiétude causée par le phénomène des arcades rejoint la préoccupation qui s'exprimait à ce moment.

Proposition 6.12 - Arcades (Région Montréal-St-Jérôme-Outaouais)

Nous demandons aux autorités concernées:

De légiférer afin d'interdire l'accès aux arcades aux moins de 18 ans.

D'interdire toutes nouvelles émissions de permis d'opération pour ce genre d'établissements.

6.13- REPERTOIRE DES CODES POSTAUX

L'utilisation des codes postaux fait maintenant partie intégrante des habitudes de la majorité des Canadiens. Il arrive encore souvent cependant qu'il soit impossible d'inclure le code postal à une adresse, faute de le connaître.

Le répertoire des codes postaux du Canada est disponible pour toute personne qui veut se le procurer. Il suffit de téléphoner au numéro sans frais 1-800-565-4362. On acheminera un bon de commande qu'il suffit de remplir. Le coût actuel est de 10,00\$. Il n'est pas possible de l'acheter directement à une succursale de Postes Canada.

Le répertoire est édité à chaque année et présente tous les codes postaux en vigueur à travers le Canada. Ce sont surtout les entreprises qui se le procurent. Il n'est pas distribué gratuitement dans tous les foyers comme le bottin téléphonique. La raison invoquée est que le bottin téléphonique peut être distribué gratuitement étant financé par les annonces des pages jaunes. Ce financement n'existe pas ou n'a pas son équivalent dans le répertoire tel qu'il est conçu. Son coût de publication ne permet pas d'en faire une distribution gratuite dans tous les foyers.

Proposition 6.13 - Répertoire des codes postaux (Région Québec)

Nous demandons à la Société Canadienne des Postes:
De fournir gratuitement à tous les foyers du Québec le répertoire des codes postaux du Québec et qu'une mise à jour annuelle soit faite et distribuée.

REFERENCES

- (1) Régie des rentes du Québec, "Le Régime de rentes du Québec. 1989", brochure, 1989.
- (2) Secrétariat à la condition féminine, Paquette Louise, "La situation socio-économique des femmes, faits et chiffres", 1989.
- (3) Université du Québec à Montréal, "Nous ne voulons plus être pauvres à 65 ans", 1983.
- (4) La Presse Canadienne, "Les points saillants", in La Presse, 12 avril 1989.
- (5) Berger François, "les syndicats dénoncent le projet McDougall", in La Presse, 12 avril 1989.
- (6) Ministère des Finances, Gouvernement du Canada, "La taxe sur les produits et services", 27 avril 1989.
- (7) CCCSF, "Mémoire présenté au comité permanent des Finances et des Affaires économiques", octobre 1987.
- (8) CCCSF, "Les femmes et la réforme fiscale, Octobre 1987.
- (9) IBID 6.
- (10) Comtois Maurice, "Premier portrait des 500 000 bénévoles québécois", in Ma Caisse, mars-avril 1987, vol. 24, no 2.

- (11) AFEAS, "Document de travail pour le congrès annuel de l'AFEAS, 1985.
- (12) AFEAS, "Congrès annuel de l'AFEAS, 1982.
- (13) Demange Martine, "L'esprit de meute", in Châtelaine, juin 1989.
- (14) IBID 13
- (15) Labrosse Serge, "A la recherche d'une loi", in Le Journal de Montréal, 13 avril 1987.
- (16) Boivin Daniel, "1 254 morts en moins", in L'Echo du Lac, 14 février 1989.
- (17) Ministre des transports, Benoît Bouchard, 29 mars 1989.

ATELIER 7: CURATELLE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

7.1 à 7.8:	CURATELLE PUBLIQUE
7.9 à 7.13:	PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE
7.14 à 7.16:	RECUPERATION
7.17:	POLLUTION PLASTIQUE

7.1 à 7.8: CURATELLE PUBLIQUE

La loi de la curatelle publique a pour but de protéger les gens incapables d'administrer leurs biens pour éviter qu'ils ne soient victimes d'abus. C'est le Curateur public, nommé par le gouvernement, qui assume cette responsabilité. Une personne est déclarée <incapable> seulement après un examen psychiatrique passé dans un centre hospitalier. Après l'émission du certificat d'incapacité, l'incapable est pris en charge immédiatement par le Curateur public dont le rôle est justement d'assurer qu'il n'y ait pas de période <vide> dans l'administration des biens. La famille est habituellement avertie et peut alors décider d'entreprendre les démarches pour nommer un curateur privé; ce qui représente du temps, des énergies et des frais.

Le Curateur public administre les biens de l'incapable mais il n'a toutefois pas la garde de sa personne. Cependant, à cause de la Charte des droits et libertés qui précise que: <tout être humain a droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté de sa personne>, le médecin ou le dentiste qui doit effectuer un acte médical doit obtenir le consentement du Curateur public pour intervenir sur un incapable.

Même si avant son incapacité, une personne avait autorisé par procuration quelqu'un à gérer ses biens, ce document devient nul et sans effet à partir de l'émission du certificat d'invalidité. En Ontario, cette procuration demeure valide.

Dans le cas d'un couple marié sous le régime de la communauté de biens, la loi précise que l'administration des biens revient au mari. Si celui-ci est déclaré incapable, le Curateur public administre les biens de la communauté (en plus des biens propres au mari) tandis que si c'est l'épouse qui est déclarée incapable, le Curateur administre seulement les biens propres de celle-ci.

La loi de la curatelle publique date d'une quarantaine d'années et fait présentement l'objet d'une révision pour l'adapter aux besoins actuels. Malgré les contrôles prévus dans l'application de cette loi, souvent les personnes <incapables> et leur famille, ont à subir des inconvénients pour ne pas dire des préjudices...

Proposition 7.1 - Amendement de la Loi sur la curatelle publique. (Richelieu-Yamaska)

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec:
Que la Loi sur la curatelle publique soit amendée afin d'obliger les psychiatre à aviser la famille ou les proches de l'état de la personne incapable d'administrer ses biens afin qu'ils puissent eux-mêmes pourvoir à la nomination d'un curateur privé.

Proposition 7.2 - Consentement de la famille avant d'effectuer un acte médical. (Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais).

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec:
Que pour le mieux-être d'un malade placé sous curatelle publique, le médecin ou le dentiste obtienne le consentement de la famille avant d'effectuer un acte médical.

Proposition 7.3 - Modification de la Loi sur le curatelle publique et le Code civil. (Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais)

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec:
Que la Loi sur la curatelle publique et le Code civil soit modifiée pour que la valeur d'une procuration se poursuivre au-delà de la déclaration d'incapacité par un psychiatre.

Proposition 7.4 - Mécanisme pour choisir un curateur. (Richelieu-Yamaska)

Nous demandons au ministre de la justice du Québec:
De prévoir un mécanisme qui permettrait à une personne saine d'esprit de nommer elle-même un curateur qui administrerait ses biens en cas d'incapacité future.

Proposition 7.5 - Droit des époux, au même titre, d'administrer les biens de la communauté. (Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais)

Nous demandons au ministre de la justice du Québec:
Que malgré le fait qu'un couple soit marié sous le régime de la communauté de biens, l'époux ou l'épouse, aient le droit, au même titre, d'administrer les biens de la communauté advenant le cas d'une incapacité de l'un ou l'autre des époux.

Proposition 7.6 - Mécanisme de contrôle inclus dans la nouvelle loi. (Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais)

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec:
Qu'un mécanisme de contrôle sévère et régulier soit inclus dans la nouvelle loi de la curatelle publique afin de pallier aux nombreux abus juridiques ou autres qui existent actuellement.

Proposition 7.7 - Commission parlementaire avant l'adoption de la loi. (Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais)

Nous demandons au ministre de la justice du Québec:
Qu'avant la troisième lecture et l'adoption de la Loi sur la curatelle publique, une commission parlementaire soit tenue afin que les groupes ou associations concernés puissent présenter leurs mémoires visant à protéger les droits des individus de la famille et de la société.

Proposition 7.8 - Véhiculer l'information concernant la curatelle publique. (Richelieu-Yamaska)

Nous demandons aux autorités compétentes:
De véhiculer toute information pertinente concernant la curatelle publique.

7.9 à 7.13: PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

L'ozone est un gaz légèrement bleuâtre, à odeur forte et âcre, très oxydant et chimiquement proche de l'oxygène. Il forme une couche froide, la stratosphère, qui est un filtre naturel entre la vie terrestre et le rayonnement solaire ultraviolet. L'ozone prend une centaine d'années à se refaire.

En 1986, la découverte d'un trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antartique laisse présager un affaiblissement de cette protection naturelle. Des études scientifiques prévoient des effets catastrophiques sur la santé des hommes et des animaux ainsi que sur les formes de vie qui sont à la base de la chaîne alimentaire terrestre et marine.

Chaque année, un million de tonnes de C.F.C. (chlorofluorocarbonate) contenant d'énormes quantités de chlore sont libérées dans l'atmosphère et s'attaquent à la couche d'ozone. Le C.F.C. se dégage des aérosols, des réfrigérateurs, des climatiseurs, des mousses isolantes, des contenants en styromousse, etc.

Comme le Pôle nord où la détérioration est plus marquée est en territoire canadien, l'urgence de la situation a amené le gouvernement canadien à annoncer une politique d'élimination de tous les C.F.C. d'ici 10 ans. Seule une réglementation précise appliquée rigoureusement peut contrer cette menace.

Déjà depuis plusieurs années, l'AFEAS se préoccupe de l'environnement. Plusieurs propositions ont été adoptées pour vaincre différentes formes de pollution. Le programme annuel a souvent présenté divers aspects de ce problème et suggéré des solutions ou des actions à poser. En octobre 1988, un mémoire regroupant les positions de l'AFEAS était présenté au Conseil Québécois de la conservation de l'environnement.

Proposition 7.9 - Législation sur les produits contenant des gaz nocifs. (Mauricie, Centre du Québec, Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais)

Nous demandons aux ministres fédéral et provincial de l'environnement:

De mettre sur pied une législation rigoureuse sur la fabrication, la vente, l'importation et la récupération de tous les produits contenant des gaz nocifs: halons, fréons, C.F.C., etc.

Proposition 7.10 - Indication sur les contenants de la nature des gaz propulseurs. (Centre du Québec)

Nous demandons au ministre fédéral de l'environnement:

D'obliger les fabricants à indiquer sur les contenants aérosols, la nature du ou des gaz propulseurs.

Proposition 7.11 - Appui de l'AFEAS au projet de protection de la couche d'ozone. (Québec)

Nous demandons à l'AFEAS:

D'appuyer le gouvernement canadien dans son projet de protéger la couche d'ozone en éliminant les C.F.C. d'ici les dix prochaines années.

Proposition 7.12 - Engagement de l'AFEAS par une campagne d'information. (Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais)

Nous demandons à l'AFEAS provinciale:

De s'engager à fond dans une grande campagne d'information sur tous les produits à base de C.F.C. utilisés dans nos demeures et de susciter des actions concrètes pour hâter l'élimination de ces polluants.

Proposition 7.13 - Implication de chaque membre de l'AFEAS dans le processus d'élimination des produits dangereux. (Québec)

Nous demandons à chaque membre AFEAS:
D'éliminer de son environnement tous les produits contenant des gaz nocifs pour la couche d'ozone.

Réf.: Les catastrophes écologiques, François Ramade, 1987, Mouvement Vert: Au secours de l'ozone.

7.14 à 7.16: RECUPERATION

L'an dernier, l'assemblée générale de l'AFEAS adoptait la proposition suivante: <Nous demandons à toutes les instances gouvernementales concernées de s'impliquer dans des programmes de récupération des déchets et de favoriser la construction d'usines de transformation>.

Les membres AFEAS se préoccupent toujours du problème de la pollution et précisent des catégories de rebuts à récupérer.

Il est bon de rappeler que chaque québécois jette annuellement à la poubelle une demi-tonne d'ordures. Au Canada, seulement 2% de ces déchets sont récupérés, ce qui est gênant comparé au Japon où la proportion est de 50% et à l'Europe où elle est de 30%.

Des études ont établi que le papier et le carton constituent près de la moitié du contenu de la poubelle domestique tandis que le plastique représente près de 10%.

Les sites d'enfouissement sanitaire ne pourront bientôt plus absorber tout le volume et les insinérateurs rejettent dans l'atmosphère des émanations polluantes. M. Michael Fainstat, président du comité exécutif de la ville de Montréal affirmait dernièrement: <Une véritable crise des déchets se profile à l'horizon>.

La récupération offre une alternative valable. Les expériences municipales de tri à la source ont connu une participation de plus des trois quarts des citoyens. La cueillette sélective est donc réalisable. Cependant, au Québec, la volonté politique n'est pas encore évidente: il est difficile d'harmoniser l'offre et la demande pour stabiliser les prix.

Le carton peut facilement être recyclé tandis que le papier pose le problème du désencrage. Quant au plastique, il en existe 56 variétés qui ne peuvent pas être mélangées pour les refondre. La conviction profonde de protéger l'environnement doit donc dicter la ligne directrice dans ce domaine car dans le contexte actuel, la récupération n'est pas rentable.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la récupération a l'important avantage de préserver les matières premières qui actuellement sont utilisées plus rapidement qu'elles ne se renouvellent.

Proposition 7.14 - Organisation d'un dépôt de cueillette de papier. (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie)

Nous demandons au ministre de l'environnement du Québec:

D'obliger chaque municipalité à organiser un dépôt pour recueillir le papier à recycler.

Proposition 7.15 - Négociation d'une entente avec les papeteries. (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie)

Nous demandons au ministre de l'environnement du Québec:

De négocier une entente avec les papeteries afin qu'elles achètent le papier récupéré à un prix rentable.

Proposition 7.16 - Implantation et financement d'un système de récupération. (Estrie)

Nous demandons aux ministres fédéral et provincial de l'environnement:

D'implanter et de financer un système de récupération des déchets non-biodégradables et que celui-ci soit géré par les M.R.C. (Municipalités régionales de comté).

Réf.: Québec-Science, mai 1989
Ma Caisse, mai-juin 1989

7.17: POLLUTION PLASTIQUE

Le plastique est un produit qui pose beaucoup de problèmes de recyclage parce qu'il en existe plus de cinquante sortes non mélangeables. S'il est enterré ou jeté dans la nature, il prend de 100 à 400 ans à s'éliminer car il n'est pas biodégradable.

Comme il est léger, maniable, résistant et peu dispendieux, son utilisation est de plus en plus importante pour fabriquer des objets d'utilité courante et la majorité des types d'emballage. Actuellement, il représente, en volume, le quart des déchets.

Chaque année, des centaines d'animaux et de mammifères marins meurent à la suite de l'ingestion de ces divers plastiques.

Les fabricants ont découvert que l'ajout d'une proportion (7%) de féculent permet au plastique de se désintégrer en quelques mois à l'air libre ou au soleil. Il subsiste tout de même une poussière plastique qui est très dommageable si elle est avalée. Les plastiques biodégradables ou photodégradables sont donc une alternative inacceptable à long terme.

Proposition 7.17 - Etablissement de programmes d'éducation et mesures d'élimination de ces produits.
(Côte-Nord)

Nous demandons au ministre de l'environnement du Québec:
D'établir des programmes d'éducation sur les dangers des plastiques et de favoriser des mesures d'élimination progressive de ces produits.

ATELIER 8: REGIE INTERNE - ENVIRONNEMENT**8.1 à 8.10: REGIE INTERNE**

- 8.1 - DELEGUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE (AVIS DE MOTION)
- 8.2 - ELECTION DE LA SECRETAIRE (AVIS DE MOTION)
- 8.3 - APPELLATION <AFEAS> (AVIS DE MOTION)
- 8.4 - PRIORITE D'ACTION
- 8.5 - HAUSSE DE LA COTISATION
- 8.6 - CHANGEMENT DE NOM AGENTE PASTORALE
- 8.7 - PAGES DOSSIER POUR AGENTE PASTORALE
- 8.8 - PAGES FEMMES D'ICI POUR AGENTE PASTORALE
- 8.9 - PAGE FINANCIERE DANS FEMMES D'ICI
- 8.10- CREATION D'UNE FONDATION

8.11 à 8.14: ENVIRONNEMENT

- 8.11- QUALITE DE L'EAU POTABLE
- 8.12- UTILISATION DES PHOSPHATES
- 8.13- UTILISATION DES COLORANTS ET PARFUMS
- 8.14- ETIQUETAGE

8.1 - DELEGUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE (AVIS DE MOTION)

Actuellement, l'Assemblée générale de l'Association se compose des déléguées des Régions et des Cercles isolés, de même que des membres du Conseil d'administration de l'Association (art. 30.1.1). C'est un fonctionnement par délégation reconnu comme démocratique par les grandes association structurées par paliers.

En 1987, un avis de motion demandant que la délégation soit la même pour un congrès d'orientation ou une assemblée générale (soit que les présidentes de cercles s'ajoutent aux déléguées mentionnées à l'article 3.1.1) a été rejeté. Selon une proposition adoptée, le Conseil d'administration provincial a étudié la possibilité d'augmenter la représentativité et a recommandé qu'une proportion des déléguées régionales viennent des cercles, surtout de ceux qui ont présenté des propositions adoptées aux congrès régionaux.

Aux congrès d'orientation, la totalité des propositions sont reliées au fonctionnement de l'AFEAS tandis qu'à une assemblée générale annuelle, la proportion est de moins de 10%. C'est pourquoi la délégation est différente. En 1986, au congrès d'orientation, 331 présidentes de cercles étaient présentes sur un possibilité de 559, soit 59%...

Cependant, certains cercles affirment avoir dû subir des décisions ayant causé des conflits, des désaccords entre les trois paliers

sans avoir pu participer à la prise de décision. Ces cercles voient dans la délégation de leur présidente à chaque assemblée générale, une reconnaissance de leur importance et un moyen de développer le lien d'appartenance au mouvement.

Proposition 8.1 - Déléguées à l'assemblée générale (Mauricie)

Nous proposons que l'article 30.1.1 de la Constitution soit le suivant: L'Assemblée générale de l'Association se compose des déléguées des Régions, de toutes les présidentes de Cercles et Cercles isolés, de même que des membres du Conseil d'administration de l'Association.

8.2 - ELECTION DE LA SECRETAIRE (AVIS DE MOTION)

Actuellement, tel que stipulé à l'article 16.3.1 de la Constitution, la secrétaire du cercle est nommée par le Conseil d'administration et assiste, sans voix délibérative, à toutes les réunions du Conseil d'administration. Elle assiste à toutes les assemblées générales du Cercle et peut participer aux délibérations à condition d'être membre en règle du Cercle.

Dans une région, on pense que le rôle de la secrétaire serait plus valorisant et plus juste si elle avait droit de vote puisqu'elle détient une bonne partie des informations pertinentes au bon fonctionnement du Cercle.

Si le poste de secrétaire devient électif, il sera alors soumis à l'article 15.5: Durée du mandat qui précise que les membres du Conseil d'administration ne peuvent être élus pour plus de cinq mandats consécutifs au même poste.

Proposition 8.2 - Election de la secrétaire (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie)

Que l'article 16.3.1 de la Constitution devienne: la secrétaire du Cercle est élue au moment de la formation du Conseil d'administration et assiste, avec voix délibérative, à toutes les réunions du Conseil d'administration. Elle assiste également aux assemblées générales du Cercle et aux délibérations en tant que membre.

Note: L'article 16.3.1 pourrait être changé sans modifier les articles 6.3.1 - secrétaire de la Région et 35.3.1 - secrétaire de l'Association.

8.3 - APPELLATION <AFEAS> (AVIS DE MOTION)

Actuellement, selon la Constitution, le Cercle est connu sous le nom de: <L'AFEAS, Cercle de...> (art. 1.4), la Région est connue sous le nom de: <L'AFEAS, Région de...> (art. 19.4) et l'Association sous le nom de <L'AFEAS> (art. 9.5).

Comme l'AFEAS est une association qui fonctionne à trois paliers, il est important de distinguer si une prise de position, une activité ou une communication origine de l'un ou l'autre de ceux-ci car l'impact n'est pas le même si c'est l'opinion de l'ensemble des membres ou seulement de quelques-unes. Pour la régie interne, il est beaucoup plus facile de fonctionner si chacun des groupes est clairement identifié.

Cependant, d'autres associations féminines utilisent l'appellation <Cercle> ce qui provoque de la confusion dans la population; les gens ne font pas la distinction et n'accordent pas toujours le crédit relié à nos actions. Il pourrait être avantageux d'éliminer le terme <Cercle>.

Proposition 8.3 - Appellation <AFEAS> (Avis de motion)
(Saint-Jean-longueuil-Valleyfield)

Nous recommandons que l'Association emploie désormais l'appellation <AFEAS> pour identifier chacun des groupes de femmes membres AFEAS et que les articles de la Constitution concernés soient modifiés en conséquence.

8.4 - PRIORITE D'ACTION

Chaque année, l'assemblée générale de l'AFEAS choisit une priorité d'action pour l'année qui commence. Les propositions de priorités originent des régions, du Conseil d'administration provincial ou de l'assemblée générale. En 89-90, le conseil d'administration propose comme priorité le dossier de la formation des filles.

Pour 1989-90, le dossier <travailleuses au foyer> est proposé par une région. Il a figuré plusieurs fois dans le programme des sujets d'études et de nombreuses démarches et actions ont été accomplies auprès des diverses instances concernées.

Cependant, ce dossier n'a pas évolué comme les membres l'auraient désiré: les résultats concrets se font attendre. Il faudrait évaluer le chemin parcouru et planifier une stratégie d'action pour obtenir enfin la reconnaissance du statut de travailleuse au foyer. L'appui d'organismes partageant cette préoccupation serait une aide importante.

Proposition 8.4 - Priorité d'action (Québec)

- A) Nous recommandons que le dossier <travailleuse au foyer> soit une priorité d'action immédiate jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants.
- B) Nous recommandons qu'une possibilité de collaboration avec des organismes poursuivant les mêmes buts soit envisagée.

8.5 - HAUSSE DE LA COTISATION

La diminution des effectifs oblige l'AFEAS à recourir à des moyens particuliers de financement: tirages, projets, etc. La multiplicité des dossiers et la plus grande demande de services contribuent à l'augmentation des frais. Une plus large proportion du budget est affecté aux frais de fonctionnement et aux services réguliers comme la revue.

Les énergies engagées dans la recherche de fonds pourraient avantageusement être consacrées à l'avancement des dossiers.

Une augmentation de la cotisation pourrait combler le manque-à-gagner. Certaines s'inquiètent face à cette solution parce qu'elles craignent une perte de membres tandis que plusieurs y voient un moyen d'exprimer leur solidarité et leur appui à leur association.

Proposition 8.5 - Hausse de la cotisation. (Québec)

- A) Nous recommandons que la cotisation soit haussée de 20\$ à 22\$ pour l'année 1990-91, soit une augmentation de 10%.
- B) Nous recommandons que le nouveau partage soit le suivant:

	Cercle	Région	Association	Total
Actuel	4,50\$	6,75\$	8.75\$	20\$
Futur	5,00\$	7,50\$	9,50\$	22\$
% augment.	11%	11%	8%	10%

8.6 à 8.8 - AGENTES DE PASTORALE

L'AFEAS s'identifie comme un mouvement social d'inspiration chrétienne. C'est lors du premier congrès d'orientation que cette proposition a été votée. L'article 4 (p.7) a alors été enlevé de la Constitution. Même si les termes ont un peu changé, l'AFEAS continue à promouvoir les valeurs spirituelles, morales et sociales.

Depuis quelques années, l'AFEAS n'a pas d'agente de pastorale au palier provincial. Une personne avait été désignée par l'Assemblée des Evêque pour établir le lien entre les deux groupes. Récemment, des communications ont fait ressortir l'importance de préciser la nature et la fréquence de ce lien.

La majorité des régions ont une agente de pastorale. Celles-ci déplorent le manque de contact entre elles et la difficulté de préciser leur rôle. Aux J.E.P. (journées d'études provinciales), un atelier leur était réservé. Là, elles ont pu discuter pour essayer de voir comment s'acquitter de leur mandat. La majorité d'entre elles s'identifient comme des <agentes de changement> qui suscitent le goût de l'engagement face à la mission de l'AFEAS: par l'éducation, éveiller les membres à leurs responsabilités face à la famille et à la société et réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme. Elles voient leur intervention reliée aux besoins du milieu. Elles sont aussi souvent les intermédiaires entre les autorités diocésaines et l'AFEAS régionale. Elles insistent sur l'importance de véhiculer les valeurs évangéliques qui sont aussi les valeurs morales et sociales.

L'appellation <agente de pastorale> est aussi remise en question: elle désigne une personne assumant une fonction de l'Eglise et suppose un mandat de l'autorité ecclésiastique. Peut-on la remplacer par <animatrice de pastorale>? Leur rôle ne se limite pas à la seule animation?

Elles se sont interrogées sur leurs besoins en <outils de travail>. Des rencontres annuelles aux paliers provincial et régional (avec les agentes locales) sont essentielles. Il ne semble pas facile d'uniformiser la documentation écrite. Vaut mieux agir dans son milieu que réfléchir sur des théories.

Dans le fonctionnement actuel de l'AFEAS, toute personne qui veut publier un texte dans la revue Femmes d'Ici n'a qu'à faire une demande en respectant les délais. Quand plusieurs personnes assurent la rédaction d'une série d'articles, la planification doit être très efficace: qui? quoi? quand? comment?

Proposition 8.6 - Changement de nom de l'agente de pastorale. (Estrie)

Nous proposons que pour éviter toute confusion, le titre <d'agente de pastorale>, couramment utilisé dans la répartition des charges de l'AFEAS, soit changé en celui <d'animatrice (animateur) de pastorale>.

Proposition 8.7 - Page du dossier mensuel réservée aux agentes de pastorale. (Estrie)

- A) Nous proposons que, pour faciliter la tâche des agentes de pastorale, le dossier mensuel leur consacre une page détachable pour traiter de l'aspect du thème à l'étude.
- B) Nous proposons que les régions participent à tour de rôle à la rédaction de cette page du dossier.

Proposition 8.8 - Page de revue Femmes d'Ici réservée aux agentes de pastorale. (Mauricie)

Nous demandons qu'à tour de rôle, les agentes de pastorale régionales préparent un article pour la revue <Femmes d'Ici> à tous les mois afin d'inspirer les agentes de pastorale locales.

Note: Le mot <agente> doit aussi se lire <agent>.

8.9 - PAGE FINANCIERE DANS LA REVUE <FEMMES D'ICI>

Depuis quelques années, l'AFEAS a abordé plusieurs fois des thèmes économiques dans les dossiers d'études ou dans la revue. Ce sujet intéresse de plus en plus les femmes. En février dernier, la région de la Mauricie organisait un colloque sur le développement économique des femmes. A cette occasion, plusieurs personnes-ressources ont apporté de l'information qui pourrait être utile à d'autres femmes. Les participantes ont aussi le goût d'aller plus loin dans ces apprentissages. Pour ce faire, elles ont pensé à la revue <Femmes d'Ici>, reçue par toutes les membres. Les thèmes pourraient être: la fiscalité, les abris fiscaux, le crédit, le RRQ, le REER, le FEER, la pré-retraite, l'entrepreneurship féminin, le financement, les successions, etc. Ces divers sujets aideraient les femmes à développer leur autonomie financière ce qui s'inscrit bien dans le projet <Autonomie des femmes>.

La diminution du nombre de parutions, avec tout l'espace réservé avant même l'élaboration des sommaires, permettrait-elle cet ajout régulier?

Proposition 8.9 - Page financière dans la revue <Femmes d'Ici> (Mauricie).

Nous demandons qu'une chronique financière fasse partie de la revue Femmes d'Ici, et ce, à chaque mois.

8.10 - CREATION D'UNE FONDATION AFEAS

Une fondation est, d'après le Petit Larousse: <Création, par voie de donation ou de legs, d'un établissement d'intérêt général. Attribution à une oeuvre existante de fonds destinés à un usage précis; ex. fondation d'un lit dans un hôpital>. Pour une fondation comme la fondation des maladies du coeur qui veut promouvoir et aider la recherche, il est bien évident qu'il faut recueillir des fonds pour pouvoir en distribuer.

Pour une association sans but lucratif comme l'AFEAS qui peut utiliser les moyens de financement qui lui conviennent, il est permis de se demander ce qu'ajouterait une fondation, à moins bien sûr de trouver quelqu'un qui <coucherait l'AFEAS sur son testament>.

Il est certain que l'AFEAS, à tous les paliers, connaît des difficultés financières et que beaucoup d'énergies sont dépensées pour trouver des sous. Une fondation représenterait-elle la solution ou d'autres énergies gaspillées?

Cette proposition repose sur l'argument suivant: <Considérant qu'après quelques informations sommaires, il s'avère qu'une fondation pourrait probablement répondre adéquatement aux besoins de l'Association et des régions:

Proposition 8.10 - Création d'une fondation AFEAS. (Québec)

- A) Nous recommandons que l'Association étudie la possibilité de créer une fondation dont le but serait exclusivement de lui venir en aide financièrement ainsi qu'aux régions.
- B) Qu'un rapport et/ou des recommandations à ce sujet soient présentées au congrès provincial de 1990 et qu'une décision soit prise à ce moment.

8.11 - QUALITE DE L'EAU POTABLE

L'eau, c'est la vie. Elle représente une proportion appréciable des besoins de l'organisme et elle a des effets spécifiques sur la santé par sa composition. Chaque humain doit pouvoir compter sur une eau de qualité ayant subi le moins de traitement possible.

L'alimentation en eau potable peut originer des eaux de surface ou des eaux souterraines. Dans un cas comme dans l'autre, l'épandage des effluents de boues d'eaux domestiques usées peut entraîner une pollution virale. Certains secteurs présentent un niveau de contamination bactériologique inquiétant et les rejets d'usines de filtration démontrent des taux résiduels de germes pathogènes. Les risques de maladies infectieuses (gastro-entérites) sont alors accrus.

La chloration de l'eau offre actuellement une bonne garantie de désinfection mais comporte des risques de réaction avec des substances organiques pouvant former des trihalométanes (chloroforme). Sa toxicité pour les poissons est aussi reconnue ainsi qu'un certain danger cancérigène.

Plusieurs mesures permettraient de diminuer cette contamination: une sensibilisation des citoyens au respect des eaux de surfaces et souterraines amènerait ceux-ci à mieux gérer les déchets domestiques et dangereux (pesticides, herbicides, engrais). L'instauration d'incitatifs économiques (réduction de taxes, installations domiciliaires à faible débit) favoriserait une meilleure gestion et une économie de l'eau potable. Les dispositions des neiges usées loin de toute source d'eau ou zone aquifère protégeraient la qualité de l'eau.

Proposition 8.11 - Qualité de l'eau potable. (Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais)

Nous demandons au ministre de l'environnement du Québec: D'intervenir afin de surveiller la qualité du traitement des eaux usées avant leur rejet et d'apporter les correctifs s'il y a lieu.

8.12 à 8.13 - PHOSPHATES ET COLORANTS

Les habitudes de consommation ont un impact environnemental par leur répétition quotidienne. Le processus de détérioration des cours d'eau est relié en partie aux agents chimiques présents dans les produits d'utilisation domestique.

Les phosphates sont présents dans presque tous les produits de nettoyage: 37,50 tonnes métriques selon Statistiques Canada. La plus grande partie active des phosphates demeure après

l'utilisation et se retrouve dans l'eau. Le processus de détérioration de l'écosystème s'en trouve accéléré et cause la désoxygénation de l'eau. La loi fixe à 5% la teneur en phosphate du savon, mais il n'y a pas de normes pour d'autres nettoyants. Les utilisateurs ont aussi tendance à augmenter la dose suggérée par le fabricant. Déjà en 1974, l'AFEAS votait une proposition demandant le retrait des phosphates.

Les colorants et les parfums employés dans l'industrie des tissus domestiques (papier-mouchoir, papier hygiénique, essuie-tout) sont polluants au contact de l'eau. Ils peuvent aussi être responsables d'infections ou d'allergies. Ils représentent plus une mode qu'un besoin et n'ajoutent rien à la qualité de vie.

Proposition 8.12 - Utilisation des phosphates (Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais).

- A) Nous demandons aux ministres fédéral et provincial de l'environnement:
De réglementer l'appellation et la concentration des phosphates dans les produits de nettoyage.
- B) Nous demandons aux chercheurs et aux fabricants:
D'axer leurs travaux sur le remplacement des phosphates dans les produits de nettoyage par des produits biodégradables.
- C) Nous demandons aux mass-médias:
De contribuer à l'information des usagers par l'identification, la sensibilisation et la promotion de produits inoffensifs.
- D) Nous demandons à l'AFEAS:
De conscientiser ses membres sur l'importance des habitudes de consommation et de l'impact environnemental des phosphates.

Proposition 8.13 - Utilisation des colorants et des parfums (Montréal-Laurentides-Outaouais, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie).

Nous demandons au ministre de l'environnement:
D'interdire l'utilisation de colorants et de parfums dans les tissus domestiques (papier-mouchoir, papier hygiénique, essuie-tout, etc.).

8.14 - ETIQUETAGE

Les produits d'usage courant tels que les médicaments, les herbicides, les insecticides et les nettoyeurs domestiques ont un mode d'emploi précis et il est souvent dangereux de changer ou de dépasser les doses ou les proportions. La posologie est parfois difficile à lire ou à comprendre parce que les caractères sont très petits ou que les termes manquent de clarté.

Les utilisateurs peuvent être des personnes âgées, des analphabètes, des handicapés visuels ou des jeunes. Une inscription en gros caractères ou une illustration leur serait alors très utile et diminuerait beaucoup le risque d'erreur.

Proposition 8.14 - Etiquetage. (Estrie)

Nous demandons au ministre de consommation et corporation Canada:

Que, pour les médicaments, les produits de jardinage et les nettoyeurs domestiques, la composition, le danger, le mode d'emploi et la date d'expiration soient indiqués en gros caractères et illustrés pour en faciliter l'utilisation par les analphabètes, les handicapés visuels, les jeunes ou autres.

POUR VOTRE INFORMATION

Liste des propositions reçues en 1989 mais déjà adoptées par l'AFEAS lors de précédents congrès.

Allocations familiales (Régions Centre du Québec et St-Jean-Longueuil-Vall.)

Nous demandons au gouvernement fédéral que les allocations familiales soient exemptes d'impôt.

Nous demandons aux Gouvernements fédéral et provincial que les allocations familiales soient indexées au coût de la vie.

Allocation aux célibataires, divorcés(es) et séparés(es) de 60 à 65 ans (Région Bas St-Laurent-Gaspésie)

Nous demandons à l'AFEAS provinciale de faire des pressions auprès du Ministre à la Santé et Bien-Etre Canada afin que l'allocation accordée aux conjoints veufs ou veuves de 60 à 65 ans soit aussi accordée aux personnes célibataires, divorcés(es) et séparés(es) du même âge.

La violence télévisuelle (Région Centre du Québec)

Nous demandons au CRTC l'établissement d'un mécanisme de contrôle sur la violence télévisée.

Abolition des commerciaux (Région St-Jean, Longueuil, Valleyfield)

Nous recommandons au CRTC d'abolir les commerciaux radiophoniques et télévisés dont les contenus trompeurs font échec à la probité et nuisent à la santé psychologique.

Cours d'auto-défense dans les écoles (Région Centre du Québec)

Nous demandons que le Ministre de l'Education introduise des cours d'auto-défense optionnels dans nos écoles secondaires.

Rente d'orphelin (Région Mauricie)

Nous demandons à la Régie des Rentes du Québec: une augmentation substantielle de la rente d'orphelin; qu'à l'avenir, cette rente soit indexée annuellement au coût de la vie.

Prothèses mammaires (Région Richelieu Yamaska)

Nous proposons que la RAMQ augmente le montant alloué à une prothèse mammaire à 300.\$, et ce, à chaque renouvellement de prothèse.

Nous proposons que la RAMQ rembourse le coût total de la demi-prothèse mammaire à l'achat et à chaque renouvellement.

POUR VOTRE INFORMATION

Les régions de St-Jean Longueuil Valleyfield et Centre du Québec ont adopté, lors de leur congrès de mai 1989, des avis de motion pour incorporations régionales.

CELEBRATION DE LA PAROLE - RASSEMBLEMENT

Refrain: (tous)

Seigneur, nous arrivons
Des quatre coins de l'horizon, chez
toi,
Seigneur, nous arrivons
Des quatre coins de l'horizon, dans
ta maison.

Nous avons marché sur les routes
humaines,
Nous avons porté le fardeau des
jours,
Nous avons souffert la fatigue et la
peine,
Nous avons offert simplement notre
amour.

Nous voici enfin tous autour de la
table,
Rassemblés ici pour parler de Toi;
Tu nous as nourris, d'un amour formi-
dable,
Et nous te chantons simplement notre
joie.

Hymne: (lectrice)

Nous voici devant toi, Seigneur,
pour te remercier du chemin parcouru
ensemble.
Dès le matin, nous voulons te rendre
grâce et te bénir
car tu es un Dieu de tendresse et
d'amour.

(tous)

"Béni sois-tu, Seigneur, Dieu de
tendresse et d'amour"
"BENI SOIS-TU, SEIGNEUR, DIEU DE
TENDRESSE ET D'AMOUR"

Tu es venu, Seigneur, dans notre nuit
Tourner vers l'aube nos chemins;
Le tien pourtant reste caché,
L'Esprit seul nous découvre ton pas-
sage.
Béni sois-tu, Seigneur pour ton pas-
sage.

(tous)

"BENI SOIS-TU, SEIGNEUR, DIEU DE
TENDRESSE ET D'AMOUR"

Pour nous mener au jour,
Tu as pris corps dans l'ombre humaine
où tu descends.

Beaucoup voudraient voir et saisir:
Sauront-ils reconnaître ta lumière.

(tous)

"BENI SOIS-TU, SEIGNEUR, DIEU DE TEN-
DRESSE ET D'AMOUR"

Nous leur disons:

"Voyez le grain qui meurt
Aucun regard ne l'aperçoit;
Mais notre coeur peut deviner dans le
pain du partage,
Sa présence."

Béni sois-tu, Seigneur, pour ta pré-
sence.

(tous)

"BENI SOIS-TU, SEIGNEUR, DIEU DE TEN-
DRESSE ET D'AMOUR"

**PSAUME (24): (lectrice et assemblée)
(en deux chœurs)**

Vers toi, Seigneur, j'élève mon âme,
vers toi mon Dieu.

Je m'appuie sur toi: épargne-moi la
honte;

ne laisse pas triompher mon ennemi.

Pour qui espère en toi, pas de honte,
mais honte et déception pour qui tra-
hit.

Seigneur, enseigne-moi tes voies,
fais-moi connaître ta route.

Dirige-moi par ta vérité, enseigne-
moi.

car tu es le Dieu qui me sauve.

C'est toi que j'espère tout le jour
en raison de ta bonté, Seigneur.

Rappelle-toi, Seigneur, ta tendresse,
ton amour qui est de toujours.

Oublie les révoltes, les péchés de ma
jeunesse;

dans ton amour, ne m'oublie pas.

Il est droit, il est bon, le Seigneur,
lui qui montre aux pécheurs le chemin.

Sa justice dirige les humbles,

Il enseigne aux humbles son chemin.

Les voies du Seigneur sont amour et
vérité

pour qui veille à son alliance et à

ses lois.
A cause de ton nom, Seigneur,
pardonne ma faute: elle est grande.

Rendons gloire au Père tout-puissant
A son Fils Jésus-Christ, le Seigneur,
A l'Esprit qui habite en nos cœurs,
Pour les siècles des siècles, Amen.

Prière:

Louons le Seigneur pour tout ce qu'il
nous a donné.

Seigneur,
Tu nous as toujours donné le pain du
lendemain,
et bien que nous soyons pauvres,
aujourd'hui, nous croyons.
(assemblée)
AUJOURD'HUI NOUS CROYONS.

Seigneur,
tu nous as toujours tracé la route du
lendemain,
et bien qu'elle soit cachée,
aujourd'hui, nous croyons.
AUJOURD'HUI NOUS CROYONS

Seigneur,
Tu nous as toujours donné la paix du
lendemain,
et malgré nos angoisses,
aujourd'hui, nous croyons.
AUJOURD'HUI, NOUS CROYONS

Seigneur,
Tu nous as toujours donné la force du
lendemain,
et bien que nous soyons faibles,
aujourd'hui, nous croyons.
AUJOURD'HUI NOUS CROYONS

Seigneur,
tu nous as toujours donné la lumière
du lendemain,
et malgré nos ténèbres,
aujourd'hui, nous croyons.
AUJOURD'HUI NOUS CROYONS.

Seigneur,
tu nous as toujours parlé quand nous
étions dans le doute,
et malgré ton silence,
aujourd'hui, nous croyons.
AUJOURD'HUI NOUS CROYONS.

Seigneur,
tu es notre joie éternelle,
jusque dans la mort,
pour toujours, nous croyons.
POUR TOUJOURS NOUS CROYONS.

Chant: Fleurs de Sion

Oraison: Prière pour obtenir la fidé-
lité et la constance dans notre enga-
gement.

(tous)

O Jésus, daigne bénir notre vocation,
nous assister dans nos travaux et nos
réflexions
daigne répandre sur chacune de nous
l'esprit de force,
de charité et d'humilité,
afin que rien ne nous détourne de ton
service,
et que, remplissant avec zèle les
fonctions
auxquelles nous nous sommes consa-
crées,
nous soyons du nombre de ceux et cel-
les
à qui tu as promis le salut, parce
qu'ils auront persévéré
jusqu'à la fin. Amen.

Prière universelle: après chaque
prière les participantes répondent
Seigneur écoute-nous, Seigneur exauce-
nous.

**CHANT FINAL: "TROUVER DANS MA VIE, TA
PRESENCE"(J.C.Gianada)**

Refrain:

Trouver dans ma vie ta présence
Tenir une lampe allumée
Choisir d'habiter la confiance
Aimer et se savoir aimé

Croiser ton regard dans le doute
Brûler à l'écho de ta voix
Rester pour le pain de la route
Savoir reconnaître ton pas
Ouvrir quand tu frappes à ma porte
Briser les verrous de la peur
Savoir tout ce que tu m'apportes
Rester et devenir meilleur.

Brûler quand le feu devient cendre
Partir vers celui qui attend
Choisir de donner sans reprendre
Fêter le retour d'un enfant.

EVALUATION CONGRES 1989

S'il vous plaît, nous vous demandons de bien vouloir prendre le temps de répondre à ce questionnaire et nous le remettre avant votre départ ou le retourner au Secrétariat de l'AFEAS (5999 rue De Marseille, Montréal H1N 1K6). Merci beaucoup!

Points d'évaluation: 1: très satisfaite
2: satisfaite

3: insatisfaite
4: ne peut répondre

ACTIVITES A EVALUER	POINTS EVAL.	COMMENTAIRES
Accueil		
Signalisation des lieux		
Délais d'inscription		
Procédures d'inscription		
Endroit du congrès-hôtel		
Durée du congrès		
Horaire équilibré		
Cahier congrès		
Atelier		Votre no atelier: ____
Rapports d'ateliers		
Plénière		
Conférence Mme Chaput Rolland		
Célébration de la parole		
Contenu du congrès		
Informations données		
Procédures d'assemblée		
Soirée du 15 août		
Repas		
Participation au congrès		
Climat des rencontres		
Organisation générale		
Satisfaction personnelle		(suite au verso)

CONFERENCIERE A SUGGERER:

ETES-VOUS D'ACCORD POUR LA TENUE D'UN BANQUET? _____

ETES-VOUS D'ACCORD AVEC LA TENUE D'UNE SOIREE? _____

SI OUI, DE QUEL GENRE? _____

VOUS ETIEZ: Déléguée Substitut Invitée Autre

C'ETAIT: Votre premier congrès Votre deuxième ou plus

ASPECTS A AMELIORER, SUGGESTIONS, COMMENTAIRES...

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!